



PLANET
INFO.FR

Catalogue tarifaire
Offres Internet, Télécommunication
Avril 2025

Sommaire.....	2
Principes tarifaires	3
SOLUTION DSTNY	4
Dstny MBCaaS	5
SERVICES VOIX	9
Numéros.....	10
SIP Trunk Touch.....	11
SIP Trunk Touch TLS	12
Direct Touch Routing	13
MetaCentrex.....	14
Fax2Mail.....	16
SERVICES DATA	17
Options et Frais annexes sur Liens DATA	18
ADSL et VDSL.....	19
SDSL.....	20
FTTH Réseau AXIONE	22
FTTH Réseau AXIONE débit garanti	24
FTTH Réseau BOUYGUES	26
FTTH Réseau COVAGE.....	28
FTTH Confort Réseau COVAGE	30
FTTH Réseau Orange.....	32
FTTH Réseau SFR.....	34
FTTE Réseau Orange	36
FTTE Réseau Bouygues	38
FTTO Réseau Orange.....	39
FTTO Réseau SFR.....	41
FTTO Réseau Bouygues.....	43
FTTO Réseau Axione.....	44
FTTO Réseau Covage	46
FTTO Réseau Eurafibre	48
FTTO Réseau IELO.....	49
SERVICES CLOUD.....	50
MyCloud 3CX V20	51
MyCloud Telephony	52
Cloud Dédié	53
SERVICES MOBILES	54
OpenSIM Mobile.....	55
OpenSIM Internet.....	58
Engagements de service	59
Annexe 1 : Détail des coûts de communication	60
Annexe 2A : Tarifs mobiles vers l'international Orange	77
Annexe 2B : Tarifs mobiles vers l'international Bouygues.....	82
Annexe 3A : Zones internationales (roaming) Orange	87
Annexe 3B : Zones internationales (roaming) Bouygues.....	88
Annexe 4A : Tarifs depuis l'étranger (roaming) Orange	89
Annexe 4B : Tarifs depuis l'étranger (roaming) Bouygues	90
Annexe 5A : Tarifs roaming en émission Orange	91
Annexe 5B : Tarifs roaming en émission Bouygues	92
Annexe 6 : Réglementation ARCEP en vigueur et pénalités associées	93

Les tarifs du catalogue sont exprimés en Euros Hors Taxes.

L'ajout de services est pris en compte au moment de la livraison.

Pour les offres avec plusieurs engagements disponibles, le choix de l'engagement se fait lors de la commande.

Les changements de forfait de communications sont pris en compte sous 24h.

Chaque lien est fourni avec une @IP fixe optionnelle. Le montant de l'option (1€ / mois) est inclus dans l'abonnement du lien.

Les IP attribuées aux services souscrits sont utilisables par l'Abonné tout en restant la propriété de l'opérateur.

Tout appel vers le numéro d'astreinte pour un service ne bénéficiant pas d'une GTR avancée est facturé 150€.

La suppression de service est prise en compte au moment du dépôt de la commande (de suppression, de réduction ou de résiliation).

Hors mention spécifique, le préavis de résiliation d'une offre est de 1 Mois.

Les tarifs des services data pourront évoluer annuellement par indexation de l'indice du coût du travail (Salaires et charges), dans la limite de 75% de la dernière variation annuelle – (cf. : NAF rév 2 section J – Base 100 en 2016 (identifiant 010599844)). La révision dudit tarif donne lieu à la publication d'une nouvelle grille tarifaire.

Les livraisons de matériel sont limitées à la France métropolitaine.

En cas de résiliation d'un service, l'Abonné reste redevable du montant de l'abonnement du mois en cours et de ceux jusqu'au terme de son engagement.

Le Fournisseur se réserve le droit de réviser de plein droit le tarif en vigueur en fonction des Indices des Prix à la Production (IPP) de la France, selon la formule suivante :

$$P1 = P0 \times (I1/I0 + 3\%)$$

Où :

- P1 = prix révisé
- P0 = prix d'origine
- I0 = dernier indice IPP publié à la date de la précédente révision, ou si c'est la première révision, indice publié précédant la signature du Contrat
- I1 = dernier indice IPP publié à la date de révision

Cette révision peut être réalisée tous les 6 (six) mois.

[Indices des prix à la production \(IPP\) - OCDE Data](#)

SOLUTION DSTNY

Période d'engagement

Aucun

Description du service

Dstny MBCaaS est une solution de communication d'entreprise sécurisée dans le cloud qui inclut une intégration native de la flotte mobile et une intégration Microsoft Teams. La solution permet avant tout de recevoir des appels de l'extérieur sur un numéro long et d'en émettre depuis un poste IP, un softphone, Microsoft Teams ou un téléphone mobile.

L'Abonné utilise Dstny MBCaaS pour ses besoins de téléphonie d'entreprise standard depuis un ou plusieurs des terminaux suivants :

- Un poste IP,
- et/ou un mobile
- et/ou un mobile convergent
- et/ou un portail webRTC depuis un ordinateur, appelé ConnectMe
- et/ou une intégration Microsoft Teams

Souscription

Un ou plusieurs forfaits par site de facturation au sein de la même offre Dstny MBCaaS doivent être souscrits. L'Abonné commande séparément les numéros fixes qu'il souhaite associer aux utilisateurs Dstny MBCaaS. Chaque numéro souscrit doit être attribué au service MBCaaS. Le service sera facturé quand l'Abonné active ce dernier depuis le portail administrateur Dstny MBCaaS.

[Accès au portail Dstny MBCaaS](#)

Chaque utilisateur ou option souscrit doit être activé par l'Abonné depuis le portail administrateur Dstny MBCaaS (<https://portail.dstny.fr/>). Une fois les numéros ajoutés au service Dstny MBCaaS, l'Abonné peut activer autant d'utilisateur et d'options qu'il le souhaite depuis le portail administrateur Dstny MBCaaS sans commande préalable.

Le site de facturation par défaut est sélectionné à la commande initiale et appliqué lors de l'ajout d'un numéro. L'Abonné peut demander la modification du site de facturation par numéros.

Les utilisateurs et options sont facturés à l'activation du service depuis le portail d'administration Dstny MBCaaS.

L'Abonné aura accès au portail administrateur MBCaaS dans le cadre de l'infogérance du service MBCaaS. L'Abonné s'engage à régler l'ensemble des services activés au sein de ce portail.

Un utilisateur ou une option commandée et qui ne serait pas activé sous 90 jours, depuis le portail Dstny MBCaaS, sera résilié automatiquement.

Compatibilités des Numéros

Dstny MBCaaS est uniquement compatible avec des numéros fixes Dstny. La convergence fixe mobile est uniquement compatible avec des numéros mobiles Dstny. L'Abonné doit souscrire à des numéros fixes en création ou en portabilité en parallèle de la souscription à l'offre Dstny MBCaaS. Pour utiliser le service, un numéro long fixe est obligatoire par utilisateur et pour les fonctionnalités suivantes : groupement d'appels, groupement d'appels avancés, serveur vocal interactif et boîte de mail vocale partagée. Le numéro mobile est inclus dans l'offre mobile et ne nécessite pas de souscription supplémentaire. Il suit les mêmes règles que les numéros fixes, et est accessible en création ou en portabilité.

Les utilisateurs

Le prix de la licence utilisateur est soumis du plan tarifaire choisi par l'Abonné et de la licence activée dans le portail administrateur Dstny MBCaaS. L'Abonné dispose de 2 types de licences utilisateurs : L'utilisateur SMART et l'utilisateur SMART+. L'Abonné peut mixer les types d'utilisateurs et les plans tarifaires comme il le souhaite.

LICENCES UTILISATEURS	Mensualité		FMS
	Illimité ¹	Compteur	
SMART	13,90	6,90	-
SMART+	16,90	9,90	-

¹ la liste détaillée des Pays compris dans les communications illimitées est indiquée dans l'Annexe 1 : "[Détail des coûts de communication](#)"

Un utilisateur SMART peut :

- Utiliser un poste IP¹
- Piloter sa téléphonie depuis Microsoft Teams et synchroniser la présence de Microsoft Teams avec la présence Dstny MBCaaS et la présence mobile en cas de convergence fixe mobile

- Appeler en utilisant le réseau data avec son mobile depuis l'application Dstny mobile
- Piloter sa téléphonie et accéder à ses contacts depuis l'application Dstny mobile et le portail webRTC ConnectMe
- Utiliser le réseau GSM depuis son mobile et bénéficier du forfait unique² s'il est équipé d'une ligne convergente Dstny

¹ L'Abonné doit se référer à la liste des postes certifiés pour garantir la compatibilité du poste avec Dstny MBCaaS.

² Le forfait unique est expliqué dans les paragraphes Intégration Mobile et Convergence Fixe Mobile.

Un utilisateur SMART+ hérite de l'ensemble des fonctionnalités d'un utilisateur SMART et des fonctionnalités suivantes :

- Messagerie instantanée depuis l'application mobile Dstny et ConnectMe
- Appels depuis ConnectMe et l'intégration CRM Connect

L'Abonné doit se référer à la liste à jour des CRM certifiés pour l'intégration CRM ainsi qu'à la compatibilité des navigateurs pour bénéficier de cette fonctionnalité.

[Accès à la liste des CRM certifiés](#)

[Accès à la liste des navigateurs compatibles avec ConnectMe](#)

Si l'Abonné souscrit à un utilisateur SMART ou SMART+ illimité, il bénéficiera de cet illimité sur l'ensemble des terminaux de l'utilisateur :

- PC ou MAC (cf liste des compatibilités ci-dessus)
- Poste IP
- Téléphone mobile via réseau data sans convergence Fixe Mobile
- Téléphone mobile via GSM en cas d'activation de convergence Fixe Mobile

Communications simultanées

Pour chaque numéro ajouté à Dstny MBCaaS, 2 appels entrants et 1 appel sortant sont attribués à la licence utilisateur souscrite par l'Abonné. Les communications simultanées sont mutualisées pour l'ensemble des utilisateurs du service de l'Abonné. Si l'Abonné a besoin d'appels simultanés supplémentaires pour gérer ses appels entrants, il peut souscrire à un lot de 2 appels simultanés supplémentaires.

OPTION	Mensualité	FMS
Lot de 2 appels entrants supplémentaires	9,00	-

Intégration Mobile

L'Abonné doit souscrire à une ligne mobile Dstny s'il souhaite bénéficier de la convergence Fixe Mobile avec la solution Dstny MBCaaS.

Convergence Fixe Mobile

Dans le cadre d'une souscription d'une ligne mobile Dstny en complément d'une des licences Dstny MBCaaS et de l'activation de la convergence, l'Abonné pourra bénéficier des avantages du forfait unique. L'Abonné bénéficiera de la gratuité des appels depuis et vers la France (Fixe + Mobile), et cela même dans le cadre d'une licence utilisateur (SMART ou SMART+) au compteur.

Les appels depuis tous les terminaux de l'utilisateur seront facturés selon le plan tarifaire en annexe 1 et au mode de consommation choisi (compteur, illimité) - à l'exception des appels émis en France Fixe et Mobile qui seront donc toujours en illimités dans le cadre d'une ligne mobile Dstny convergente (forfait unique).

La gratuité des communications vers la France sera effective seulement une heure après l'activation de la convergence.

L'activation de la convergence permettra à l'Abonné de présenter le numéro mobile ou fixe depuis l'ensemble de ses terminaux.

En cas de situation de roaming, la convergence fixe mobile se désactivera automatiquement et les communications seront donc facturées selon le forfait de la ligne mobile (voir annexes 3, 4 et 5).

Les options pour utilisateurs

Option Statistiques superviseur

L'Abonné peut souscrire à l'option « statistique superviseur » uniquement pour un utilisateur SMART+. Cette option permet à un utilisateur de contrôler le groupement d'appels qu'il supervise, en contrôlant la présence des agents du groupement. L'option permet au superviseur d'obtenir des statistiques depuis certaines applications, comme le nombre d'appels en attente et la disponibilité des agents.

L'Abonné sera facturé d'une option « Statistique superviseur » par utilisateur superviseur (et non supervisés).

OPTION	Mensualité	FMS
Statistiques superviseur	5,00	-

Option Fonctionnalités superviseur

L'Abonné peut souscrire à l'option « fonctionnalités superviseur » uniquement pour un utilisateur SMART+. Cette option permet à l'utilisateur superviseur d'accéder à des options dites de supervision comme l'écoute secrète, le murmure ou l'intrusion.

L'Abonné sera facturé d'une option « fonctionnalités superviseur » par utilisateur (superviseur).

OPTION	Mensualité	FMS
Fonctionnalités superviseur	3,30	-

Option Dstny Teams Telephony

La solution MBCaaS de Dstny vous offre 2 options d'intégration à Microsoft Teams. Avec chacune des options les appels externes sont débloqués dans l'univers Teams. Les options sont à commander par utilisateur et facturées au mois. L'option Call2Teams offre une intégration native de la téléphonie dans Teams et elle nécessite une licence Microsoft Teams Phone Standard par utilisateur (non incluse). Si vous souhaitez activer la téléphonie dans Teams pour un utilisateur sans licence Teams Phone Standard, vous pouvez commander l'option Call2Teams Go pour bénéficier d'une expérience 100% similaire.

OPTION	Mensualité	FMS
Call2Teams	3,50	-
Call2Teams Go	5.00	-

Option Call Recording

L'option call recording permet l'enregistrement des appels entrant et sortants pour la solution MBCaaS. Disponible avec des durées de stockage de 90 jours ou 7ans, cette solution réponds aux besoins variés des entreprises en matière d'archivage et de gestion des communications.

OPTION	Mensualité	FMS
Call Recording 90 jours de stockage	8,30	-
Call Recording 7ans de stockage	35.00	-

Groupement d'appels standard

L'Abonné doit commander un numéro fixe par groupement d'appels. Le groupement d'appels permet de faire sonner plusieurs postes en même temps ou de manière linéaire, d'accueillir un correspondant, de placer le correspondant dans une file d'attente ou de lui proposer un rappel.

L'Abonné peut paramétrer un numéro externe comme destination de débordement d'un groupement d'appels. Dans ce cas, le groupement d'appel consommera des minutes au même titre qu'un utilisateur.

OPTION	Mensualité		FMS
	Illimité ²	Compteur	
Groupement d'appels ¹	11,30	3,50	-

¹ Le premier groupement au compteur est offert

² [La liste détaillée des Pays compris dans les communications illimitées est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de communication".](#)

Groupement d'appels avancé

L'Abonné doit commander un numéro fixe par groupement d'appels avancé. Toutes les fonctionnalités de l'option groupement d'appels standard sont incluses dans l'option groupement d'appels avancés. L'Abonné accèdera également à des fonctionnalités avancées comme l'annonce du temps d'attente dans la file d'attente ou le paramétrage d'un temps de pause entre les appels pour les agents.

OPTION	Mensualité		FMS
	Illimité ¹	Compteur	
Groupement d'appels avancé	21,90	13,80	-

¹ [La liste détaillée des Pays compris dans les communications illimitées est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de communication".](#)

Serveur vocal interactif (1 niveau)

L'Abonné doit commander un numéro fixe par serveur vocal interactif.

L'Abonné peut combiner plusieurs serveurs vocaux interactifs pour donner plusieurs niveaux de choix à un correspondant.

Un serveur vocal interactif peut émettre des appels sortants si l'Abonné paramètre un renvoi vers un numéro externe pour un des choix du serveur. Dans ce cas, le serveur vocal interactif consommera des minutes au même titre qu'un utilisateur.

OPTION	Mensualité		FMS
	Illimité ²	Compteur	
Serveur vocal interactif ¹	9,90	2,30	-

¹ Le premier SVI au compteur est offert

² [La liste détaillée des Pays compris dans les communications illimitées est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de communication".](#)

Tableau de bord en temps réel

L'option se souscrit par tableau de bord, et la tarification ci-dessous s'applique à l'unité. L'Abonné peut personnaliser graphiquement le tableau de bord et visualiser en temps réel des rapports de sa téléphonie d'entreprise fixe et mobile. Le tableau de bord peut être affiché via une URL sur plusieurs supports sans souscription supplémentaire.

OPTION

	Mensualité	FMS
Tableau de bord en temps réel	25,00	-

Analytics avancés

L'option se souscrit une fois pour l'organisation et permet d'avoir accès à des statistiques avancées. La tarification s'applique selon le nombre d'utilisateurs MBCaaS actifs. Si le nombre d'utilisateurs augmentent ou diminuent après l'activation de cette option, le tarif s'ajustera automatiquement.

OPTION

	Mensualité	FMS
Analytics avancés	0,70	-

SMS

L'Abonné ne doit pas utiliser le service Dstny pour faire des campagnes marketing de type SMS. Le service peut être coupé sans préavis en cas d'usage prohibé.

Si le SMS est envoyé depuis ConnectMe ou Microsoft Teams à un contact de l'entreprise non convergent ou à un contact extérieur, il sera facturé à l'unité. L'utilisateur peut uniquement envoyer un SMS à 20 contacts à la fois.

Prix du SMS vers la France : 0,0084€ par segment de SMS. Un segment est composé de 67 caractères.

Les SMS techniques (SMS d'activation licence utilisateur et internes à la plateforme Dstny MBCaaS) ne sont pas facturés.

Usage raisonnable illimité

L'Abonné doit respecter un usage raisonnable : des communications continues inférieures à 2h, moins de 199 contacts par ligne/mois. En moyenne sur 12 mois, l'Abonné ne devra pas dépasser 16h de communications sortantes par ligne.

Le site de l'Abonné ne doit pas héberger d'activité assimilable à un centre d'appels.

Conditions particulières

[Accès aux conditions particulières](#)

Création et Portabilité des numéros, gestion des numéros d'urgence et Protection contre le piratage

[Cf. Offre Numéros](#)

Prérequis techniques

L'Abonné doit se référer à la liste des prérequis techniques et s'engager à les respecter pour assurer le bon fonctionnement de la solution Dstny MBCaaS.

[Accès à la liste des prérequis techniques](#)

Résiliation et modification

La désactivation du service depuis le portail Dstny MBCaaS entraîne la résiliation du service. Le paiement mensuel du service est à échoir. Dans ce cadre, tout mois entamé est dû.

Une modification de licence depuis le portail Dstny MBCaaS ou de forfait depuis MyDstny est l'équivalent d'une suppression et d'une nouvelle souscription.

SERVICES VOIX

Période d'engagement

Aucun engagement

Portabilité des numéros

SERVICE DE PORTABILITE (APNF)

	Mensualité	FMS
Portabilité d'un numéro ¹	0,35	9,00
Demande de portabilité Partielle Complexe ²	-	300,00
Demande de fiabilisation "Just Fiab" (par NDI) ³	-	35,00
Demande de fiabilisation et de portabilité (par NDI) ⁴	-	20,00
Frais de rejet ou d'annulation de fiabilisation ^{5,6}	-	35,00
Demande d'horaires spécifiques (12h-14h en jour ouvré / étude de faisabilité nécessaire avant commande)	-	200,00
Retour arrière	-	200,00

Les frais de rejet, report ou annulation, sont équivalents aux coûts de la portabilité souscrite.

Pour les flux automatisés, le report est possible 3 fois maximum avant d'être facturé à l'Abonné.

¹ Planet'Info se réserve le droit d'effectuer une fiabilisation pour chaque demande de portabilité. L'ensemble des numéros fiabilisés sera porté et facturé.

² Ce coût sera appliqué dans le cadre d'un projet de portabilité partielle complexe (max 30 numéros) en plus de frais de portabilité de chaque numéro.

³ Une demande de fiabilisation par groupement de numéro est nécessaire. L'Abonné doit communiquer le NDI reconnu par l'opérateur actuel du Client Final. Les numéros fiabilisés communiqués. L'Abonné peut ensuite commander une portabilité sur tout ou partie des numéros fiabilisés.

⁴ Les numéros fiabilisés sont ensuite portés selon le tarif en vigueur

⁵ Les rejets sont facturés lorsque les informations données par l'Abonné ne sont pas correctes ou complètes

⁶ Les reports sont gratuits jusqu'à la 4^{ème} demande.

Création de numéros

NUMEROTATION NATIONALE

	Mensualité	FMS
Tranche(s) de 5 numéros géographiques (01,02,03,04,05)	1,80	
Tranche(s) de 5 numéros géographiques (01,02,03,04,05) incluant un numéro GOLD	23,00	100,00
Numéro non-géographiques (09)	0,25	
Numéro Gold non-géographiques (09)	0,25	100,00

Protection contre le piratage

La sécurisation du système de téléphonie est la responsabilité de l'Abonné. Des systèmes de sécurité Opérateur sont en place mais ne peuvent protéger l'Abonné si son installation n'est pas sécurisée. L'Abonné s'engage à restreindre l'accès au SIP Trunk Touch à l'adresse IP du PBX. L'Abonné peut autoriser jusqu'à 5 adresses IP à accéder au service.

Période d'engagement

Aucun, 12 mois ou 36 mois

Description du service

Le SIP Trunk Touch est un accès télécom déployé sur une connexion Internet. L'Abonné commande des canaux simultanés pour calibrer son SIP Trunk Touch. Si l'Abonné reçoit ou émet plus d'appels que le nombre de canaux provisionnés à un instant donné, des appels seront perdus. L'Abonné peut ajuster la taille du SIP Trunk Touch en commandant des canaux supplémentaires par simple demande. Lorsque l'Abonné dispose d'un multi-site et commande deux SIP Trunk Touch, le deuxième peut être utilisé comme Trunk secours du premier et vice-versa.

Un SIP Trunk Touch doit être associé obligatoire à 1 canal simultané au minimum.

Pour chaque canal simultané, Planet'Info fournit un canal mixte et un canal entrant. Un canal mixte permet soit un appel entrant soit un appel sortant.

Un canal entrant permet uniquement un appel entrant.

Plusieurs types de canaux simultanés ne peuvent pas coexister sur un même SIP Trunk Touch.

Pour tout SIP Trunk Touch souscrit un numéro non géographique gratuit servant d'identification du service est créé par Planet'Info.

Ce numéro ne pourra pas être porté sans entraîner la résiliation totale de l'offre.

Le nombre de CAPS (Call attempt per second) mesure le nombre de tentatives d'appels passées par seconde. Un SIP Trunk Touch de moins de 150 canaux est limité à 2 CAPS. Un SIP Trunk Touch de 150 canaux ou plus est limité à 4 CAPS. Le site de l'Abonné ne doit pas héberger des activités de centre d'appels. L'Abonné peut se rapprocher d'un conseiller Planet'Info pour étudier une solution sur mesure répondant aux besoins de centre d'appels.

Conditions d'utilisation

[Cf. Annexe 6](#)

Usage raisonnable pour les forfaits de communications illimités

L'Abonné doit respecter un usage raisonnable : des communications continues inférieures à 2h, moins de 199 contacts par ligne/mois. En moyenne sur 12 mois, l'Abonné ne devra pas dépasser 16h de communications sortantes par ligne.

Les forfaits illimités sont incompatibles avec toute activité assimilable à un centre d'appels.

Tarifs

ABONNEMENTS

	Sans Engagement	Engagement 12 mois	Engagement 36 mois	FMS
Canal simultané tarification à la consommation	3,50	3,50	3,50	-
Canal simultané avec illimité vers les fixes et les mobiles en France et international ¹	23,00	18,00	16,00	-
Canal simultané tarification à la consommation + illimité Martinique et Guadeloupe (fixes et mobiles)	34,00	27,00	25,00	-
Canal simultané illimité en France, à l'international, Martinique et Guadeloupe (fixes et mobiles) ¹ .	45,00	37,00	35,00	-

¹ [Liste détaillée des pays compris dans les communications illimitées est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de communication"](#)

Gestion des numéros d'urgence / Protection contre le piratage / Création et Portabilité des numéros

[Cf. Offre Numéros](#)

Période d'engagement

Aucun, 12 mois ou 36 mois

Description du service

Le SIP Trunk Touch TLS permet de chiffrer les communications entre l'infrastructure Operateur et le PBX. Attention à veiller que les communications soient chiffrées de bout en bout en chiffrant sur le PBX le flux entre le poste et le PBX.

Le reste du service et des conditions sont identiques au [SIP Trunk Touch](#)

Tarifs

ABONNEMENTS

	Sans Engagement	Engagement 12 mois	Engagement 36 mois	FMS
Canal simultané tarification à la consommation	7,00	7,00	7,00	-
Canal simultané avec illimité vers les fixes et les mobiles en France et international ¹	27,00	22,00	20,00	-
Canal simultané tarification à la consommation + illimité Martinique et Guadeloupe (fixes et mobiles)	37,00	26,00	25,00	-
Canal simultané illimité en France, à l'international, Martinique et Guadeloupe (fixes et mobiles) ¹	49,00	38,00	37,00	-

¹ Liste détaillée des pays compris dans les communications illimitées est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de communication"

Usage raisonnable pour les forfaits de communications illimités

L'Abonné doit respecter un usage raisonnable : des communications continues inférieures à 2h, moins de 199 contacts par ligne/mois. En moyenne sur 12 mois, l'Abonné ne devra pas dépasser 16h de communications sortantes par ligne.

Les forfaits illimités sont incompatibles avec toute activité assimilable à un centre d'appels.

Portabilité des numéros

[Cf. Offre Numéros](#)

Période d'engagement

Aucun, 12 mois ou 36 mois

Description du service

Déployez la téléphonie dans votre suite office en quelques minutes avec le Direct Touch Routing sans vous soucier de la partie interopérabilité avec Microsoft.

Le Direct Touch Routing est un service permettant de faire transiter les communications téléphoniques par une connexion Internet haut débit sécurisée depuis le client Microsoft Teams. Le Direct Touch Routing utilise un flux chiffré (SIP TLS & SRTP) permettant une sécurisation du service voix.

L'Abonné commande des canaux simultanés pour calibrer la taille de son Direct Touch Routing. Pour chaque canal simultané, Planet'Info fournit un canal mixte et un canal entrant. Un canal mixte permet soit un appel entrant soit un appel sortant. Un canal entrant permet uniquement un appel entrant. Pour les plateformes de SIP Trunk Touch, l'Abonné choisit le nombre d'appels entrants et sortants qu'il souhaite.

L'Abonné doit commander la création de numéros ou à la portabilité de ses numéros en amont avant de pouvoir les ajouter au Direct Touch Routing.

Des licences Microsoft doivent être activées pour permettre au client MS Teams d'émettre et recevoir des appels. Les numéros doivent être paramétrés dans le portail d'administration Office 365.

Le Direct Touch Routing est un SIP Trunk Touch intégré dans l'environnement MS Office.

[Cf Offre SIP Trunk Touch](#)

Conditions d'utilisation

Usage raisonnable pour les forfaits de communications illimités

[Cf Offre SIP Trunk Touch](#)

Tarifs

ABONNEMENTS	Mensualité	Engagement 12 mois	Engagement 36 mois	FMS
Canal simultané tarification à la consommation	5,80	5,80	5,80	-
Canal simultané avec illimité vers les fixes et les mobiles en France et international ¹	26,00	20,00	19,00	-
Canal simultané tarification à la consommation + illimité Martinique et Guadeloupe (fixes et mobiles) ²	36,00	26,00	25,00	-
Canal simultané illimité en France, à l'international, Martinique et Guadeloupe (fixes et mobiles) ^{1,2}	48,00	38,00	37,00	-

¹ Sur demande auprès de votre interlocuteur commercial, procédure de portabilité spécifique.

² la liste détaillée des Pays compris dans les communications illimitées est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de communication"

Gestion des numéros d'urgence / Protection contre le piratage

Création et Portabilité des numéros

[Cf. Offre Numéros](#)

Période d'engagement

Aucun engagement

Les suppressions de licences sont appliquées au 1er jour du mois suivant la demande.

Tarifs

SERVICES	Mensualité		FMS
	Illimité	Compteur	
Licence simple ¹	11,39	4,49	10,00
Licence Full ²	21,99	9,09	20,00
Licence Full Meeting ² (avec Accession Meeting 4 ³)	27,99	14,89	20,00

¹ Chaque licence inclut l'accès à Comportal Web et des communications illimitées vers les fixes et les mobiles en France ainsi que vers l'international, voir l'annexe 1 : "Détail des coûts de communication".

² Chaque licence Full inclut la mise à disposition des Softphones Accession pour Mac, PC et Smartphone (Android et IOS) ainsi que le logiciel Comportal Assistant (PC uniquement - Windows 8 et +)

³ Accession Meeting est un outil de visioconférence intégré à l'offre. Suivant votre licence, vous disposez de 4 ou de 100 utilisateurs.

⁴ Attention, cette Option n'est pas compatible avec la fonctionnalité « Ne pas déranger ».

Tarifs des options

OPTIONS	Mensualité	FMS
1er Groupement	<i>inclus</i>	
1er SVI standard	<i>inclus</i>	
Groupement(s) supplémentaire(s)	11,39	-
SVI standard(s)	11,39	-
SVI avancé(s)	11,39	50,00
Application(s) Standardiste ¹ (obligatoirement associée à une licence Full)	45,99	50,00

¹ L'application standardiste est incompatible avec l'utilisation d'un poste IP sur la même licence.

Option RecCall : Enregistrement d'appel

RecCall est une option d'enregistrement et de stockage d'appels. Ceux-ci sont téléchargeables et supprimables en ligne. Une souscription par utilisateur souhaitant bénéficier de la fonctionnalité

ABONNEMENTS MENSUELS	Mensualité	FMS
RecCall "3 mois d'archivage" ¹	15,99	10,00
RecCall "6 mois d'archivage" ¹	18,99	10,00

¹ La durée s'applique à l'ensemble de son parc de licences.

Il n'est pas possible de souscrire cette option pour le numéro d'entrée d'un groupement ou d'un SVI.

La solution d'enregistrement d'appels est compatible avec les normes RGPD. Toutefois, Planet'Info ne peut être tenu responsable d'une utilisation abusive et/ou inappropriée de ce service.

L'Abonné est notamment tenu :

- d'avertir préalablement les utilisateurs et interlocuteurs de l'enregistrement des conversations (entrante ou sortante).
- de donner l'accès et le droit de suppression des données des utilisateurs qui en font la demande.
- de ne pas conserver les conversations au-delà du délai légal.

Option Superviseur sur Groupement

L'Abonné doit définir le nombre de groupement d'appels qu'ils souhaitent superviser. Un « agent superviseur » peut superviser plusieurs groupements.

Pour chaque commande, l'Abonné doit indiquer la(les) licence(s) superviseur(s), le(s) agent(s) supervisé(s) et l(s) groupement(s) associé(s). Il a ensuite la liberté de modifier les utilisateurs associés à l'option "Agent supervisé" (dans la limite du nombre d'options souscrites).

Elle permet de superviser un ou plusieurs agents grâce à :

- Des statistiques d'appels
- L'intervention en cours d'appel par différentes fonctions (écoute discrète, chuchotement, intrusion)

Cette option fonctionne sur deux niveaux :

- Superviseur : il accède à toutes les statistiques et peut intervenir sur les appels des agents.
- Agent : l'ensemble des agents sont comptabilisés dans les statistiques.

Les fonctions agents et superviseur sont cumulables, cela permet notamment à un superviseur d'intégrer les statistiques d'appel.

OPTIONS	Mensualité	FMS
Superviseur (associée uniquement avec les licences Full ayant un droit administrateur)	11,39	10,00
Agent supervisé (1/agent)	1,15	10,00
Groupement supervisé	Gratuit	

Communications simultanées

- 1 à 2 licences : 2 appels simultanés ¹ par licence

- 3 licences et + : 2 appels simultanés ¹ par licence, limités à 1 appel entrant et 1 appel sortant

¹ Les communications simultanées sont mutualisées pour l'ensemble des utilisateurs

OPTION	Mensualité	FMS
Lot de 2 appels entrants supplémentaires	11,99	-

Usage raisonnable

L'Abonné doit respecter un usage raisonnable : des communications continues inférieures à 2h, moins de 199 contacts par ligne/mois. En moyenne sur 12 mois, l'Abonné ne devra pas dépasser 16h de communications sortantes par ligne.

Le site de l'Abonné ne doit pas héberger d'activité assimilable à un centre d'appels.

Gestion des numéros d'urgence / Protection contre le piratage / Création et Portabilité des numéros

[Cf. Offre Numéros](#)

Période d'engagement

Aucun engagement

Tarifs

SERVICES	Mensualité	FMS
Fax2Mail - Mail2Fax Mono-émetteur	5,80	20,00
Option Mail2Fax 50 émetteurs	11,50	20,00

Gestion des numéros d'urgence / Protection contre le piratage / Création et Portabilité des numéros[Cf. Offre Numéros](#)

SERVICES DATA

Options

IP et VPN	Mensualité	FMS
/ 32 supplémentaires ¹	11,00	-
/ 31 supplémentaires ¹	22,00	-
/ 30 supplémentaires ¹	43,00	-
/ 29 supplémentaires ¹	170,00	-
Option IP VPN en cœur de réseau (par lien) ²	10,00	-
Option IPHD ^{3,4}	5,00	-

¹ une seule option au choix par lien

² l'engagement associé à l'abonnement d'un IP VPN est identique à celui de l'accès Internet sur lequel il est installé.

³ Cette option permet de faire de la haute disponibilité d'IP publique entre plusieurs liens WAN de l'Abonné.

Les IPs publiques fournis avec les liens WAN ne pourront pas être utilisées pour profiter de cette option. Des IPs supplémentaires devront donc être commandées.

Dans le cas où un /32 (1 IP) est commandé pour l'IPHD : l'IP publique supplémentaire sera routée sur les deux liens WAN de l'Abonné et les paquets seront routés de façon aléatoire entre ces deux derniers. L'IP sera toujours disponible tant qu'un des deux liens reste fonctionnel.

Dans le cas où un / autre que le /32 est commandé, il faudra définir un lien primaire et un lien secondaire. Les IPs seront routées par défaut sur le lien primaire et en cas de perte de ce lien, elles seront disponibles automatiquement sur le secondaire. Quand le lien primaire redevient fonctionnel, les IPs redeviennent disponibles sur celui-ci en priorité.

⁴ Cette option n'est pas compatible avec l'IPVPN.

AUTRES	Mensualité	FMS
Upgrade / Downgrade	-	Sur étude ¹
Déménagement	-	Sur étude ¹

¹ L'Abonné doit vérifier la faisabilité technique auprès de Planet'Info. Le montant de l'upgrade et/ou déménagement n'est défini qu'après étude. Tout upgrade et/ou déménagement conduit au réengagement de l'accès concerné pour une durée égale à la période d'engagement initial.

Frais annexes (uniquement sur les liens FTTE et FTTO)

L'abonné s'engage à restituer le matériel (EAS) mis à disposition dans le cadre des accès internet en cas de résiliation. Dans le cas contraire, un montant forfaitaire de 500€ sera facturé.

PENALITES	Mensualité	FMS
Commande non-conforme ¹	-	100,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ²	-	250,00
Déplacement d'un technicien pour opération simple	-	350,00
Déplacement d'un technicien pour opération spécifique	-	sur devis

¹ Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : contact, adresse, numéro de support, etc.

² Correspond au déplacement sur site d'un technicien n'ayant pas pu accéder au site de l'Abonné

Mise à jour tarifaire

Le tarif pourra évoluer annuellement par indexation dans la limite de 75% de la dernière variation annuelle de l'indice du coût du travail – Salaires et charges – information, communication – NAF rév 2 section J – Base 100 en 2016 (identifiant 010599844). La révision dudit tarif donne lieu à la publication d'un nouveau millésime applicable.

Période d'engagement

Aucun engagement

Tarifs

Pour chaque lien le modem est inclus. Les paramétrages du modem ne doivent pas être modifiés par l'Abonné sans l'accord de Planet'Info. Hors cas de détérioration de responsabilité Abonné, Planet'Info assure un changement de modem en cas de dysfonctionnement

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, etc.)

Les technologies ADSL et VDSL ne permettent pas de garantir un débit. A titre d'information, un débit cible peut être communiqué. Cette information ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Planet'Info.

Planet'Info ou un tier mandaté ne s'engage pas à réaliser la desserte interne et la pose d'une prise téléphonique, qui restent à la charge de l'Abonné.

Les frais d'annulation d'une commande avant la livraison sont équivalents aux frais de mise en service.

Il est impossible d'annuler une commande en cours pour une ADSL Max et/ou VDSL Max.

SERVICES ADSL/VDSL	Mensualité	FMS
ADSL Max / VDSL Orange	47,00	140,00
ADSL Max / VDSL Dégroupé Orange ¹	58,00	140,00
VDSL SFR	42,00	140,00
ADSL Max SFR	35,00	140,00
VDSL Dégroupé SFR ¹	53,00	140,00
ADSL Max / VDSL Dégroupé SFR ¹	47,00	140,00

¹ La ligne analogique servant de support à la fourniture du service ADSL Dégroupé ne permet pas l'utilisation de services de téléphonie. L'Abonné ne paye pas d'abonnement téléphonique pour cette ligne. Sur le réseau Orange, l'Abonné peut passer commande sur une ligne existante qui sera écrasée au bénéfice du service Internet (la partie voix sera inactive).

Options

GTR pour VDSL SFR en dégroupage total	Mensualité	FMS
4h en heures ouvrées ¹	39,00	-

¹ l'option GTR est souscriptible à la commande du lien et résiliable uniquement en cas de résiliation du lien

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	Mensualité	FMS
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ¹	-	60,00
Commande rejetée par le fournisseur ²	-	140,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ³	-	80,00

Les rendez-vous d'installation peuvent être reportés par l'Abonné 2 fois maximum pour chaque commande (1ère fois gratuitement, 2ème fois facturée le montant d'un déplacement à tort). Les demandes de report doivent être effectuées au plus tard 48 heures ouvrées avant le rendez-vous.

¹ Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : contact, adresse, numéro de support, etc.

² Une commande rejetée par le fournisseur correspond à une commande réalisée sur un support indisponible ou parce qu'une commande est en cours auprès d'un autre opérateur.

³ Le déplacement à tort correspond au déplacement sur site d'un technicien n'ayant pas pu accéder au site de l'Abonné

EN PHASE D'EXPLOITATION	Mensualité	FMS
Intervention à tort - pas de défaut constaté ¹	-	250,00
Intervention à tort - absence client ou refus d'accès au site	-	250,00
Intervention à tort - pas de défaut constaté lors de l'Expertise (ADSL) ¹	-	400,00
Prestation de SAV+ (ADSL ou VDSL) ²	-	185,00
Accès ADSL/VDSL Orange, retour rapide suite écrasement d'un accès ³	-	220,00

¹ Intervention d'un technicien pour un incident dont la responsabilité de Planet'Info et de ses fournisseurs n'est pas engagée.

² La prestation SAV+ consiste à faire réaliser des mesures de débits de l'installation Abonné jusqu'aux équipements de proximité pour assurer des actions d'optimisation de la ligne. Elle est enclenchée uniquement avec l'accord de l'Abonné et est facturée quelle que soit l'issue de l'intervention.

³ Planet'Info ne peut être tenu responsable d'un écrasement de ligne et permet à l'Abonné une réactivation rapide qui constitue une prestation payante. La demande de retour rapide doit être effectuée dans un délai maximum de 6 jours ouvrés après la date de résiliation.

Résiliation

En cas de résiliation, des frais de 60 € seront appliqués en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

Période d'engagement

Engagement de 12 mois ou de 36 mois à compter de la date de mise en service

La souscription d'une option GTR 24h/7j réengage l'accès SDSL sur une durée équivalente à la période initiale d'engagement.

Tarifs

Pour chaque lien le modem est inclus. Les paramétrages du modem ne doivent pas être modifiés par l'Abonné sans l'accord de Planet'Info. Hors cas de détérioration de responsabilité de l'Abonné, Planet'Info assure le changement de modem en cas de dysfonctionnement.

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, etc.)

Les frais d'annulation d'une commande avant la livraison sont équivalents au frais de mise en service.

Dans le cas où la date de livraison prévue ne peut être respectée de votre fait, une pénalité égale à 3% de l'abonnement de l'accès Internet (modem inclus) par jour de retard calendaire sera appliquée.

ABONNEMENTS MENSUELS ORANGE	1 paire	2 paires	4 paires
EFM 0,5M Orange	117,00	145,00	NA
EFM 1M Orange	124,00	151,00	234,00
EFM 2M Orange	137,00	167,00	249,00
EFM 4M Orange	179,00	197,00	289,00
EFM 8M Orange	NA	386,00	497,00
EFM 12M Orange	NA	NA	619,00
EFM 16M Orange	NA	NA	688,00
Installation en zone ADP (GTR 24h/7j incluse)	Majoration de 140€	Majoration de 140€	Majoration de 140€

¹ Incluant le modem installé et managé par Orange permettant une prise en compte des GTR sans intervention sur site.

ABONNEMENTS MENSUELS SFR ¹	1 paire	2 paires	4 paires
ATM 0,5M SFR	84,00	118,00	NA
ATM 1M SFR	102,00	136,00	NA
ATM 2M SFR	113,00	148,00	NA
ATM 4M SFR	166,00	202,00	NA
ATM 5M SFR	184,00	219,00	NA
ATM 8M SFR	NA	295,00	NA
ATM 10M SFR	NA	360,00	NA

¹ Incluant le modem installé et managé par SFR permettant une prise en compte des GTR sans intervention sur site.

ABONNEMENTS MENSUELS AXIONE ¹	1 paire	2 paires	4 paires
EFM 2M Axione	117,00	165,00	212,00
EFM 4M Axione	147,00	194,00	242,00
EFM 5M Axione	177,00	225,00	272,00
EFM 6M Axione	NA	208,00	303,00
EFM 8M Axione	NA	218,00	312,00
EFM 10M Axione	NA	236,00	330,00
EFM 12M Axione	NA	NA	312,00
EFM 16M Axione	NA	NA	352,00
EFM 20M Axione	NA	NA	423,00

¹ Incluant le modem installé et managé par AXIONE permettant une prise en compte des GTR sans intervention sur site.

FRAIS DE MISE EN SERVICE	Engagement 12 Mois
SDSL 1 paire	515,00
SDSL 2 paires	680,00
SDSL 4 paires	1 070,00
Installation en zone ADP	600,00

Options

GTR	Mensualité	FMS
4h en heures ouvrées 4h 24h/24 et 7j/7	<i>inclus</i> 72,00	<i>inclus</i> -

AUTRES OPTIONS

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	Mensualité	FMS
Désaturation ¹	-	790,00
Desserte interne jusqu'à 30 mètres (sur devis au-delà)	-	490,00
Commande non-conforme ²	-	60,00
Frais de déménagement ³	-	790,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ⁴	-	250,00
Upgrade ⁵	250,00 (+ FMS du lien)	

¹ Option appliquée automatiquement en cas de désaturation nécessaire à la livraison du lien (consentement du client recueilli à la signature du devis). Dans le cas contraire, la commande est annulée et les frais d'annulation de commande sont appliqués.

² Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées lors de la commande : contact, adresse, numéro de support, etc...

³ Toute demande de déménagement est soumise à une étude de faisabilité. Le déménagement réengage le lien pour une durée équivalente à la durée initiale d'engagement.

⁴ Le déplacement à tort correspond au déplacement sur site d'un technicien n'ayant pas pu accéder au site de l'Abonné.

⁵ L'Abonné doit vérifier la faisabilité technique auprès de Planet'Info. Les FMS appliquées lors de l'upgrade dépendent de l'engagement initial. Tout upgrade conduit au réengagement de l'accès concerné pour une durée équivalente à la période d'engagement initiale. La facturation du lien de l'ancien site sera arrêtée à la fin du mois suivant.

EN PHASE D'EXPLOITATION	Mensualité	FMS
Intervention à tort - pas de défaut constaté ¹	-	250,00
Déplacement à tort - absence client ou refus d'accès au site	-	250,00
Réparation desserte Interne	-	<i>sur devis</i>
Intervention à tort et remplacement de l'équipement d'extrémité	-	991,00

¹ Intervention d'un technicien pour un incident dont la responsabilité de Planet'Info et de ses fournisseurs n'est pas engagée.

Période d'engagement

Aucun, 12 ou 36 mois

Tarifs

Les tarifs incluent :

- la fourniture d'un lien Fibre Optique asymétrique allant jusqu'à 1 Gbps sans minimum garanti
- la fourniture d'un modem (Les paramètres du modem ne doivent pas être modifiés par l'Abonné)
- la réalisation d'une desserte simple de moins de 15 mètres à partir de l'arrivée optique dans les locaux de l'Abonné (un devis pourra être proposé pour les dessertes de plus de 15 mètres)
- Hors cas de détérioration de responsabilité Abonné, Planet'Info assure un changement de modem en cas de dysfonctionnement.
- Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service). Sans retour de la part de l'Abonné sous 48h ouvrés, le devis est considéré comme accepté.
- L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)
- Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)
- Un site ne peut accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. En cas d'écrasement d'un accès existant, Planet'Info ne peut être tenu responsable des frais appliqués au Client Final par son ancien fournisseur.
- Si un déploiement est annulé à cause d'un accès Internet FTTH déjà actif sur site, ceci sera considéré comme une annulation de commande avec une application des frais associés.
- Un site ne peut généralement accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. Le déploiement des commandes nécessitant la création d'un second accès FTTH ne peut être garanti et nécessitera une validation préalable. Disponible uniquement sur zone très dense
- En cas d'écrasement de l'accès par un Tiers, celui n'est pas résilié, le Client doit en faire la demande via une commande et reste redevable des mois restants dus si l'accès est toujours engagé.

OFFRE SANS ENGAGEMENT	Mensualité	FMS
Opéra Office	55,00	220,00

OFFRE AVEC ENGAGEMENT	Mensualité	FMS	
		12 mois	36 mois
Opéra Office Basic	55,00	170,00	120,00
Opéra Office Pro (Standard ou ZTD)	42,00	150,00	60,00

Mise en service

L'Abonné doit prévoir un emplacement pour le modem respectant les conditions suivantes : humidité inférieure à 50% et température comprise entre 10°C et 30°C

Lorsqu'un câblage doit être réalisé, l'Abonné doit être en mesure de donner accès aux domaines privé. (Par exemple, le technicien doit pouvoir accéder aux parties communes d'un immeuble).

Options

GTR	Mensualité	FMS
10 heures ouvrées ¹	31,00	70,00

¹ Indisponible sur Opéra Office Basic

AUTRES OPTIONS

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	FMS
Second Point de Terminaison Optique ¹	75,00
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ²	60,00
Modification de l'emplacement de la PTO (Prise Terminal Optique)	350,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ³	150,00
Demande d'annulation de commande	150,00
Réalisation d'une desserte au-delà de 50 mètres, par mètre linéaire supplémentaire	3,00

En cas de report d'un rendez-vous d'installation, un déplacement à tort est facturé.

¹ Sous réserve d'acceptation après étude technique. En cas de refus, la commande sera automatiquement rejetée et sans frais (uniquement sur Opérateur d'Infrastructure Orange)

² Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : changement de contact, manque complément d'adresse, etc. Une commande est considérée comme "rejetée par le fournisseur" en cas d'adresse erronée, de référence PTO incorrecte, colis (non endommagé) est refusé par l'Abonné, au-delà de 3 reports du rendez-vous d'installation, etc

³ Le déplacement à tort correspond au déplacement sur site d'un technicien n'ayant pas pu accéder au site de l'Abonné.

EN PHASE D'EXPLOITATION	FMS
Déplacement à tort / Refus d'intervention ¹	150,00
Remise en conformité de la desserte suite à un incident	350,00
Remplacement de la prise terminal optique suite à détérioration	300,00

¹ Les interventions à tort correspondent à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Planet'Info et de ses fournisseurs n'est pas engagée. Ainsi qu'un refus d'accès au site (domaines privé et public inclus) et/ou une absence client.

Travaux spécifiques

Dans les cas suivants, Planet'Info et ses fournisseurs peuvent envisager des travaux :

- destruction partielle ou totale causée par un évènement (à titre d'exemple un incendie, une inondation, un acte de malveillance, ...)
- nécessité de mise en conformité de tout ou partie des Liaisons Fibres avec de nouvelles normes en vigueur
- dévoiement, ou obsolescence ou de vétusté des Liaisons Fibres
- certains cas de livraison de service

Planet'Info informe l'Abonné des travaux de remplacement ou de dépose prévus dans les meilleurs délais.

Le prix des travaux de remplacement ou de dépose effectués sera répercuté intégralement à l'Abonné, sur la base du devis notifié par l'Opérateur de réseau à Planet'Info.

Résiliation

En cas de résiliation, un préavis de résiliation d'un mois s'applique en plus de la facturation de la totalité des abonnements (service + options) restants dus.

Période d'engagement

36 mois

Tarifs

Les tarifs incluent :

- la fourniture d'un lien Fibre Optique asymétrique allant jusqu'à 1 Gbps avec minimum garanti de 10 ou 100 Mbps
- la fourniture d'un modem (Les paramétrages du modem ne doivent pas être modifiés par l'Abonné)
- la réalisation d'une desserte simple de moins de 15 mètres à partir de l'arrivée optique dans les locaux de l'Abonné (un devis pourra être proposé pour les dessertes de plus de 15 mètres)
- GTR 10h heures ouvrées
- Hors cas de détérioration de responsabilité Abonné, Planet'Info assure un changement de modem en cas de dysfonctionnement.
- L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)
- Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)
- Un site ne peut accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. En cas d'écrasement d'un accès existant, Planet'Info ne peut être tenu responsable des frais appliqués au Client Final par son ancien fournisseur.
- Si un déploiement est annulé à cause d'un accès Internet FTTH déjà actif sur site, ceci sera considéré comme une annulation de commande avec une application des frais associés.
- Un site ne peut généralement accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. Le déploiement des commandes nécessitant la création d'un second accès FTTH ne peut être garanti et nécessitera une validation préalable. Disponible uniquement sur zone très dense.
- En cas d'écrasement de l'accès par un Tiers, celui n'est pas résilié, le Client doit en faire la demande via une commande et reste redevable des mois restants dus si l'accès est toujours engagé.

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 36 MOIS	Mensualité Hors ZTD	Mensualité ZTD	FMS
Débit Max AXIONE (avec 10 Mbps garantis)	139,00	-	60,00
Débit Max AXIONE (avec 100 Mbps garantis)	199,00	99,00	60,00

Mise en service

L'Abonné doit prévoir un emplacement pour le modem respectant les conditions suivantes : humidité inférieure à 50% et température comprise entre 10°C et 30°C

Lorsqu'un câblage doit être réalisé, l'Abonné doit être en mesure de donner accès aux domaines privé. (Par exemple, le technicien doit pouvoir accéder aux parties communes d'un immeuble).

Options

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	FMS
Second Point de Terminaison Optique ¹	75,00
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ²	60,00
Modification de l'emplacement de la PTO (Prise Terminal Optique)	350,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ³	150,00
Demande d'annulation de commande	150,00
Réalisation d'une desserte au-delà de 50 mètres, par mètre linéaire supplémentaire	3,00

En cas de report d'un rendez-vous d'installation, un déplacement à tort est facturé.

¹ Sous réserve d'acceptation après étude technique. En cas de refus, la commande sera automatiquement rejetée et sans frais (uniquement sur Opérateur d'Infrastructure Orange)

² Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : changement de contact, manque complément d'adresse, etc. Une commande est considérée comme "rejetée par le fournisseur" en cas d'adresse erronée, de référence PTO incorrecte, colis (non endommagé) est refusé par l'Abonné, au-delà de 3 reports du rendez-vous d'installation, ets

³ Le déplacement à tort correspond au déplacement sur site d'un technicien n'ayant pas pu accéder au site de l'Abonné.

EN PHASE D'EXPLOITATION

	FMS
Déplacement à tort / Refus d'intervention ¹	150,00
Remise en conformité de la desserte suite à un incident	350,00
Remplacement de la prise terminal optique suite à détérioration	150,00
Frais de non-restitution de l'ONT en cas de résiliation ou de changement ²	100,00

¹ Les interventions à tort correspondent à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Planet'Info et de ses fournisseurs n'est pas engagée. Ainsi qu'un refus d'accès au site (domaines privé et public inclus) et/ou une absence client

² En cas de non-restitution sous 7 jours suivant la demande de Planet'Info, les Frais de non-restitution seront appliqués.

Travaux spécifiques

Dans les cas suivants, Planet'Info et ses fournisseurs peuvent envisager des travaux :

- destruction partielle ou totale causée par un événement (à titre d'exemple un incendie, une inondation, un acte de malveillance, ...)
- nécessité de mise en conformité de tout ou partie des Liaisons Fibres avec de nouvelles normes en vigueur
- dévoiement, ou obsolescence ou de vétusté des Liaisons Fibres
- certains cas de livraison de service

Planet'Info informe l'Abonné des travaux de remplacement ou de dépose prévus dans les meilleurs délais.

Le prix des travaux de remplacement ou de dépose effectués sera répercuté intégralement à l'Abonné, sur la base du devis notifié par l'Opérateur de réseau à Planet'Info.

Résiliation

En cas de résiliation, un préavis de résiliation d'un mois s'applique en plus de la facturation de la totalité des abonnements (service + options) restants dus.

Période d'engagement

12 ou 36 mois

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique asymétrique allant jusqu'à 1 Gbps sans minimum garanti (dans certaines conditions favorables, le débit montant peut atteindre 800 Mbps)
- la fourniture de l'ONT (interface de liaison en RJ45) – L'ONT est acheminé séparément (expédition par colis).
- les paramétrages de l'ONT ne doivent pas être modifiés. Hors cas de détérioration, Planet'Info assure un changement de l'ONT en cas de dysfonctionnement (responsabilité fournisseur).
- la réalisation d'une desserte de moins de 30 mètres à partir de l'arrivée optique dans les locaux de l'Abonné (un devis pourra être proposé pour les dessertes de plus de 30 mètres).

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc..)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Un site ne peut généralement accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. Le déploiement des commandes nécessitant la création d'un second accès FTTH ne peut être garanti et nécessitera une validation préalable.

En cas d'écrasement d'un accès existant, Planet'Info ne peut être tenu responsable des frais appliqués à l'Abonné par son ancien fournisseur.

En cas d'écrasement de l'accès par un Tiers, celui n'est pas résilié, le Client doit en faire la demande via une commande et reste redevable des mois restants dus si l'accès est toujours engagé.

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 12 MOIS

	Mensualité	FMS
Débit Max BOUYGUES 1 Gbps	55,00	70,00

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 36 MOIS

	Mensualité	FMS
Débit Max BOUYGUES 1 Gbps	55,00	-

Mise en service

L'Abonné doit prévoir un emplacement pour le modem respectant les conditions suivantes : humidité inférieure à 50% et température comprise entre 10°C et 30°C.

Lorsqu'un câblage doit être réalisé, l'Abonné doit être en mesure de donner accès aux domaines privé. (Par exemple, le technicien doit pouvoir accéder aux parties communes d'un immeuble).

Options

	Mensualité	FMS
Pré-visite technique simple	-	250,00
Déplacement de PTO standard ¹	-	300,00
Déplacement de PTO complexe ¹	-	Sur Devis

¹ Prestation disponible uniquement à la même adresse, même bâtiment - exemple : changement d'étage

AUTRES OPTIONS

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE

	Mensualité	FMS
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ¹	-	60,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ²	-	300,00
Demande d'annulation de commande	-	150,00
Second Point de Terminaison Optique ³	-	75,00
Réalisation d'une desserte supérieure à 30 mètres et/ou complexe	-	Sur devis

¹ Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : changement de contact, manque complément d'adresse, etc. Une commande est considérée comme "rejetée par le fournisseur" en cas d'adresse erronée, de référence PTO incorrecte, colis (non endommagé) est refusé par l'Abonné, au-delà de 3 reports du rendez-vous d'installation, etc.

² Le déplacement à tort est avéré en cas de rendez-vous manqué ou refusé par l'abonné, absence d'infrastructure en domaine privé, locaux non accessibles ou sites non prêts, etc.

³ Sous réserve d'acceptation après étude technique. En cas de refus, la commande sera automatiquement rejetée et sans frais. (uniquement sur Opérateur d'Infrastructure Orange)

EN PHASE D'EXPLOITATION

	Mensualité	FMS
Intervention à tort / Refus d'intervention ¹	-	150,00
Frais de non-restitution de l'ONT en cas de résiliation ou de changement ²	-	100,00
Ticket d'incident à tort ¹	-	300,00

¹ Les interventions à tort correspondent à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Planet'Info et de ses fournisseurs n'est pas engagée. Ainsi qu'un refus d'accès au site (domaines privé et public inclus) et/ou une absence client

² En cas de non-restitution sous 7 jours suivant la demande de Planet'Info, les Frais de non-restitution seront appliqués.

Travaux spécifiques

Dans les cas suivants, Planet'Info et ses fournisseurs peuvent envisager des travaux :

- destruction partielle ou totale causée par un événement (à titre d'exemple un incendie, une inondation, un acte de malveillance, ...)
- nécessité de mise en conformité de tout ou partie des Liaisons Fibres avec de nouvelles normes en vigueur
- dévoiement, obsolescence ou de vétusté des Liaisons Fibres
- certains cas de livraison de service

Planet'Info informe l'Abonné des travaux de remplacement ou de dépose prévus dans les meilleurs délais.

Le prix des travaux de remplacement ou de dépose effectués sera répercuté intégralement à l'Abonné, sur la base du devis notifié par le Fournisseur à Planet'Info.

Dans le cas où des actions à la charge de l'abonné n'ont pas été réalisées dans un délai de 21 jours suivant la Date de notification de gel client, Planet'Info se réserve le droit d'annuler la commande avec facturation des frais d'annulation de commande et tous autres frais inhérents à la commande.

L'Abonné s'engage à régler le montant des travaux de remplacement ou de dépose dès émission de la facture par Planet'Info.

Résiliation

En cas de résiliation, un préavis de résiliation d'un mois s'applique en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

Période d'engagement

12 ou 36 mois

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique asymétrique allant jusqu'à 1 Gbps sans minimum garanti (dans certaines conditions favorables, le débit montant peut atteindre 800 Mbps)
- un ONT auquel le LAN de l'Abonné peut être connecté via une prise RJ45 (les paramétrages de l'ONT ne doivent pas être modifiés. Hors cas de détérioration, Planet'Info assure un changement de modem en cas de dysfonctionnement)
- la réalisation d'une desserte de moins de 30 mètres à partir de l'arrivée optique dans les locaux de l'Abonné (un devis pourra être proposé pour les dessertes de plus de 30 mètres).

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc..)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Un site ne peut généralement accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. Le déploiement des commandes nécessitant la création d'un second accès FTTH ne peut être garanti et nécessitera une validation préalable.

En cas d'écrasement d'un accès existant, Planet'Info ne peut être tenu responsable des frais appliqués à l'Abonné par son ancien fournisseur.

En cas d'écrasement de l'accès par un Tiers, celui n'est pas résilié, le Client doit en faire la demande via une commande et reste redevable des mois restants dus si l'accès est toujours engagé.

Les frais d'annulation de commande ne sont pas appliqués dans le cas d'un gel d'immeuble de plus de 3 mois ne permettant pas le déploiement du lien souscrit

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 12 MOIS

	Mensualité	FMS
Débit Max COVAGE 1 Gbps Zone A	55,00	115,00
Débit Max COVAGE 1 Gbps Zone B	55,00	150,00

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 36 MOIS

	Mensualité	FMS
Débit Max COVAGE 1 Gbps Zone A	55,00	65,00
Débit Max COVAGE 1 Gbps Zone B	55,00	115,00

Mise en service

L'Abonné doit prévoir un emplacement pour l'ONT respectant les conditions suivantes : humidité inférieure à 50% et température comprise entre 10°C et 30°C.

Lorsqu'un câblage doit être réalisé, l'Abonné doit être en mesure de donner accès aux domaines privé. (Par exemple, le technicien doit pouvoir accéder aux parties communes d'un immeuble).

Options

	Mensualité	FMS
GTR J+1 en jours ouvrés ¹	26,00	-
Pré-visite technique simple ³	-	200,00
Pré-visite technique complexe ⁴	-	350,00
Déplacement de PTO ²	-	300,00

¹ L'option GTR est souscriptible à la commande du lien et est associée à l'engagement de l'accès. En cas d'ajout d'option en cours de contrat, l'Abonné doit vérifier la faisabilité technique auprès de Planet'Info.

² Prestation disponible uniquement à la même adresse, même bâtiment - exemple : changement d'étage

³ Comprend l'étude cheminement entre le PBO et l'emplacement souhaité de la PTO, compte rendu d'intervention, élaboration de devis si nécessaire, l'aiguillage entre dernière chambre sur domaine public et la pénétration du bâtiment et la validation du bon accès au PM et au PBO et de l'état de ces équipements.

⁴ Comprend les prestations de la visite technique simple, un plan du cheminement vers le local technique et l'identification de l'accès aux chambres en domaine public.

AUTRES OPTIONS

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE

	Mensualité	FMS
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ¹	-	60,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ²	-	150,00
Demande d'annulation de commande	-	200,00
Second Point de Terminaison Optique ³	-	75,00
Réalisation d'une desserte supérieure à 30 mètres et/ou complexe	-	Sur devis

¹ Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : changement de contact, manque complément d'adresse, etc. Une commande est considérée comme "rejetée par le fournisseur" en cas d'adresse erronée, de référence PTO incorrecte, colis (non endommagé) est refusé par l'Abonné, au-delà de 3 reports du rendez-vous d'installation, etc.

² Le déplacement à tort est avéré en cas de rendez-vous manqué ou refusé par l'abonné, absence d'infrastructure en domaine privé, locaux non accessibles ou sites non prêts, etc.

³ Sous réserve d'acceptation après étude technique. En cas de refus, la commande sera automatiquement rejetée et sans frais. (uniquement sur Opérateur d'Infrastructure Orange)

EN PHASE D'EXPLOITATION

	Mensualité	FMS
Intervention à tort / Refus d'intervention ¹	-	200,00
Frais de non-restitution de l'ONT en cas de résiliation ou de changement ²	-	100,00
Upgrade ³	-	Sur devis

¹ Les interventions à tort correspondent à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Planet'Info et de ses fournisseurs n'est pas engagée. Ainsi qu'un refus d'accès au site (domaines privé et public inclus) et/ou une absence client

² En cas de non-restitution sous 7 jours suivant la demande de Planet'Info, les Frais de non-restitution seront appliqués .

³ L'Abonné doit vérifier la faisabilité technique auprès de Planet'Info. Le montant de l'upgrade ne sera défini qu'après étude.

Travaux spécifiques

Dans les cas suivants, Planet'Info et ses fournisseurs peuvent envisager des travaux :

- destruction partielle ou totale causée par un événement (à titre d'exemple un incendie, une inondation, un acte de malveillance, ...)
- nécessité de mise en conformité de tout ou partie des Liaisons Fibres avec de nouvelles normes en vigueur
- dévoiement, obsolescence ou de vétusté des Liaisons Fibres
- certains cas de livraison de service

Planet'Info informe l'Abonné des travaux de remplacement ou de dépose prévus dans les meilleurs délais.

Le prix des travaux de remplacement ou de dépose effectués sera répercuté intégralement à l'Abonné, sur la base du devis notifié par le Fournisseur à Planet'Info.

Dans le cas où des actions à la charge de l'abonné n'ont pas été réalisées dans un délai de 21 jours suivant la Date de notification de gel client, Planet'Info se réserve le droit d'annuler la commande avec facturation des frais d'annulation de commande et tous autres frais inhérents à la commande. L'Abonné s'engage à régler le montant des travaux de remplacement ou de dépose dès émission de la facture par Planet'Info.

Résiliation

En cas de résiliation, un préavis de résiliation d'un mois s'applique en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

Période d'engagement

12 ou 36 mois

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique asymétrique allant jusqu'à 1 Gbps à débit minimum garanti symétrique
- GTR J+1 incluse
- visite technique systématique incluse
- la fourniture d'un EAS (Equipement d'Accès au Service) auquel le LAN de l'Abonné peut être connecté via une prise RJ45 (les paramétrages de l'EAS ne doivent pas être modifiés par l'Abonné. Hors cas de détérioration de responsabilité Abonné, Planet'Info assure un changement d'EAS en cas de dysfonctionnement)
- la réalisation d'une desserte de moins de 30 mètres à partir de l'arrivée optique dans les locaux de l'Abonné (un devis pourra être proposé pour les dessertes de plus de 30 mètres)

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre etc..)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Un site ne peut généralement accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. Le déploiement des commandes nécessitant la création d'un second accès FTTH ne peut être garanti et nécessitera une validation préalable.

En cas d'écrasement d'un accès existant, Planet'Info ne peut être tenu responsable des frais appliqués à l'Abonné par son ancien fournisseur.

En cas d'écrasement de l'accès par un Tiers, celui n'est pas résilié, le Client doit en faire la demande via une commande et reste redevable des mois restants dus si l'accès est toujours engagé.

Les frais d'annulation de commande ne sont pas appliqués dans le cas d'un gel d'immeuble de plus de 3 mois ne permettant pas le déploiement du lien souscrit

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 12 MOIS

	Mensualité	FMS
Débit Max Fibre 1 Gbps - 5M garantis symétriques	99,00	315,00
Débit Max Fibre 1 Gbps - 20M garantis symétriques	189,00	315,00

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 36 MOIS

	Mensualité	FMS
Débit Max Fibre 1 Gbps - 5M garantis symétriques	99,00	215,00
Débit Max Fibre 1 Gbps - 20M garantis symétriques	189,00	215,00

Mise en service

L'Abonné doit prévoir un emplacement pour le modem respectant les conditions suivantes : humidité inférieure à 50% et température comprise entre 10°C et 30°C.

Lorsqu'un câblage doit être réalisé, l'Abonné doit être en mesure de donner accès aux domaines privé. (Par exemple, le technicien doit pouvoir accéder aux parties communes d'un immeuble).

Options

GTR	Mensualité	FMS
GTR 4 Heures ouvrés ¹	52,00	-
Déplacement de PTO ²	-	300,00

¹ L'option GTR doit être activée lors de la souscription initiale et est associée à l'engagement de l'accès.

² Prestation disponible uniquement à la même adresse, même bâtiment - exemple : changement d'étage.

AUTRES OPTIONS

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE

	Mensualité	FMS
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ¹	-	60,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ²	-	150,00
Demande d'annulation de commande	-	200,00
Réalisation d'une desserte supérieure à 30 mètres et/ou complexe	-	Sur devis

En cas de report d'un rendez-vous d'installation, un déplacement à tort est facturé.

¹ Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : changement de contact, manque complément d'adresse, etc. Une commande est considérée comme "rejetée par le fournisseur" en cas d'adresse erronée, de référence PTO incorrecte, colis (non endommagé) est refusé par l'Abonné, au-delà de 3 reports du rendez-vous d'installation, etc.

² Le déplacement à tort est avéré en cas de rendez-vous manqué ou refusé par l'abonné, absence d'infrastructure en domaine privé, locaux non accessibles ou site non prêt, etc.

EN PHASE D'EXPLOITATION

	Mensualité	FMS
Intervention à tort / Ticket d'incident à tort ¹	-	200,00
Intervention à tort - Diagnostic contradictoire	-	300,00
Frais de non-restitution de modem en cas de résiliation ou de changement ²	-	100,00
Upgrade ³	-	Sur devis

¹ Les interventions à tort correspondent à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Planet'Info et de ses fournisseurs n'est pas engagée. Ainsi qu'un refus d'accès au site (domaines privé et public inclus) et/ou une absence client

² En cas de non-restitution sous 7 jours suivant la demande de Planet'Info, les Frais de non-restitution seront appliqués

³ L'Abonné doit vérifier la faisabilité technique auprès de Planet'Info. Le montant de l'upgrade ne sera défini qu'après étude.

Travaux spécifiques

Dans les cas suivants, Planet'Info et ses fournisseurs peuvent envisager des travaux :

- destruction partielle ou totale causée par un événement (à titre d'exemple un incendie, une inondation, un acte de malveillance, ...)
- nécessité de mise en conformité de tout ou partie des Liaisons Fibres avec de nouvelles normes en vigueur
- dévoiement, ou obsolescence ou de vétusté des Liaisons Fibres
- certains cas de livraison de service

Planet'Info informe l'Abonné des travaux de remplacement ou de dépose prévus dans les meilleurs délais.

Le prix des travaux de remplacement ou de dépose effectués sera répercuté intégralement à l'Abonné, sur la base du devis notifié par l'Opérateur de réseau à Planet'Info.

L'Abonné s'engage à régler le montant des travaux de remplacement ou de dépose dès émission de la facture par Planet'Info.

Résiliation

En cas de résiliation, un préavis de résiliation d'un mois s'applique en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) du mois en cours.

Période d'engagement

Aucun, 12 mois ou 36 mois

Tarifs

Les tarifs incluent :

- la fourniture d'un lien Fibre Optique allant jusqu'à 1Gbps en descendant et 800 Mbps en montant sans minimum garanti
- la fourniture et pose de l'ONT (interface de livraison en RJ45) - L'ONT est acheminé séparément (expédition par colis)
- la réalisation d'une desserte Interne Client sur site Client Final jusqu'à 60 ml (entre le Point d'Entrée et la PTO)
- Un site ne peut accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. En cas d'écrasement d'un accès existant, Planet'Info ne peut être tenu responsable des frais appliqués au Client Final par son ancien fournisseur.

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Si un déploiement est annulé à cause d'un accès Internet FTTH déjà actif sur site, ceci sera considéré comme une annulation de commande avec une application des frais associés.

En cas d'écrasement de l'accès par un Tiers, celui-ci n'est pas résilié, le Client doit en faire la demande via une commande et reste redevable des mois restants dus si l'accès est toujours engagé.

ABONNEMENTS MENSUELS	Mensualité	FMS
Accès FTTH Access 1G – Sans engagement	59,00	220,00
Accès FTTH Access 1G – 12 mois	59,00	150,00
Accès FTTH Access 1G – 36 mois	59,00	100,00

Mise en service

L'Abonné doit prévoir un emplacement pour le modem respectant les conditions suivantes : humidité inférieure à 50% et température comprise entre 10°C et 30°C

Lorsqu'un câblage doit être réalisé, l'Abonné doit être en mesure de donner accès aux domaines privé (Par exemple, le technicien doit pouvoir accéder aux parties communes d'un immeuble).

Options

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

	Mensualité	Frais d'accès
GTR 10h heures ouvrées ¹	40,00	-
Second Point de Terminaison Optique ²		75,00
Prestation d'installation de l'ONT	-	70,00

¹ Disponible uniquement sur zone BLOM Orange

² Sous réserve d'acceptation après étude technique. En cas de refus, la commande sera automatiquement rejetée et sans frais. (Uniquement sur Opérateur d'Infrastructure Orange)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	Mensualité	FMS
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ¹	-	150,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ²	-	150,00
Demande d'annulation de commande	-	100,00
Pénalité pour PTO existante non indiquée lors de la commande	-	110,00
Pénalité pour numéro de PTO erroné	-	60,00
Frais de re expédition de l'ONT	-	30,00
Frais de restitution de l'ONT (Annulation de commande en cours, changement ou résiliation)	-	100,00
Rejet de commande FTTH par le fournisseur ³	-	200,00
Desserte étendue	-	Sur devis

En cas de report d'un rendez-vous d'installation, un déplacement à tort est facturé.

¹ Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : changement de contact, manque complément d'adresse, etc.

² Le déplacement à tort est avéré en cas de rendez-vous manqué ou refusé par l'abonné, absence d'infrastructure en domaine privé, locaux non accessibles ou site non prêt, etc.

³ Une commande est considérée comme "rejetée par le fournisseur" en cas d'adresse erronée, de référence PTO incorrecte, colis (non endommagé) est refusé par l'Abonné, au-delà de 3 reports du rendez-vous d'installation, etc.

EN PHASE D'EXPLOITATION	Mensualité	FMS
Intervention à tort / Ticket d'incident à tort ¹	-	300,00
Frais de restitution de l'ONT (Annulation de commande en cours, changement ou résiliation)	-	100,00
Réparation câblage et desserte Abonné	-	300,00

¹ Les interventions à tort correspondent à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Planet'Info et de ses fournisseurs n'est pas engagée. Ainsi qu'un refus d'accès au site (domaines privé et public inclus) et/ou une absence client.

Travaux spécifiques

Dans les cas suivants, Planet'Info et ses fournisseurs peuvent envisager des travaux :

- destruction partielle ou totale causée par un évènement (à titre d'exemple un incendie, une inondation, un acte de malveillance, ...)
- nécessité de mise en conformité de tout ou partie des Liaisons Fibres avec de nouvelles normes en vigueur
- dévoiement, ou obsolescence ou de vétusté des Liaisons Fibres
- certains cas de livraison de service

Planet'Info informe l'Abonné des travaux de remplacement ou de dépose prévus dans les meilleurs délais.

Le prix des travaux de remplacement ou de dépose effectués sera répercuté intégralement à l'Abonné, sur la base du devis notifié par le Fournisseur à Planet'Info.

L'Abonné s'engage à régler le montant des travaux de remplacement ou de dépose dès émission de la facture par Planet'Info.

Résiliation

En cas de résiliation, un préavis de résiliation d'un mois s'applique en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

Période d'engagement

12 ou 36 mois

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique asymétrique avec un débit minimum garanti et un débit maximum.
- la réalisation d'une desserte simple de moins de 30 mètres à partir de l'arrivée optique dans les locaux de l'Abonné (Si nécessaire au raccordement de ses locaux, l'Abonné accepte la réalisation d'une prestation de desserte étendue facturée au tarif forfaitaire précisé ci-dessous. Cette prestation de desserte étendue s'applique pour les dessertes de plus de 30 mètres jusqu'à 220 mètres avec un maximum de 30 mètres à l'intérieur des locaux de l'Abonné ou pour les dessertes nécessitant des percements de plus de 10 cm. Un devis spécifique pourra être proposé pour les dessertes de plus de 220 mètres ou nécessitant un travail à une hauteur de plus de 3 mètres).

- un ONT (les paramétrages de l'ONT ne doivent pas être modifiés par l'Abonné sans l'accord de Planet'Info. Hors cas de détérioration de responsabilité l'Abonné, Planet'Info assure un changement de l'ONT en cas de dysfonctionnement)

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

La souscription d'une FTTH SFR s'accompagne obligatoirement de la souscription d'un routeur fourni par Planet'Info.

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Un site ne peut généralement accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. Le déploiement des commandes nécessitant la création d'un second accès FTTH ne peut être garanti et nécessite une validation préalable.

Si un déploiement est annulé à cause d'un accès Internet FTTH déjà actif sur site, ceci sera considéré comme une annulation de commande avec une application des frais associés.

En cas d'écrasement de l'accès par un Tiers, celui-ci n'est pas résilié, le Client doit en faire la demande via une commande et reste redevable des mois restants dus si l'accès est toujours engagé.

ABONNEMENTS MENSUELS 12 mois	Mensualité	FMS
Débit Max SFR 1 Gbps /100 Mbps (avec 5 Mbps garantis) (ZMD ou ZTD)	55,00	70,00
ABONNEMENTS MENSUELS 36 mois	Mensualité	FMS
Débit Max SFR 1 Gbps /100 Mbps (avec 5 Mbps garantis) (ZMD ou ZTD)	55,00	-
ROUTEURS (Souscription obligatoire d'un routeur Planet'Info)	Mensualité	FMS
Routeur FTTH	-	99,00

Mise en service

L'Abonné doit prévoir un emplacement pour le modem respectant les conditions suivantes : humidité inférieure à 50% et température comprise entre 10°C et 30°C

Lorsqu'un câblage doit être réalisé, l'Abonné doit être en mesure de donner accès aux domaines privé (Par exemple, le technicien doit pouvoir accéder aux parties communes d'un immeuble).

Options

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	Mensualité	FMS
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ¹	-	120,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ²	-	300,00
Demande d'annulation de commande	-	150,00
Desserte étendue forfaitaire	-	250,00
Second Point de Terminaison Optique ³	-	75,00
Déplacement de PTO ⁴	-	350,00

¹ Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : changement de contact, manque complément d'adresse, etc. Une commande est considérée comme "rejetée par le fournisseur" en cas d'adresse erronée, de référence PTO incorrecte, colis (non endommagé) est refusé par l'Abonné, au-delà de 3 reports du rendez-vous d'installation, etc.

² Le déplacement à tort est avéré en cas de rendez-vous manqué ou refusé par l'abonné, absence d'infrastructure en domaine privé, locaux non accessibles ou site non prêt, etc.

³ Sous réserve d'acceptation après étude technique. En cas de refus, la commande sera automatiquement rejetée et sans frais. (uniquement sur Opérateur d'Infrastructure Orange)

⁴ Prestation disponible uniquement à la même adresse et sans changement d'étage. En cas de raccordement complexe un devis sera proposé.

EN PHASE D'EXPLOITATION

	Mensualité	FMS
Intervention à tort / Ticket d'incident à tort ¹	-	300,00
Frais de non-restitution de l'ONT	-	100,00
Réparation câblage et desserte Abonné	-	300,00

¹ Les interventions à tort correspondent à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Planet'Info et de ses fournisseurs n'est pas engagée. Ainsi qu'un refus d'accès au site (domaines privé et public inclus) et/ou une absence client.

Travaux spécifiques

Dans les cas suivants, Planet'Info et ses fournisseurs peuvent envisager des travaux :

- destruction partielle ou totale causée par un événement (à titre d'exemple un incendie, une inondation, un acte de malveillance, ...)
- nécessité de mise en conformité de tout ou partie des Liaisons Fibres avec de nouvelles normes en vigueur
- dévoiement, ou obsolescence ou de vétusté des Liaisons Fibres
- certains cas de livraison de service

Planet'Info informe l'Abonné des travaux de remplacement ou de dépose prévus dans les meilleurs délais.

Le prix des travaux de remplacement ou de dépose effectués sera répercuté intégralement à l'Abonné, sur la base du devis notifié par le Fournisseur à Planet'Info.

L'Abonné s'engage à régler le montant des travaux de remplacement ou de dépose dès émission de la facture par Planet'Info.

Résiliation

En cas de résiliation, un préavis de résiliation d'un mois s'applique en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

Caractéristiques techniques

Le produit FTTE permet à l'Abonné de bénéficier d'un accès Internet Fibre avec débit symétrique garantie dans des zones éligibles au produit FTTH.

Période d'engagement

Engagement de 12 mois ou de 36 mois à compter de la date de mise en service.

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées
- un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 30 Mètres sans changement d'étage
- une adresse IPv4

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Si la date prévisionnelle de mise en service ne peut pas être assurée pour cause Abonné, il est possible :

- De demander un report, une seule fois entre 1 et 3 mois après la date initiale
- D'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire

Dans le cas où les travaux à la charge de l'Abonné n'ont pas été réalisés dans un délai de 6 mois suivant la Date de la commande, Planet'Info se réserve le droit d'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire.

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 12 MOIS	BLOM Orange		BLOM RIP			
	IDF	Hors IDF	Zone 1		Zone 2	
			IDF	Hors IDF	IDF	Hors IDF
Fibre Optique 2M	239	259	239	259	309	329
Fibre Optique 4M	239	259	239	259	349	369
Fibre Optique 10M	239	279	239	279	349	379
Fibre Optique 20M	249	279	249	279	389	419
Fibre Optique 30M	259	309	259	309	419	469
Fibre Optique 40M	259	309	259	309	449	499
Fibre Optique 50M	259	309	259	309	469	519
Fibre Optique 100M	289	339	289	339	539	589
Fibre Optique 200M	369	419	369	419	589	639
Fibre Optique 300M	449	539	449	539	639	719
Fibre Optique 500M	449	539	449	539	639	719
Fibre Optique 1G	519	539	519	599	749	839

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 36 MOIS	BLOM Orange		BLOM RIP			
	IDF	Hors IDF	Zone 1		Zone 2	
			IDF	Hors IDF	IDF	Hors IDF
Fibre Optique 2M	239	419	239	249	299	319
Fibre Optique 4M	239	539	239	249	339	349
Fibre Optique 10M	239	539	239	269	339	369
Fibre Optique 20M	239	599	239	279	379	409
Fibre Optique 30M	249	329	249	299	409	459
Fibre Optique 40M	249	369	249	299	429	479
Fibre Optique 50M	249	379	249	299	459	499
Fibre Optique 100M	279	419	279	329	519	569
Fibre Optique 200M	359	469	359	409	569	619
Fibre Optique 300M	439	499	439	519	619	699
Fibre Optique 500M	439	519	439	519	619	699
Fibre Optique 1G	439	589	499	589	729	809

FRAIS DE MISE EN SERVICE (12 et 36 MOIS)	Toutes zones
Pose de bandeau optique (dans une baie informatique)	190
Site fibré	730

Options et Frais annexes

GTR avancée (rétablissement en 4h 24h/7j)	Toutes Zones
Engagement 12 et 36 mois	89

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	Toutes Zones
Demande d'annulation de commande avant communication de la date prévisionnelle de mise en service	50% des FMS (hors remises, promos et OSM)
Demande d'annulation de commande après communication de la date prévisionnelle de mise en service	100% des FMS + 3 mois d'abonnement (hors remises, promos et OSM)
Réalisation d'une desserte supérieure à 30 mètres et inférieure ou égale à 60 mètres	350,00
Réalisation d'une desserte supérieure à 60 mètres linéaires et/ou complexes	<i>Sur devis</i>

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Caractéristiques techniques

Le produit FTTE permet à l'Abonné de bénéficier d'un accès Internet Fibre avec débit symétrique garantie dans des zones éligibles au produit FTTH.

Période d'engagement

Engagement de 12 mois ou de 36 mois à compter de la date de mise en service.

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées
- un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 100 Mètres en apparent, collé ou agrafé, ou à l'intérieur d'une gaine technique, d'une goulotte ou d'un chemin de câble existant dans un faux plafond ou un faux plancher sans déplacement de mobilier, sans percement, jusqu'à l'emplacement de l'EAS. La réalisation de travaux en hauteur à moins de 2,5 mètres.
- une adresse IPv4

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Si la date prévisionnelle de mise en service ne peut pas être assurée pour cause Abonné, il est possible :

- De demander un report, une seule fois entre 1 et 3 mois après la date initiale
- D'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire

Dans le cas où les travaux à la charge de l'Abonné n'ont pas été réalisés dans un délai de 6 mois suivant la Date de la commande, Planet'Info se réserve le droit d'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire.

ABONNEMENTS MENSUELS

	12 Mois	36 Mois
Fibre Optique 10M	209	209
Fibre Optique 20M	209	209
Fibre Optique 50M	209	209
Fibre Optique 100M	209	209
Fibre Optique 200M	239	229
Fibre Optique 300M	269	259
Fibre Optique 500M	299	299
Fibre Optique 1G	339	329

FRAIS DE MISE EN SERVICE

	12 Mois	36 Mois
Mise en service	900	-

Options et Frais annexes

ABONNEMENT MENSUEL

	12 Mois	36 Mois
GTR avancée (rétablissement en 4h 24h/7j)	79	69

EN PHASE DE MISE EN SERVICE

	12 ou 36 Mois
Demande d'annulation de commande en cours	1500€ +100% des FMS
Réalisation d'une desserte supérieure à 100 mètres linéaires et/ou complexes	Sur devis

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

12 mois ou 36 mois à compter de la date de mise en service

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées
- un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 30 Mètres sans changement d'étage
- une adresse IPv4

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande

(Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Si la date prévisionnelle de mise en service ne peut pas être assurée pour cause client, il est possible :

- De demander un report, une seule fois entre 1 et 3 mois après la date initiale
- D'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire

Dans le cas où les travaux à la charge du client n'ont pas été réalisés dans un délai de 6 mois suivant la Date de la commande, Planet'Info se réserve le droit d'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire.

ABOS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 12 MOIS	O1 IDF	O1	O2A IDF	O2A	O2B IDF	O2B	O3 IDF	O3
Fibre Optique 2M	329	339	369	389	469	479	539	549
Fibre Optique 4M	329	349	369	389	589	609	669	689
Fibre Optique 10M	329	359	369	409	669	699	839	869
Fibre Optique 20M	369	399	419	459	759	789	909	939
Fibre Optique 30M	399	449	459	509	859	909	1109	1159
Fibre Optique 40M	429	479	489	539	939	989	1219	1269
Fibre Optique 50M	449	499	519	569	979	1029	1279	1329
Fibre Optique 100M	519	569	589	639	1029	1079	1339	1389
Fibre Optique 200M	629	679	719	769	1129	1179	1469	1519
Fibre Optique 300M	729	809	829	909	1149	1239	1499	1579
Fibre Optique 500M	819	899	939	1019	1299	1389	1689	1779
Fibre Optique 1G ¹	969	1049	1109	1189	1459	1539	1889	1969

¹ Etude nécessaire

ABOS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 36 MOIS	O1 IDF	O1	O2A IDF	O2A	O2B IDF	O2B	O3 IDF	O3
Fibre Optique 2M	249	259	279	289	439	459	509	519
Fibre Optique 4M	279	299	289	309	559	579	639	659
Fibre Optique 10M	279	309	289	329	629	669	799	829
Fibre Optique 20M	289	329	309	339	719	749	859	889
Fibre Optique 30M	299	339	319	349	809	849	1049	1079
Fibre Optique 40M	319	369	329	379	889	929	1149	1199
Fibre Optique 50M	329	379	339	389	929	979	1209	1249
Fibre Optique 100M	369	419	389	439	979	1029	1269	1319
Fibre Optique 200M	479	529	509	559	1069	1119	1389	1439
Fibre Optique 300M	579	669	609	699	1089	1169	1409	1489
Fibre Optique 500M	619	699	649	739	1229	1309	1599	1679
Fibre Optique 1G ¹	659	749	699	779	1379	1459	1789	1859

¹ Etude nécessaire

FRAIS DE MISES EN SERVICE (12 et 36 MOIS)	O1 IDF	O1	O2A IDF	O2A	O2B IDF	O2B	O3 IDF	O3
Etude de faisabilité standard et premium ¹	600	600	600	600	600	600	600	600
Site non fibré – 12 mois	1500	1500	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Site fibré – 12 mois	500	500	730	730	730	730	730	730
Site non fibré – 36 mois	400	400	400	400	2000	2000	2000	2000
Site fibré – 36 mois	400	400	400	400	730	730	730	730

¹ L'étude est effectuée sur un débit précis. Remboursement de 600 € pour une faisabilité Standard et 300€ pour une faisabilité Premium en cas de commande ferme sous 2 mois avec engagement de 36 mois. La faisabilité premium inclue l'intervention d'un technicien

Options et Frais annexes

	O1 IDF	O1	O2A IDF	O2A	O2B IDF	O2B	O3 IDF	O3
GTR avancée (rétablissement en 4h 24h/7j)								
Engagement 12 mois					75			
Engagement 36 mois					45			

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	O1 IDF	O1	O2A IDF	O2A	O2B IDF	O2B	O3 IDF	O3
Demande d'annulation de commande avant communication de la date prévisionnelle de mise en service	50% des FMS (hors remises, promos et OSM)							
Demande d'annulation de commande après communication de la date prévisionnelle de mise en service	100% des FMS + 3 mois d'abonnement (hors remises, promos et OSM)							
Réalisation d'une desserte supérieure à 30 mètres et inférieure ou égale à 60 mètres				350,00				
Réalisation d'une desserte supérieure à 60 mètres linéaires et/ou complexes				Sur devis				

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

12 mois ou 36 mois à compter de la date de mise en service

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées
- un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 30 Mètres sans changement d'étage
- une adresse IPv4

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Si la date prévisionnelle de mise en service ne peut pas être assurée pour cause Abonné, il est possible :

- De demander un report dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la notification de la date prévisionnelle de mise en service, la nouvelle date ne pouvant excéder 30 jours calendaires après la date initiale
- D'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire

En cas de commande suspendue pour cause Abonné et non-respect de la date de mise en service, Planet'Info facturera le service à compter de la date initiale de mise en service communiquée.

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 12 MOIS	CLAN Z1 ou CLINK	CLAN Z1 étendue ou CLINK	CLAN Z2	CLAN Z2 étendue	DSP ZV0 – Z1	DSP ZV0 – Z2	DSP ZV0 – Z3	XP Fibre
Fibre Optique 2M	249	-	459	-	349	339	399	289
Fibre Optique 4M	249	-	519	-	359	509	509	319
Fibre Optique 10M	249	-	519	-	409	619	719	429
Fibre Optique 20M	259	-	599	-	439	699	819	479
Fibre Optique 30M	279	-	779	-	499	799	839	-
Fibre Optique 40M	279	-	869	-	539	799	839	-
Fibre Optique 50M	279	-	919	-	549	799	839	579
Fibre Optique 100M	309	-	969	-	669	879	1029	669
Fibre Optique 200M	399	-	1049	-	699	1169	1519	789
Fibre Optique 300M	489	569	1079	1229	-	-	-	-
Fibre Optique 500M	499	589	1219	1389	919	1429	1849	939
Fibre Optique 1G	559	649	1349	1549	1199	1659	2049	1289

FRAIS DE MISE EN SERVICE	CLAN Z1 ou CLINK	CLAN Z1 étendue ou CLINK	CLAN Z2	CLAN Z2 étendue	DSP ZV0 – Z1	DSP ZV0 – Z2	DSP ZV0 – Z3	XP Fibre
Engagement 12 mois	800	800	750	750	2400	2400	2400	1200

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 36 MOIS	CLAN Z1 ou CLINK	CLAN Z1 étendue ou CLINK	CLAN Z2	CLAN Z2 étendue	EA ONE	EA ONE étendue	EA Select	EA Select étendue
Fibre Optique 2M	249	-	349	-	-	-	-	-
Fibre Optique 4M	249	-	389	-	-	-	-	-
Fibre Optique 10M	249	-	389	-	209	-	169	-
Fibre Optique 20M	259	-	449	-	-	-	-	-
Fibre Optique 30M	279	-	589	-	-	-	-	-
Fibre Optique 40M	279	-	649	-	-	-	-	-
Fibre Optique 50M	279	-	689	-	-	-	-	-
Fibre Optique 100M	309	-	729	-	269	-	209	-
Fibre Optique 200M	399	-	789	-	-	-	-	-
Fibre Optique 300M	489	569	809	1229	-	-	-	-
Fibre Optique 500M	499	589	919	1389	-	-	-	-
Fibre Optique 1G	559	649	1019	1549	419	499	349	429

FRAIS DE MISE EN SERVICE	CLAN Z1 ou CLINK	CLAN Z1 étendue ou CLINK	CLAN Z2	CLAN Z2 étendue	EA ONE	EA ONE étendue	EA Select	EA Select étendue
Engagement 36 mois	400	400	500	500	400	400	400	400

Options et Frais annexes

GTR avancée (en 4h 24h/7j)	CLAN Z1 ou CLINK	CLAN Z1 étendue ou CLINK	CLAN Z2	CLAN Z2 étendue	EA ONE	EA ONE étendue	EA Select	EA Select étendue
Engagement 12 mois				65				
Engagement 36 mois				55				

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	CLAN Z1 ou CLINK	CLAN Z1 étendue ou CLINK	CLAN Z2	CLAN Z2 étendue	EA ONE	EA Select
Demande d'annulation de commande avant communication de la date prévisionnelle de mise en service				3800		
Demande d'annulation de commande après communication de la date prévisionnelle de mise en service				6000		
Réalisation d'une desserte entre 30 et 150 mètres linéaires				1600 (800 si souscription simultanée d'un lien)		
Réalisation d'une desserte supérieure à 150 mètres linéaires et/ou complexes				Sur devis		
Déplacement à tort / Refus d'intervention				300		

EN PHASE D'EXPLOITATION	CLAN Z1 ou CLINK	CLAN Z1 étendue ou CLINK	CLAN Z2	CLAN Z2 étendue	EA ONE	EA Select
Modification de Desserte				Sur devis après étude technique (forfait minimum 1500)		

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

Engagement de 12 mois ou de 36 mois à compter de la date de mise en service.

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées
- un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 100 Mètres en apparent, collé ou agrafé, ou à l'intérieur d'une gaine technique, d'une goulotte ou d'un chemin de câble existant dans un faux plafond ou un faux plancher sans déplacement de mobilier, sans percement, jusqu'à l'emplacement de l'EAS. La réalisation de travaux en hauteur à moins de 2,5 mètres.
- une adresse IPv4

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Si la date prévisionnelle de mise en service ne peut pas être assurée pour cause Abonné, il est possible :

- De demander un report, une seule fois entre 1 et 3 mois après la date initiale
- D'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire

Dans le cas où les travaux à la charge de l'Abonné n'ont pas été réalisés dans un délai de 6 mois suivant la Date de la commande, Planet'Info se réserve le droit d'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire.

ABONNEMENTS MENSUELS

	12 ou 36 Mois
Fibre Optique 10M	189
Fibre Optique 20M	199
Fibre Optique 50M	219
Fibre Optique 100M	229
Fibre Optique 200M	299
Fibre Optique 300M	319
Fibre Optique 500M	339
Fibre Optique 1G	359

FRAIS DE MISE EN SERVICE

	12 Mois	36 Mois
Mise en service	900	-

Options et Frais annexes

ABONNEMENT MENSUEL

	12 Mois	36 Mois
GTR avancée (rétablissement en 4h 24h/7j)	75	65

EN PHASE DE MISE EN SERVICE

	12 ou 36 Mois
Demande d'annulation de commande en cours	1000€ +100% des FMS
Réalisation d'une desserte supérieure à 100 mètres linéaires et/ou complexes	Sur devis

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

12 mois ou 36 mois à compter de la date de mise en service

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées
- un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 100 Mètres sans changement d'étage
- une adresse IPv4

Un site ne peut généralement accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTO. Le déploiement des commandes nécessitant la création d'un second accès Fibre (FTTO) ne peut être garanti et nécessitera une validation préalable. Disponible uniquement sur zone très dense (ZTD).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Si la date prévisionnelle de mise en service ne peut pas être assurée pour cause Abonné, il est possible :

- De demander un report dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la notification de la date prévisionnelle de mise en service, la nouvelle date ne pouvant excéder 30 jours calendaires après la date initiale

- D'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire

En cas de commande suspendue pour cause Abonné et non-respect de la date de mise en service, Planet'Info facturera le service à compter de la date initiale de mise en service communiquée.

ABONNEMENTS MENSUELS ENGAGEMENT 12 MOIS	B1	B2	B3	B4	B5
Fibre Optique 10M	-	249	289	239	289
Fibre Optique 100M	249	249	539	469	539
Fibre Optique 300M	419	489	769	699	769
Fibre Optique 1G	589	799	1089	989	1089

ABONNEMENTS MENSUELS ENGAGEMENT 36 MOIS	B1	B2	B3	B4	B5
Fibre Optique 10M	-	219	249	199	249
Fibre Optique 100M	249	219	469	399	469
Fibre Optique 300M	419	419	669	599	669
Fibre Optique 1G	589	639	919	819	919

FRAIS DE MISE EN SERVICE	B1	B2	B3	B4	B5
Avec engagement 12 mois	2000	2000	2000	2000	sur devis
Avec engagement 36 mois	500	500	500	500	sur devis

Options 2eme accès

Les options ci-dessous ne sont souscriptibles qu'associées à des liens Fibre commandés sur le réseau Axione.

Ces options consistent à mettre à disposition de l'Abonné un deuxième accès opéré sur la même fibre physique que le lien principal.

Opérationnellement, l'Abonné est livré de 2 liens sur son site. Les débits annoncés **ne sont pas garantis et sont des débits maximums**.

Les GTR ne sont valables que sur l'accès principal.

La souscription d'une option 2eme Accès reconduit l'engagement du lien associé pour une durée égale à la durée de souscription initiale.

ABONNEMENTS MENSUELS Option 1 Gbps ¹	B1	B2	B3	B4	B5
Avec engagement (12 ou 36 mois)	69	69	69	69	sur devis
Frais d'accès au service ²	70	70	70	70	sur devis

¹ Option indisponible avec la Fibre Optique 1 Gbps

² Offert si souscription simultanée d'un lien

Options et Frais annexes

	B1	B2	B3	B4	B5
GTR avancée (rétablissement en 4h 24h/7j)					
Engagement 12 et 36 mois	75				

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	B1	B2	B3	B4	B5
Demande d'annulation de commande	100% des FMS, sous réserve de validation du fournisseur (hors remises, promos et OSM)				<i>sur devis</i>
Frais de clôture de commande en cas de DEC en Partie Privée pour délai dépassé 1	2000€				<i>sur devis</i>
Réalisation d'une desserte au-delà de 100 mètres.	300€ / 50 mètres linéaires				

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

12 mois ou 36 mois à compter de la date de mise en service

Préavis de résiliation de 3 Mois.

Tarifs des liens avec débit garanti

Les tarifs incluent :

- la fourniture d'un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées
- la fourniture d'un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 100 Mètres sans changement d'étage
- une adresse IPv4

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Ex: onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande

(Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Dans le cas où la date de livraison prévue ne peut être respectée de votre fait, une pénalité égale à 3% de l'abonnement de l'accès Internet (modem inclus) par jour de retard calendaire sera appliquée.

ABOS MENSUELS	THD ZMD	THD ZTD	THD ZMD	THD ZPD	Zone RIP Z1 à Z5					DSP MIN
Fibre Optique 5M	125	125	139	-	-	-	-	-	-	-
Fibre Optique 10M	169	239	289	289	-	289	-	-	-	499
Fibre Optique 20M	199	259	339	-	-	-	-	-	-	589
Fibre Optique 30M	-	-	-	369	-	369	-	-	-	-
Fibre Optique 40M	239	269	399	-	-	-	-	-	-	669
Fibre Optique 50M	-	-	-	449	-	449	-	-	-	-
Fibre Optique 100M	249	269	449	499	-	589	-	-	-	749
Fibre Optique 200M	319	399	519	639	-	839	-	-	-	919
Fibre Optique 500M	399	149	589	709	-	839	-	-	-	1169
Fibre Optique 1G	369	419	499	819	-	1089	-	-	-	1339

FRAIS DE MISE EN SERVICE	THD ZMD	THD ZTD	THD ZME	THD ZPD	Zone RIP					DSP MIN
					Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	
FMS 12 mois	950	950	950	2050	800	2050	4550	sur devis		sur devis
FMS 36 mois	410	410	410	410	350	1300	3550	sur devis		sur devis

Options et Frais annexes

GTR avancée (rétablissement en 4h 24h/7j)	THD ZMD	THD ZTD	THD ZME	THD ZPD	Zone RIP					DSP MIN
					Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	
Engagement 12 et 36 mois	45									

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	THD ZMD	THD ZTD	THD ZME	THD ZPD	Zon RIP					DSP MIN
					Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	
Demande d'annulation de commande	Dans les 48h après la passation de commande : 375€HT Entre 3 - 30 jours : 1 500€HT au-delà de 30 jours : 3 000€HT sous réserve de validation du fournisseur								100% des FMS + 100%des abonnements sur la période d'engagement (tarif catalogue)	
Réalisation d'une desserte supérieure à 100 mètres linéaires ou complexe	Sur devis									
Etude de faisabilité	350									

Résiliation

En cas de résiliation, des frais de 50€ seront appliqués en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

24 ou 36 mois à compter de la date de mise en service
Préavis de résiliation de 3 Mois.

Tarifs des liens avec débit non garanti

Les tarifs incluent :

- la fourniture d'un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées (hors DSP MIN : GTR J+1 en heures ouvrées)
- la fourniture d'un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte interne de moins de 100 Mètres avec un seul changement d'étage (sans changement d'étage pour Axione)
- une adresse IPv4

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service). L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation de la totalité des abonnements sur la période d'engagement ainsi que des frais d'accès au service et tout autre frais inhérent à la commande effectuée sur la base d'un devis (Frais de raccordement, Frais d'adduction, etc.)

Dans le cas où la date de livraison prévue ne peut être respectée de votre fait, une pénalité égale à 3% de l'abonnement de l'accès Internet (modem inclus) par jour de retard calendaire sera appliquée.

ABOS MENSUELS ENGAGEMENT 24 ou 36 MOIS	Toutes zones THD et DSP MIN
FO jusqu'à 100 Mbps (20 Mbps garantis)	139

FRAIS D'ACCES AU SERVICE	THD Z1	THD Z2	THD Z3	THD Z4	THD Z5	DSP MIN Z1 à Z5
Avec engagement 24 mois	650	650	650	4550	sur devis	sur devis
Avec engagement 36 mois	410	410	410	4550	sur devis	sur devis

Options et Frais annexes

GTR avancée	THD Z1	THD Z2	THD Z3	THD Z4	THD Z5	DSP MIN Z1 à Z5
Rétablissement en 4h 24h/7j	65					

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	THD Z1	THD Z2	THD Z3	THD Z4	THD Z5	DSP MIN Z1 à Z5
Demande d'annulation de commande	Dans les 48h après la passation de commande : 375€HT Entre 3 - 30 jours : 1 500€HT au-delà de 30 jours : 3 000€HT sous réserve de validation du fournisseur				100% des FMS + 100% des abonnements sur la période d'engagement (hors remises, promos et OSM)	
Réalisation d'une desserte supérieure à 100 mètres linéaires et/ou complexes	Sur devis					
Etude de faisabilité	360					

Résiliation

En cas de résiliation, des frais de 50€ seront appliqués en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

12 mois ou 36 mois à compter de la date de mise en service

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées
- un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 60 Mètres sans changement d'étage
- une adresse IPv4

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Dans le cas où la date de livraison prévue ne peut être respectée de votre fait, une pénalité égale à 3% de l'abonnement de l'accès Internet (modem inclus) par jour de retard calendaire sera appliquée.

ABONNEMENTS MENSUELS 12 ou 36 mois – FO avec Débit Symétrique et minimum garanti	E0	E1	E2	E3
Fibre Optique 100M / 20M garanti	149	-	-	-

ABONNEMENTS MENSUELS 12 mois – FO avec Débit Symétrique et garanti	E0	E1	E2	E3
Fibre Optique 10M	149	199	239	239
Fibre Optique 20M	189	239	289	289
Fibre Optique 100M	209	299	419	419
Fibre Optique 200M	239	379	519	519
Fibre Optique 1G	309	489	749	749

ABONNEMENTS MENSUELS 36 mois – FO avec Débit Symétrique et garanti	E0	E1	E2	E3
Fibre Optique 10M	149	199	239	239
Fibre Optique 20M	189	239	289	289
Fibre Optique 100M	209	299	419	419
Fibre Optique 200M	239	379	519	519
Fibre Optique 1G	309	489	749	749

FRAIS DE MISE EN SERVICE	E0	E1	E2	E3
Avec engagement 12 mois	1000	100	1500	Sur devis
Avec engagement 36 mois	-	500	500	Sur devis

Options et Frais annexes

Options	E0	E1	E2	E3
GTR avancée (rétablissement en 4h 24h/7j) 12mois ou 36 mois		65		
Pré-visite avant commande		250		

LIVRAISON EXPRESS	E0	E1	E2	E3
Sous 40 jours ouvrés ¹				Sur devis

¹ Sous réserve de validation lors de la visite technique initiale. Frais en plus des FAS

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	E0	E1	E2	E3
Annulation de commande en cours avant visite technique		250		
Annulation de commande en cours après visite technique		375		
Annulation de commande en cours après raccordement		2550		
Réalisation d'une desserte supérieure à 60 mètres linéaires et/ou complexes		Sur devis		

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

12 mois ou 36 mois à compter de la date de mise en service.

Tarifs des liens avec débit garanti symétrique

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 120 Mètres sans changement d'étage
- une adresse IPv4
- une GTR 4h en heure ouvrée

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Si la date prévisionnelle de mise en service ne peut pas être assurée pour cause Abonné, il est possible :

- De demander un report dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la notification de la date prévisionnelle de mise en service, la nouvelle date ne pouvant excéder 30 jours calendaires après la date initiale
- D'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire

En cas de commande suspendue pour cause Abonné et non-respect de la date de mise en service, Planet'Info facturera le service à compter de la date initiale de mise en service communiquée.

ABONNEMENTS MENSUELS

	Bulk	B0 B1 B2 B3 B4
Fibre Optique 100Mbps (10 Mbps garantis)	119	159
Fibre Optique 200Mbps (20 Mbps garantis)	119	159
Fibre Optique 500Mbps (30 Mbps garantis)	199	289
Fibre Optique 1Gbps (100 Mbps garantis)	249	329

FRAIS DE MISE EN SERVICE

	Bulk	B0 B1 B2 B3 B4
Engagement 12 mois	900	900
Engagement 36 mois	0	0

Options et Frais annexes

GTR avancée

	Toutes zones
GTR rétablissement en 4h 24h/7j – Eng. 12 mois	95
GTR rétablissement en 4h en heure ouvrée – Eng. 12 mois	60
GTR rétablissement en 4h 24h/7j – Eng. 36 mois	85
GTR rétablissement en 4h en heure ouvrée – Eng. 36 mois	50

EN PHASE DE MISE EN SERVICE

	Toutes zones
Demande d'annulation de commande avant communication de la date prévisionnelle de mise en service	550,00
Demande d'annulation de commande après communication de la date prévisionnelle de mise en service	100% des FMS + 100% des abonnements sur la période d'engagement (hors remises, promos et OSM)
Réalisation d'une desserte entre 120 mètres et 200 mètres, par mètre linéaire supplémentaire	<i>inclus</i>
Réalisation d'une desserte au-delà de 200 mètres, par mètre linéaire supplémentaire	12,00

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

SERVICES CLOUD

Période d'engagement

12 mois

Description du service

L'offre MyCloud 3CX consiste à fournir à l'Abonné une machine virtuelle (VM) dimensionnée suivant les prérequis du constructeur 3CX hébergées au sein des Datacenters Planet'Info situés en France. Cette offre n'inclut pas les licences 3CX.

Lors de la souscription, l'Abonné reçoit une adresse IP et des identifiants lui permettant de se connecter au Service.

La VM MyCloud 3CX peut être livrée avec une adresse IP publique ou dans un Cloud dédié à l'Abonné chez Planet'Info (dans ce cas, l'Abonné fournira à Planet'Info l'adresse IP privée souhaitée lors de la commande).

Une GTI 4h en heures ouvrées est incluse dans l'abonnement.

La mise à jour du système 3CX est de la responsabilité de l'Abonné (suite à validation de Planet'Info).

L'offre inclut un sauvegarde automatique de la VM toutes les 24h (entre 23h00 et 6h00), avec 7 jours de rétention des données. L'Abonné accepte le risque d'une perte de données de H-24 au maximum.

L'offre MyCloud3CX bénéficie des engagements de services des produits Cloud Planet'Info.

Tarifs

VM	vCPU	vRAM	Disque Dur	Mensualité	FMS
Small (Petite) – 10 Utilisateurs	2	2 Go	30 Go (20 + 10)	24,00	0,00
Medium (moyenne) – 50 Utilisateurs	4	4 Go	100 Go (20 + 80)	44,00	0,00
Large (grande) – 250 Utilisateurs	6	8 Go	300 Go (20 + 280)	97,00	0,00
Entreprise – 1000 Utilisateurs	8	16 Go	500 Go (20 + 480)	169,00	0,00

vCPU : Processeur de la machine virtuelle. Valeur exprimée en nombre de cores

vRAM : Mémoire volatile de la machine virtuelle. Valeur exprimée en Go.

Disque Dur : Stockage de la machine virtuelle. Valeur exprimée en Go.

Options

OPTIONS SUR VM	Mensualité	FMS
Disque Dur supplémentaire (Exemple : stockage des enregistrements d'appels) - tarif pour 10 Go	0,46	-
GTI 4h 24h/7j (par VM) ¹	46,00	-

¹ Ce service donne accès au support technique de Planet'Info 24H/7j avec une garantie de prise en compte de l'incident en moins de 4 heures

Période d'engagement

12 mois

Description du service

L'offre MyCloud Telephony consiste à fournir à l'Abonné des machines virtuelles (VM) hébergées par Planet'Info dans ses DataCenters situés en France.

Lors de la souscription, l'Abonné reçoit une adresse IP et des identifiants lui permettant de se connecter au Service.

La VM MyCloud Telephony peut être livrée dans le Cloud Planet'Info avec une adresse IP publique ou dans le Cloud dédié de l'Abonné hébergé chez Planet'Info. Dans ce cas, l'IP publique pour joindre la VM sera celle du Cloud dédié.

L'offre inclut une sauvegarde automatique de la VM toutes les 24h (entre 23h00 et 6h00), avec 7 jours de rétention des données. L'Abonné accepte le risque d'une perte de données de H-24 au maximum.

Une GTI 4h en heures ouvrées est incluse dans l'abonnement.

La mise en place d'un Firewall est de la responsabilité de l'Abonné.

Le Disque Dur d'une VM ne peut être réduit.

Tarifs

Lors de la souscription, l'Abonné définit les caractéristiques de la VM.

COMPOSANTS

	Mensualité	FMS
CPU (par CPU)	3,28	-
RAM (par Go)	7,31	-
Disque Dur (par Go)	0,20	-

Le tarif est calculé suivant le nombre de vCPU, vRAM et DD choisi. Chaque VM dispose d'une bande passante de 100 Mb/s.

Tout Mb/s utilisé au-delà de la bande passante de 100 Mb/s sera facturé 4 € par Mb/s supplémentaire.

vCPU : Processeur de la machine virtuelle. Valeur exprimée en nombre de cores. La valeur maximale est 16 vCPU.

vRAM : Mémoire volatile de la machine virtuelle. Valeur exprimée en Go. La valeur maximale est de 32Go.

Disque Dur : Stockage de la machine virtuelle. Valeur exprimée en Go. La valeur maximale du disque dur est 1To.

MyServerOS¹ - Version 2016, 2019 et 2022

	Mensualité	FMS
Microsoft Windows Server Standard - par vCPU	28,00	-
Linux Debian 10	Inclus	
Linux Debian 11	Inclus	
Linux Ubuntu 18.04 LTS	Inclus	
Linux Ubuntu 20.04 LTS	Inclus	
Linux CentOS 7	Inclus	
FreeNAS ² (A commander dans le cadre d'une vPlatform)	Inclus	

¹ OS 64 Bits

² Cet OS est déployable uniquement au sein d'une vPlatform

Options

OPTIONS SUR VM

	Mensualité	FMS
Microsoft Windows Remote Desktop Service (par utilisateur)	19,00	-
10 Mb/s de bande passante supplémentaire	35,00	-
GTI 4h 24h/7j (par VM) ¹	49,00	-

¹ Ce service donne accès au support technique de Planet'Info 24H/7j avec une garantie de prise en compte de l'incident en moins de 4 heures

Période d'engagement

12 mois

Description du service

L'offre Cloud dédié consiste à fournir à l'Abonné un espace virtuel dédié hébergé par Planet'Info dans ses DataCenters situés en France.

Le service permet de créer une plate-forme virtuelle intégrant l'ensemble des VM de l'Abonné.

Un Cloud dédié Planet'Info permet aux VM de l'Abonné de communiquer entre elles de manière sécurisée au sein d'un réseau isolé. Le Cloud dédié est considéré comme un site du réseau du client si combiné avec un IPVPN. Ainsi tous les utilisateurs du site de l'Abonné peuvent accéder simplement aux applicatifs hébergés et sans traverser l'Internet public. La communication entre les VM se fait comme si elles étaient sur un réseau privé d'entreprise (LAN).

Lors de la souscription, l'Abonné doit sélectionner une vPlate-forme et un vRouteur de son choix.

Le vRouteur permet de définir les règles de routage pour accéder au Cloud dédié ainsi que l'intégration avec le service VPN de l'Abonné.

Le vRouteur joue ce rôle pour l'ensemble des VM de la vPlateforme.

Lors de la souscription, l'Abonné reçoit une adresse IP publique attribuée au vRouteur et des identifiants lui permettant de se connecter au Service.

Le Disque Dur d'une VM ne peut être réduit.

Une GTI 4h en heures ouvrées est incluse dans l'abonnement.

Tarifs

vPlate-forme & vRouteurs

	Mensualité	FMS
vPlate-forme (à associer obligatoirement à un vRouteur)	34,50	-
vRouteur Managé par Planet'Info	<i>inclus</i>	450,00
vRouteur Manageable par le partenaire ¹	10,50	150,00
vRouteur Tiers ²	<i>Selon la VM</i>	600,00 ³

Ce tarif inclut une consommation de 100Mb de transit par mois.

Tout Mb/s utilisé au-delà de la bande passante de 100 Mb/s sera facturé 4 € par Mb/s supplémentaire.

¹ Routeur OpenSource déployé sur une machine virtuelle. Les spécifications techniques de la machine virtuelle sont 1vCPU, 1 Go RAM et 8 Go Disque Dur. L'expérience utilisateur du routeur est proche de celui de l'OptIOS.

² Suivre les recommandations du constructeur pour les spécifications techniques de la VM et appliquer les tarifs décrits ci-dessous.

³ Soumis à validation avant-vente sur prise de RDV.

COMPOSANTS MACHINE VIRTUELLE pour vRouteur tiers

	Mensualité	FMS
CPU (par CPU)	3,28	-
RAM (par Go)	7,31	-
Disque Dur (par Go)	0,20	-

vCPU : Processeur de la machine virtuelle. Valeur exprimée en nombre de cores. La valeur maximale est 16 vCPU.

vRAM : Mémoire volatile de la machine virtuelle. Valeur exprimée en Go. La valeur maximale est de 32Go.

Disque Dur : Stockage de la machine virtuelle. Valeur exprimée en Go. La valeur maximale du disque dur est 1To.

Option

TARIFS

	Mensualité	FMS
GTI 4h 24h/7j (par VM) ¹	49,00	-
10 Mb de transit supplémentaire	35,00	-

¹ Ce service donne accès au support technique de Planet'Info 24H/7j avec une garantie de prise en compte de l'incident en moins de 4 heures

SERVICES MOBILES

Période d'engagement

Aucun engagement, 12 mois ou 24 mois

Conditions d'utilisation

La facturation du forfait commence à l'activation de la ligne.

Les offres OpenSIM Mobile sont construites pour un usage individuel sur un Smartphone ou une tablette et ne peuvent se substituer à un accès Internet pour un site professionnel.

Pour les usages Data depuis un Smartphone ou une tablette, une déconnexion automatique est réalisée après 6h de connexion. Un maximum de 250 sessions par heure est autorisé.

Les usages du type « centre d'appels », « pondeuse d'appels », « pondeuse SMS » sont prohibés. Toute détection de ce type d'usage entrainera la suspension des lignes concernées sous 48h et la facturation des dépassements conformément au catalogue

Tarifs

FORFAITS BOUYGUES	Liberté	Fidélité	Conquête ³		
	Sans engagement	12 mois	Sans engagement	12 mois	24 mois
Forfait Smartphone Illimités ¹ + Compteur ²	5,60		5,00		
Forfait Smartphone Illimités ¹ + 1 Go ²	9,20		6,90	5,90	5,90
Forfait Smartphone Illimités ¹ + 10 Go ²	12,80	11,50	11,50	10,50	8,90
Forfait Smartphone Illimités ¹ + 30 Go ²	14,80	14,00	14,00	13,00	11,00
Forfait Smartphone Illimités ¹ + 60 Go ²	20,00	19,00	19,00	17,50	16,50
Forfait Smartphone Illimités ¹ + 100 Go ²	28,00	27,00	25,00	23,50	20,00
Forfait Smartphone Illimités ¹ + 200 Go ²	45,00	40,00	41,00	36,00	30,00

FORFAITS ORANGE			
	Sans engagement	12 mois	24 mois
Forfait Smartphone Illimités ¹ + Compteur ²	5,00		
Forfait Smartphone Illimités ¹ + 1 Go ²	6,90	6,50	5,90
Forfait Smartphone Illimités ¹ + 10 Go ²	11,50	10,50	8,90
Forfait Smartphone Illimités ¹ + 30 Go ²	14,00	13,00	10,90
Forfait Smartphone Illimités ¹ + 60 Go ²	19,00	18,00	16,50
Forfait Smartphone Illimités ¹ + 100 Go ²	27,00	26,00	24,50
Forfait Smartphone Illimités ¹ + 200 Go ²	49,00	48,00	47,00

¹ L'Abonné doit respecter un usage raisonnable, à savoir des communications continues limitées à 2h et un maximum de 249 contacts par mois pour les usages téléphoniques, SMS et MMS, en France Métropolitaine et en Zone 1 (cf. Annexe 3A pour un abonnement Orange et 3B pour un abonnement Bouygues)

² Débit réduit dès atteinte de l'enveloppe Data allouée (à partir de 10 Go pour l'offre Compteur). L'abonné dispose d'une enveloppe Data équivalente utilisable en Zone 1 (cf. Annexe 3A pour un abonnement Orange et 3B pour un abonnement Bouygues).

³ L'offre conquête est réservée aux cas clients suivants : les lignes déjà actives sur réseau Orange ou les lignes non opérées par Planet'Info.

⁴ L'offre Fidélité comprend un engagement de 12 mois. Elle ne comprend pas le changement de forfaits et est soumise à la validation de votre commercial(e).

TARIFS EN DEPASSEMENT EN FRANCE METROPOLITAINE

	Tarifs
Internet Mobile (Data) par Mo	0,030
SMS (unité)	0,300
MMS (unité)	1,000
Communication téléphonique (minute)	0,250

Les appels vers les numéros 08, les 3XXX et les 118XXX sont facturés au prix défini mensuellement par l'ARCEP.

Les usages SMS+, MMS+ et Internet+ sont facturés selon le tarif annoncé par l'éditeur de service en plus du décompte d'un usage classique.

USAGES VERS LES NUMEROS INTERNATIONAUX

[Les appels, l'envoi de SMS et l'envoi de MMS vers des numéros internationaux sont facturés selon l'annexe 2A pour le réseau Orange et l'annexe 2B pour le réseau Bouygues : "Tarifs mobiles vers l'international"](#).

USAGES A L'INTERNATIONAL

Les appels, l'envoi de SMS et l'envoi de MMS à l'international dépendant de la zone de l'appelant et de l'appelé.

[Les usages Internet Mobile à l'international dépendent de la zone où se trouve l'utilisateur final. Les zones sont définies dans les annexes 3A et 3B: "Zones internationales roaming"](#)

[Ces usages sont facturés selon les Annexes 4 : "Tarifs depuis l'international" 4A pour le réseau Orange et 4B pour le réseau Bouygues ainsi que l'annexe 5A "Tarifs roaming en émission" pour le réseau Orange et l'annexe 5B pour le réseau Bouygues.](#)

Options

TARIFS	Mensualité	FMS
5G - Réseau Bouygues ¹	Offert	-
5G - Réseau Orange ¹	5,00	-
Création d'un numéro	-	-
Portabilité d'un numéro	-	-
VoWiFi et VoLTE ³	-	-

¹ L'Abonné peut demander l'activation de l'option 5G auprès de Planet'Info sans commande préalable.

² Les options VoWiFi et VoLTE ne peuvent être activées que sur un terminal compatible. Ces options ne sont pas compatibles avec l'option Revolution.

RECHARGE DATA	FMS Orange	FMS Bouygues Conquête	FMS Bouygues Liberté	FMS Bouygues Fidélité
Forfait Smartphone 1 Go ¹	5,90	5,90	9,20	-
Forfait Smartphone 10 Go ¹	7,90	7,90	12,80	11,50
Forfait Smartphone 30 Go ¹	10,90	10,90	14,80	14,00
Forfait Smartphone 60 Go ¹	16,50	16,50	20,00	19,00
Forfait Smartphone 100 Go ¹	24,50	19,90	28,00	27,00
Forfait Smartphone 200 Go ¹	45,90	29,90	45,00	40,00

¹ la recharge est possible à partir de 80% de consommation de l'enveloppe initiale.

Matériel

TARIFS	Mensualité	FMS
Carte SIM (triple découpe)	-	10,00
eSIM ¹	-	10,00

¹ La eSIM est uniquement disponible sur le réseau Orange.

La carte SIM pour un abonnement OpenSIM Smartphone Orange ne pourra pas être utilisée pour un abonnement OpenSIM Smartphone Bouygues et vice versa.

Option Revolution

L'option Revolution permet de connecter une ligne mobile OpenSIM Smartphone Bouygues à un standard téléphonique (PBX) faisant partie d'une liste officielle d'équipements certifiés. L'option Revolution n'est pas compatible avec une ligne mobile OpenSIM Smartphone Orange.

La carte OpenSIM Revolution embarque un téléphone virtuel considéré comme un terminal par le standard téléphonique. Le numéro fixe du service voix et le numéro mobile du service OpenSIM sont accessibles et utilisables depuis la carte OpenSIM Revolution.

L'ensemble des fonctionnalités de téléphonie d'entreprise disponibles depuis un softphone tiers sont disponibles depuis le composeur natif du téléphone mobile équipé d'une carte OpenSIM Revolution. Des limites fonctionnelles existent et varient selon le standard téléphonique et sont répertoriées dans les documents de références Planet'Info.

Le bon fonctionnement du service dépend du respect de prérequis techniques précisés dans les documents de référence mis à disposition de l'Abonné par Planet'Info.

Quelques exemples de ces prérequis sont l'accessibilité du service voix fixe depuis une adresse IP publique fixe ou un nom de domaine, l'accès administrateur au standard téléphonique, le paramétrage du plan de numérotation du service voix en respect de la liste d'exclusion précisée dans les documents de références Planet'Info, etc.

TARIFS	Mensualité	Mensualité Remisée ³	FMS
Option Revolution ^{1,2}	5,00	3,00	-

¹ Le Client Final de l'Abonné doit disposer d'une offre SIP Trunk Touch, MBCaaS ou autre service voix fixe fourni par Planet'Info. L'option peut être activée pour une partie ou l'ensemble des licences de la flotte mobile.

² Option non compatible avec les options VoWiFi et VoLTE

³ Le Client Final de l'Abonné doit disposer d'une offre Cloud ou Data active

TARIFICATION DE LA CONSOMMATION DE MINUTES - OPTION REVOLUTION

Les communications qui transitent par l'installation fixe du Client Final de l'Abonné sont facturées selon la tarification du service voix fixe Planet'Info (SIP Trunk Touch, MetaCentrex...), à l'exception des appels effectués en France métropolitaine depuis le mobile vers les fixes et mobiles français qui sont facturés¹ à 0€.

Les communications qui ne transitent pas par le standard téléphonique sont facturées selon la tarification de la licence mobile OpenSIM.

Lorsque l'utilisateur final se trouve à l'étranger, le service n'est pas fonctionnel pour les appels émis.

En cas d'injoignabilité du PBX, l'option Revolution n'est plus fonctionnelle pour les appels émis et reçus.

Aucun renvoi vers le numéro mobile ne doit être activé sur les lignes fixes depuis le standard téléphonique si l'option Revolution est active. Des renvois de secours vers le numéro mobile peuvent être paramétrés sur le SIP Trunk Touch pour ne pas perdre d'appels entrants en cas d'injoignabilité du PBX.

¹ Dans la limite des conditions d'usage de l'illimité du service fixe.

Usage raisonnable

L'Abonné doit respecter un usage raisonnable, à savoir des communications continues limitées à 2h et un maximum de 249 contacts par ligne et par mois.

En moyenne sur 12 mois, l'Abonné ne devra pas dépasser 16h mensuelles de communications sortantes par ligne.

La volumétrie d'utilisation en Roaming ne peut être supérieur à celle générée lors de l'utilisation en France.

Contrôle des usages

Pour les usages Data à l'étranger, l'Abonné peut définir pour chaque ligne de sa flotte un montant de facturation maximum pour la Zone Europe et un montant de facturation maximum pour le reste du monde.

Ce montant peut être au minimum de 1€ et au maximum de 999€.

Lorsque ce montant est atteint, la Data est suspendue tant qu'elle se trouve à l'étranger. Les usages Voix sont toujours possible. Par défaut ce montant est fixé à 30 €.

Période d'engagement

Aucun engagement

Restriction d'usage

Les offres OpenSIM Internet 4G sont conçues pour amener un accès Internet complémentaire sur un site professionnel

Les caractéristiques techniques ¹ des lignes Data sont adaptées pour un accès Internet de secours temporaire sur un site de 5 utilisateurs maximum ou pour un usage individuel en situation de nomadisme.

Une déconnexion automatique est réalisée après 6h de connexion. Un maximum de 250 sessions par heure est autorisé.

Si l'Abonné émet des appels ou envoi des SMS et MMS avec un abonnement OpenSIM Internet Mobile, il sera facturé selon les conditions décrites dans l'offre OpenSIM Mobile. Aucune enveloppe data en situation de roaming est incluse dans l'abonnement OpenSIM Internet Mobile. Toute consommation data en situation de roaming sera facturée au compteur selon les conditions décrites dans l'offre OpenSIM Mobile.

¹ Chaque ligne se voit attribuer une adresse IPv4 privée pour chaque ouverture de session data.

Pour accéder ensuite à l'Internet, du NAT / PAT est utilisé pour affecter des adresses IPv4 publiques et des ports TCP / UDP.

Lors de l'établissement d'une session data, que ce soit en TCP ou en UDP, un port source est choisi par le terminal mobile qui émet la requête.

Les adresses IPv4 publiques utilisées sont mutualisées en fonction du nombre de lignes mobiles souhaitant accéder à l'Internet à un instant donné.

Par conséquent une ligne pourra être limitée en nombre de ports maximum utilisés (240 étant le nombre de ports maximum généralement constaté).

Tarifs

FORFAITS	Abonnement	Abonnement Bouygues	
	Orange	Conquête ²	Liberté
Internet Data Fixe 1 Go ¹	5,50	4,00	5,60
Internet Data Fixe 5 Go ¹	8,00	7,50	8,80
Internet Data Fixe 10 Go ¹	10,50	8,50	12,00
Internet Data Fixe 20 Go ¹	13,00	11,00	13,60
Internet Data Fixe 50 Go ¹	20,00	16,00	21,60
Internet Data Fixe 100 Go ¹	35,00	25,00	30,40
Internet Data Fixe 200 Go ¹	60,00	45,00	51,20
Internet Data Fixe 500 Go ¹	135,00	107,00	108,00
Internet Data Fixe 1 To ¹	275,00	225,00	240,00

¹ Débit réduit dès atteinte de l'enveloppe Data allouée. OpenSIM Internet 4G est une offre Internet Mobile pour un site professionnel en France Métropolitaine. A ce titre, l'abonnement OpenSIM Internet 4G n'inclut pas de consommation à l'étranger. Si l'abonné souhaite consommer de l'internet mobile à l'étranger, il se doit de souscrire à un abonnement OpenSim Smartphone.

² L'offre conquête est réservée aux cas clients suivants : les lignes déjà activées sur le réseau Orange ou les lignes non opérées par Planet'Info.

Matériel

TARIFS	Mensualité	FMS
Carte SIM (triple découpe)	-	10,00

La carte SIM pour un abonnement OpenSIM Internet 4G Orange ne pourra pas être utilisée pour un abonnement OpenSIM Internet 4G Bouygues et vice versa.

Options

TARIFS	Mensualité	FMS
Recharge Data	-	Tarif du forfait ¹
5G – Réseau Bouygues ²	Offert	-
5G – Réseau Orange ²	5,00	-
Internet Premium ³	3,00	-
Adresse IP publique fixe ⁴	6,00	-
Création d'un numéro ⁵	-	-
Portabilité d'un numéro ⁶	-	-

¹ Le montant correspond à un mois d'abonnement du forfait rechargé. Possible à partir de 80% de consommation de l'enveloppe initiale.

² L'Abonné peut demander l'activation de l'option 5G auprès de Planet'Info sans commande préalable.

³ Le nombre maximum de sessions par heure passe à 2000 au lieu des 250 par défaut. La déconnexion / reconnexion automatique au bout de 6h est supprimée. Cette option ne permet pas la mise en place de règles NAT. Lors de l'activation une IP privée vous sera attribuée.

⁴ Cette option est disponible uniquement sur les lignes disposant de l'option Internet Premium. Elle est compatible avec la mise en place de règle NAT. Lors de l'activation une IP publique fixe vous sera attribuée.

⁵ Sur le réseau Orange, le numéro créé est à 14 chiffres

⁶ Uniquement disponible sur le réseau Bouygues. L'abonné ne pourra pas porter le numéro à 14 chiffres créé sur un abonnement Orange.

PRODUITS	Garantie de Temps de Rétablissement / Garantie de Service	CALCUL de la compensation financière Le montant cumulé des pénalités sur un le site d'un Abonné relatives à une année calendaire ne pourra excéder douze (12) mois d'abonnement hors taxe à l'accès concerné (hors Services Associés)
Téléphonie fixe (VGA)	GTR selon l'option souscrite par l'Abonné	Si le temps de rétablissement dépasse l'engagement : 25% du montant de l'Abonnement mensuel (hors communications) Si le temps de rétablissement est supérieur au double de l'engagement : 100% du montant de l'Abonnement mensuel (hors communications)
Voix sur IP / Trunk SIP	99,9 % de disponibilité du service sans coupure totale	Disponibilité Inférieure à 99,9% et supérieure à 99,8% : 25% du montant de l'Abonnement mensuel (hors communications) Disponibilité inférieure à 99,8% : 100% du montant de l'Abonnement mensuel (hors communications)
ADSL / VDSL	sans objet	sans objet
SDSL / Fibre Optique symétrique avec GTR 4h	GTR 4 heures ouvrées (en cas de coupure totale)	Si le temps de rétablissement dépasse 4h et reste inférieur à 7h : 25% du montant de l'Abonnement mensuel (hors options associées)
	GTR 4 Heures 7/7 et 24/24 (en cas de coupure totale)	Si le temps de rétablissement dépasse 7h : 100% du montant de l'Abonnement mensuel (hors options associées)
SDSL / Fibre Optique symétrique avec GTR J+1	GTR J+1 (en cas de coupure totale)	Si le temps de rétablissement dépasse 1 Jour et reste inférieur à 2 Jours : 25% du montant de l'Abonnement mensuel (hors options associées)
		Si le temps de rétablissement dépasse 2 Jours : 100% du montant de l'Abonnement mensuel (hors options associées)
Cloud	99,9 % de disponibilité du service sans coupure totale	Disponibilité Inférieure à 99,9% et supérieure à 99,8% : 25% du montant de l'Abonnement mensuel Disponibilité inférieure à 99,8% : 100% du montant de l'Abonnement mensuel

Tarif Entreprises en euros HT au 01/04/2023, tarif indiqué à la minute, facturation à la seconde dès la 1ère seconde.

Les appels vers les numéros 08, les 3XXX et les 118XXX sont facturés au prix défini mensuellement par l'ARCEP.

Les cellules grisées correspondent aux destinations incluses dans les forfaits illimités.

Pour des raisons de sécurité, certains sous-préfixes ne sont pas ouverts. Pour une ouverture internationale, activez le mode apprentissage.

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
<u>Tarifs nationaux</u>					
33	France	0,012	0,000	0,024	0,000
3314816	France-OLO	0,012	0,000	0,024	0,000
336	France-Mobile	0,079	0,000	0,109	0,000
336055	France-Mobile-Bouygues	0,079	0,000	0,109	0,000
33651	France-Mobile-Free	0,079	0,000	0,109	0,000
336020	France-Mobile-Orange	0,079	0,000	0,109	0,000
336022	France-Mobile-SFR	0,079	0,000	0,109	0,000
33999	France-Publiphone	0,079	0,000	0,109	0,000
3363800	France-Globalstar	2,500	2,500	2,500	2,500
3383606	Numéros spéciaux de services de données (Connexion 0,15€)	0,070	0,070	0,070	0,070
<u>Tarifs internationaux</u>					
93	Afghanistan	0,559	0,559	0,785	0,785
9320	Afghanistan-Kabul	0,559	0,559	0,763	0,763
9375	Afghanistan-Mobile	0,559	0,559	0,808	0,808
9376	Afghanistan-Mobile-Areeba	0,663	0,663	0,735	0,735
9370	Afghanistan-Mobile-AWCC	0,650	0,650	0,650	0,650
9373	Afghanistan-Mobile-Etisalat	0,510	0,510	0,583	0,583
9372	Afghanistan-Mobile-Roshan	0,550	0,550	0,695	0,695
9374	Afghanistan-Mobile-Salaam	0,550	0,550	0,670	0,670
355	Albania	0,427	0,427	0,505	0,505
35566	Albania-Mobile	1,055	1,055	1,365	1,365
35568	Albania-Mobile-AMC	1,050	1,050	1,315	1,315
35569	Albania-Mobile-Vodafone	1,101	1,101	1,305	1,305
35521150	Albania-OLO	0,427	0,427	0,548	0,548
213	Algeria	1,024	1,024	0,290	0,290
21320	Algeria-Algiers	0,243	0,243	0,218	0,218
21365	Algeria-Mobile	1,548	1,548	1,848	1,848
21377	Algeria-Mobile-Orascom	0,874	0,874	1,155	1,155
2135	Algeria-Mobile-Wataniya	1,395	1,395	2,033	2,033
1684	American Samoa	0,078	0,078	0,128	0,128
376	Andorra	0,042	0,000	0,060	0,000
3763	Andorra-Mobile	0,375	0,375	0,438	0,438
244	Angola	0,124	0,124	0,158	0,158
2449	Angola-Mobile	0,883	0,883	1,000	1,000
24492	Angola-Mobile-Unitel	0,543	0,543	1,000	1,000
1264	Anguilla	0,597	0,597	0,768	0,768
1264536	Anguilla-Mobile	0,621	0,621	1,040	1,040
1264235	Anguilla-Mobile-CW	0,697	0,697	0,895	0,895
1264581	Anguilla-Mobile-Digicel	0,621	0,621	0,885	0,885
672	Antarctic Territories	4,936	4,936	6,225	6,225
1268	Antigua & Barbuda	0,587	0,587	0,753	0,753
1268464	Antigua & Barbuda-Mobile	0,593	0,593	0,835	0,835
1268720	Antigua & Barbuda-Mobile-Digicel	0,593	0,593	0,835	0,835
599	Antilles	0,311	0,311	0,410	0,410
59994	Antilles-Curacao	0,311	0,311	0,323	0,323
5993181	Antilles-Mobile	0,393	0,393	0,410	0,410
599951	Antilles-Mobile-Curacao	0,347	0,347	0,410	0,410
599550	Antilles-Mobile-Ecc	0,376	0,376	0,438	0,438
599525	Antilles-St. Maarten	0,299	0,299	0,310	0,310
54	Argentina	0,050	0,000	0,078	0,000
54291	Argentina-Bahia Blanca	0,050	0,000	0,020	0,000
5411	Argentina-Buenos Aires	0,050	0,000	0,008	0,000

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
54223	Argentina-Cities-Group 1	0,050	0,000	0,018	0,000
543547	Argentina-Cities-Group 2	0,050	0,000	0,025	0,000
54351	Argentina-Cordoba	0,050	0,000	0,020	0,000
543571	Argentina-Cordoba Outer	0,050	0,000	0,020	0,000
54221	Argentina-La Plata	0,050	0,000	0,023	0,000
54261	Argentina-Mendoza	0,050	0,000	0,023	0,000
549	Argentina-Mobile	0,242	0,242	0,738	0,738
54341	Argentina-Rosario	0,050	0,000	0,020	0,000
54342	Argentina-Santa Fe	0,050	0,000	0,020	0,000
54381	Argentina-Tucuman	0,050	0,000	0,028	0,000
374	Armenia	0,535	0,535	0,688	0,688
37477	Armenia Mobile-K-Telecom	0,663	0,663	0,873	0,873
37447	Armenia-Karabakh	0,491	0,491	0,688	0,688
37441	Armenia-Mobile	0,663	0,663	0,788	0,788
297	Aruba	0,237	0,237	0,330	0,330
29756	Aruba-Mobile	0,572	0,572	0,800	0,800
29773	Aruba-Mobile-Digicell	0,572	0,572	0,738	0,738
297600	Aruba-Mobile-MIO	0,578	0,578	0,800	0,800
247	Ascension Island	4,926	4,926	7,410	7,410
61	Australia	0,045	0,000	0,030	0,000
61261	Australia-Cities	0,045	0,000	0,038	0,000
6114	Australia-Mobile	0,085	0,000	0,093	0,000
61401	Australia-Mobile-Optus	0,088	0,000	0,093	0,000
6114331	Australia-MobileSat	0,073	0,000	0,093	0,000
61400	Australia-Mobile-Telstra	0,088	0,000	0,093	0,000
61404	Australia-Mobile-Vodafone	0,088	0,000	0,093	0,000
6113	Australia-NGN	0,169	0,169	0,608	0,608
6127	Australia-Sydney	0,045	0,000	0,038	0,000
43	Austria	0,030	0,030	0,370	0,370
43651	Austria-Mobile	0,132	0,132	0,823	0,823
43660	Austria-Mobile-Hutchinson	0,132	0,132	0,823	0,823
43644	Austria-Mobile-Mobilcom	0,132	0,132	0,823	0,823
43650	Austria-Mobile-T Mobile	0,132	0,132	0,823	0,823
43810	Austria-NGN	1,519	1,519	1,930	1,930
994	Azerbaijan	0,544	0,544	0,660	0,660
99440	Azerbaijan-Mobile	0,880	0,880	1,085	1,085
1242	Bahamas	0,258	0,258	0,343	0,343
1242357	Bahamas-Mobile	0,396	0,396	0,533	0,533
973	Bahrain	0,281	0,281	0,423	0,423
9733	Bahrain-Mobile	0,344	0,344	0,443	0,443
97331	Bahrain-Mobile-Batelco	0,341	0,341	0,413	0,413
97336	Bahrain-Mobile-Zain	0,335	0,335	0,410	0,410
880	Bangladesh	0,066	0,066	0,095	0,095
8802	Bangladesh-Dhaka	0,066	0,066	0,095	0,095
8801	Bangladesh-Mobile	0,061	0,061	0,078	0,078
1246	Barbados	0,594	0,594	0,728	0,728
1246446	Barbados-Mobile	0,704	0,704	0,545	0,545
124623	Barbados-Mobile-C&W	0,664	0,664	1,028	1,028
1246256	Barbados-Mobile-Digicel	0,630	0,630	0,943	0,943
375	Belarus	1,019	1,019	1,230	1,230
37525	Belarus-Mobile	1,008	1,008	1,230	1,230
32	Belgium	0,061	0,000	0,263	0,000
3246	Belgium-Mobile	0,062	0,062	0,070	0,070
32483	Belgium-Mobile-Base	0,049	0,049	0,068	0,068
3249	Belgium-Mobile-Mobistar	0,049	0,049	0,068	0,068
32460	Belgium-Mobile-Proximus	0,044	0,044	0,068	0,068
3270	Belgium-Non Geo	0,132	0,132	0,323	0,323
501	Belize	0,585	0,585	0,708	0,708
50120	Belize-BTL	0,585	0,585	0,703	0,703
5016	Belize-Mobile	0,576	0,576	0,743	0,743
501650	Belize-Mobile-Speednet	0,576	0,576	0,723	0,723

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
229	Benin	0,956	0,956	1,320	1,320
22968	Benin-Mobile	1,019	1,019	1,358	1,358
22993	Benin-Mobile-BBCom	1,052	1,052	1,355	1,355
22990	Benin-Mobile-Libercom	1,064	1,064	1,353	1,353
22964	Benin-Mobile-Moov	1,039	1,039	1,335	1,335
22966	Benin-Mobile-MTN	0,921	0,921	1,378	1,378
1441	Bermuda	0,090	0,090	0,125	0,125
14413	Bermuda-Mobile	0,066	0,066	0,038	0,038
975	Bhutan	0,165	0,165	0,198	0,198
97517	Bhutan-Mobile	0,167	0,167	0,198	0,198
591	Bolivia	0,561	0,561	0,668	0,668
5914400	Bolivia-Cochabamba	0,265	0,265	0,320	0,320
5912500	Bolivia-Equal Access	0,346	0,346	0,323	0,323
5912200	Bolivia-La Paz	0,256	0,256	0,298	0,298
5916	Bolivia-Mobile	0,451	0,451	0,545	0,545
59167	Bolivia-Mobile-Entel	0,451	0,451	0,538	0,538
59122130	Bolivia-Rural	0,601	0,601	0,668	0,668
5913310	Bolivia-Santa Cruz	0,224	0,224	0,283	0,283
387	Bosnia & H.	0,410	0,410	0,478	0,478
3873020	Bosnia & H.-BHT	0,368	0,368	0,465	0,465
3876030	Bosnia & H.-Mob.-BHT	0,807	0,807	1,003	1,003
38763	Bosnia & H.-Mob.-Eronet/Mostar	0,881	0,881	1,025	1,025
38765	Bosnia & H.-Mob.-Mobis/Srpske	0,862	0,862	0,993	0,993
3873049	Bosnia & H.-Mostar	0,409	0,409	0,475	0,475
38730481	Bosnia & H.-Srpske	0,410	0,410	0,478	0,478
267	Botswana	0,256	0,256	0,340	0,340
2677	Botswana-Mobile	0,663	0,663	0,758	0,758
26771	Botswana-Mobile-Mascom	0,697	0,697	0,758	0,758
26772	Botswana-Mobile-Orange	0,697	0,697	0,955	0,955
55	Brazil	0,012	0,000	0,043	0,000
5531	Brazil-Belo Horizonte	0,012	0,000	0,033	0,000
55191	Brazil-Campinas	0,024	0,000	0,043	0,000
5527	Brazil-Cities	0,012	0,000	0,043	0,000
55116	Brazil-Mobile	0,118	0,118	0,163	0,163
55217	Brazil-Mobile-Telemar	0,118	0,118	0,163	0,163
5521	Brazil-Rio De Janeiro	0,011	0,000	0,028	0,000
55110	Brazil-Sao Paolo	0,018	0,000	0,040	0,000
55120	Brazil-Sao Paolo State	0,018	0,000	0,043	0,000
673	Brunei	0,078	0,000	0,093	0,000
673227	Brunei-Mobile	0,116	0,000	0,095	0,000
359	Bulgaria	0,122	0,122	0,293	0,293
35948	Bulgaria-Mobile	0,219	0,219	1,300	1,300
35989	Bulgaria-Mobile-Globul	0,133	0,133	1,300	1,300
35988	Bulgaria-Mobile-Mobitel	0,133	0,133	1,300	1,300
35924	Bulgaria-OLO	0,122	0,122	0,293	0,293
3592	Bulgaria-Sofia	0,122	0,122	0,268	0,268
35956934	Bulgaria-Special Services	0,346	0,346	2,405	2,405
226	Burkina Faso	0,787	0,787	1,170	1,170
22668	Burkina Faso-Mobile	1,031	1,031	1,143	1,143
22664	Burkina Faso-Mobile-Airtel	0,878	0,878	1,055	1,055
22660	Burkina Faso-Mobile-Telemob	1,006	1,006	1,135	1,135
257	Burundi	1,610	1,610	1,863	1,863
2577	Burundi-Mobile	1,518	1,518	1,880	1,880
25777	Burundi-Mobile-Onatel	1,518	1,518	1,985	1,985
25729	Burundi-Mobile-Ucom	1,518	1,518	1,828	1,828
257161	Burundi-Onkod	1,518	1,518	2,025	2,025
855	Cambodia	0,198	0,198	0,253	0,253
8551	Cambodia-Mobile	0,165	0,165	0,248	0,248
237	Cameroon	0,354	0,354	0,470	0,470
2376	Cameroon-Mobile	1,038	1,038	1,198	1,198
23750	Cameroon-Mobile-MTN	0,853	0,853	1,203	1,203

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
23755	Cameroon-Mobile-Orange	0,889	0,889	1,203	1,203
1204	Canada	0,007	0,000	0,005	0,000
1249710	Canada-Independents	0,013	0,000	0,015	0,000
1250232	Canada-North West Territory	0,275	0,275	0,633	0,633
1226	Canada-Ontario	0,007	0,000	0,005	0,000
238	Cape Verde Island	0,489	0,489	0,565	0,565
23818	Cape Verde Island-Mobile	0,801	0,801	0,945	0,945
1345	Cayman Islands	0,300	0,300	0,355	0,355
1345229	Cayman Islands-Mobile	0,595	0,595	0,620	0,620
1345916	Cayman Islands-Mobile-C&W	0,477	0,477	0,613	0,613
1345321	Cayman Islands-Mobile-Digicel	0,465	0,465	0,598	0,598
236	Central African Rep.	3,013	3,013	3,773	3,773
23670	Central African Rep.-Mobile	2,806	2,806	4,243	4,243
235	Chad	1,682	1,682	2,295	2,295
235222	Chad-Mobile	1,681	1,681	2,213	2,213
2356	Chad-Mobile-Airtel	1,514	1,514	1,893	1,893
2359	Chad-Mobile-Millicom	1,447	1,447	1,720	1,720
56	Chile	0,048	0,000	0,060	0,000
56322100	Chile-Easter Island	1,550	1,550	1,993	1,993
569	Chile-Mobile	0,104	0,000	0,128	0,000
562198	Chile-Rural	2,084	2,084	1,830	1,830
5621962	Chile-Rural High	2,401	2,401	2,685	2,685
5622	Chile-Santiago	0,026	0,000	0,023	0,000
86	China	0,182	0,000	0,120	0,000
8613	China-Mobile	0,182	0,000	0,120	0,000
57	Colombia	0,064	0,000	0,128	0,000
576736	Colombia-Armenia	0,064	0,000	0,093	0,000
57530	Colombia-Barranquilla	0,064	0,000	0,085	0,000
5712	Colombia-Bogota	0,050	0,000	0,085	0,000
577619	Colombia-Bucaramanga	0,064	0,000	0,093	0,000
57230	Colombia-Cali	0,055	0,000	0,093	0,000
57562956	Colombia-Cartagena	0,064	0,000	0,085	0,000
5775666	Colombia-Cucuta	0,064	0,000	0,093	0,000
571809	Colombia-Lex	0,064	0,000	0,093	0,000
57687	Colombia-Manizales	0,064	0,000	0,085	0,000
5740	Colombia-Medellin	0,047	0,000	0,085	0,000
573	Colombia-Mobile	0,094	0,000	0,113	0,000
57310	Colombia-Mobile-Comcel	0,030	0,000	0,058	0,000
57315	Colombia-Mobile-Movistar	0,033	0,000	0,078	0,000
57300	Colombia-Mobile-Ola	0,030	0,000	0,078	0,000
572270	Colombia-Palmira	0,064	0,000	0,093	0,000
57631	Colombia-Pereira	0,064	0,000	0,093	0,000
575420	Colombia-Santa-Marta	0,064	0,000	0,093	0,000
269	Comoros	0,695	0,695	1,185	1,185
2693	Comoros-Mobile	1,155	1,155	1,438	1,438
2699000	Comoros-WiAir	1,017	1,017	1,300	1,300
242	Congo	1,219	1,219	1,395	1,395
24201	Congo-Mobile	1,231	1,231	1,363	1,363
682	Cook Islands	2,170	2,170	2,805	2,805
506	Costa Rica	0,053	0,000	0,140	0,000
5062	Costa Rica-Fixed Ice	0,053	0,000	0,055	0,000
50650	Costa Rica-Mobile	0,131	0,000	0,155	0,000
5067	Costa Rica-Mobile-Claro	0,156	0,000	0,170	0,000
5066	Costa Rica-Mobile-Movistar	0,196	0,000	0,230	0,000
225	Cote D'Ivoire	1,099	1,099	1,173	1,173
225200	Cote D'Ivoire-Arobase	1,082	1,082	1,115	1,115
2255	Cote D'Ivoire-Mobile	1,040	1,040	1,375	1,375
22565	Cote D'Ivoire-Mobile-Comium	1,082	1,082	1,195	1,195
22501	Cote D'Ivoire-Mobile-Moov	0,976	0,976	1,295	1,295
22504	Cote D'Ivoire-Mobile-MTN	1,047	1,047	1,348	1,348
22507	Cote D'Ivoire-Mobile-Orange	1,099	1,099	1,160	1,160

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
385	Croatia	0,022	0,022	0,503	0,503
38589098	Croatia-Mobile	0,057	0,057	1,330	1,330
53	Cuba	1,847	1,847	2,380	2,380
5399	Cuba-Guantanamo Bay	2,013	2,013	4,243	4,243
357	Cyprus South	0,014	0,000	0,018	0,000
357121	Cyprus South-Mobile	0,296	0,296	0,258	0,258
35796	Cyprus South-Mobile-MTN	0,072	0,072	0,085	0,085
35797	Cyprus South-Mobile-Vodafone	0,076	0,076	0,055	0,055
420	Czech Republic	0,020	0,000	0,075	0,000
420601	Czech Republic-Mobile	0,051	0,051	0,253	0,253
420840	Czech Republic-Special Services	0,375	0,375	0,208	0,208
243	Dem Rep Congo	0,973	0,973	1,235	1,235
2438	Dem Rep Congo-Mobile	1,075	1,075	1,250	1,250
24397	Dem Rep Congo-Mobile-Airtel	1,049	1,049	1,238	1,238
24381	Dem Rep Congo-Mobile-Vodacom	0,835	0,835	0,908	0,908
45	Denmark	0,013	0,000	0,015	0,000
45200	Denmark-Mobile	0,033	0,000	0,043	0,000
4531312	Denmark-Mobile-Barablu	0,033	0,000	0,043	0,000
45311	Denmark-Mobile-HI3G	0,033	0,000	0,043	0,000
45206	Denmark-Mobile-Sonofon	0,033	0,000	0,043	0,000
45201	Denmark-Mobile-TDC	0,029	0,000	0,045	0,000
452395	Denmark-Mobile-Telia	0,029	0,000	0,043	0,000
4590	Denmark-NGN	0,169	0,169	0,380	0,380
246	Diego Garcia	2,691	2,691	4,905	4,905
253	Djibouti	0,897	0,897	1,263	1,263
2536	Djibouti-Mobile	0,845	0,845	1,205	1,205
1767	Dominica	0,523	0,523	0,753	0,753
1767225	Dominica-Mobile-C&W	0,623	0,623	0,865	0,865
1767315	Dominica-Mobile-Digicel	0,614	0,614	0,898	0,898
1809	Dominican Rep.	0,056	0,000	0,063	0,000
1809201	Dominican Rep.-Mobile	0,190	0,190	0,248	0,248
1809601	Dominican Rep.-Mobile-Orange	0,179	0,179	0,248	0,248
1809202	Dominican Rep.-Santo Domingo	0,125	0,000	0,063	0,000
670	East Timor	1,611	1,611	1,418	1,418
6707	East Timor-Mobile	1,262	1,262	1,418	1,418
593	Ecuador	0,330	0,330	0,415	0,415
59322002	Ecuador-CNT	0,337	0,337	0,415	0,415
59327001	Ecuador-Etapa	0,591	0,591	0,403	0,403
5939	Ecuador-Mobile	0,591	0,591	0,768	0,768
5939586	Ecuador-Mobile-Movistar	0,593	0,593	0,720	0,720
593939	Ecuador-Mobile-Porta	0,545	0,545	0,658	0,658
5939600	Ecuador-Mobile-Telecsa	0,645	0,645	0,800	0,800
5932600	Ecuador-Setel	0,337	0,337	0,325	0,325
20	Egypt	0,219	0,219	0,300	0,300
202	Egypt-Cairo	0,219	0,219	0,300	0,300
2012	Egypt-Mobile	0,318	0,318	0,400	0,400
2011	Egypt-Mobile-Etisalat	0,329	0,329	0,508	0,508
2010	Egypt-Mobile-Vodafone	0,324	0,324	0,393	0,393
503	El Salvador	0,487	0,487	0,673	0,673
5032132	El Salvador-CTE	0,508	0,508	0,358	0,358
50322170	El Salvador-Digicel	0,508	0,508	0,510	0,510
5036	El Salvador-Mobile	0,509	0,509	0,708	0,708
503620	El Salvador-Mobile-Digicel	0,360	0,360	0,480	0,480
503630	El Salvador-Mobile-Personal	0,466	0,466	0,573	0,573
503610	El Salvador-Mobile-Telefonica	0,443	0,443	0,543	0,543
5036001	El Salvador-Mobile-Telemovil	0,406	0,406	0,535	0,535
5032100	El Salvador-Personal	0,426	0,426	0,583	0,583
5032200	El Salvador-Telefonica	0,443	0,443	0,628	0,628
5032121	El Salvador-Telemovil	0,443	0,443	0,645	0,645
240	Equatorial Guinea	1,251	1,251	1,963	1,963
2402	Equatorial Guinea-Mobile	1,251	1,251	1,718	1,718

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
291	Eritrea	0,602	0,602	0,783	0,783
2917	Eritrea-Mobile	0,600	0,600	0,770	0,770
372	Estonia	0,059	0,059	4,008	4,008
3725	Estonia-Mobile	2,194	2,194	3,833	3,833
251	Ethiopia	0,647	0,647	0,783	0,783
25111	Ethiopia-Addis Ababa	0,647	0,647	0,788	0,788
2519	Ethiopia-Mobile	0,633	0,633	0,775	0,775
251910	Ethiopia-Mobile-Addis Ababa	0,633	0,633	0,788	0,788
298	Faeroe Islands	0,113	0,113	0,215	0,215
29821	Faeroe Islands-Mobile	0,310	0,310	0,440	0,440
500	Falkland Islands	3,870	3,870	5,160	5,160
679	Fiji	0,746	0,746	0,990	0,990
67970	Fiji-Mobile	0,746	0,746	1,008	1,008
358	Finland	0,107	0,000	0,143	0,000
3584	Finland-Mobile	0,049	0,000	0,063	0,000
35810	Finland-NGN 35871	0,338	0,338	0,378	0,378
594	French Guiana	0,027	0,000	0,128	0,000
594694	French Guiana-Mobile	0,266	0,266	0,343	0,343
59469412	French Guiana-Mobile-Digicel	0,152	0,152	0,098	0,098
5946942	French Guiana-Mobile-Orange	0,164	0,164	0,345	0,345
689	French Polynesia	0,508	0,508	0,595	0,595
6892	French Polynesia-Mobile	0,664	0,664	1,083	1,083
241	Gabon	1,076	1,076	1,388	1,388
24103	Gabon-Mobile	1,305	1,305	1,648	1,648
24104	Gabon-Mobile-Airtel	0,939	0,939	1,135	1,135
24105	Gabon-Mobile-Moov	1,305	1,305	1,538	1,538
220	Gambia	1,854	1,854	3,205	3,205
2203	Gambia-Mobile	1,629	1,629	3,205	3,205
995	Georgia	0,517	0,517	0,743	0,743
995344	Georgia-Autonomous	0,857	0,857	0,788	0,788
9955	Georgia-Mobile	0,857	0,857	1,093	1,093
995551	Georgia-Mobile-Magti	0,857	0,857	1,050	1,050
49	Germany	0,007	0,000	0,015	0,000
4915	Germany-Mobile	0,084	0,000	0,088	0,000
49150	Germany-Mobile-E Plus	0,047	0,000	0,098	0,000
49159	Germany-Mobile-O2	0,047	0,000	0,098	0,000
49151	Germany-Mobile-T Mobile	0,039	0,000	0,098	0,000
491570	Germany-Mobile-Vistream	0,069	0,000	0,055	0,000
49152	Germany-Mobile-Vodafone	0,039	0,000	0,098	0,000
49180	Germany-NGN	0,189	0,189	0,585	0,585
49700	Germany-Personal Number	0,189	0,189	1,273	1,273
4932	Germany-VOIP	0,038	0,038	0,540	0,540
233	Ghana	0,841	0,841	1,105	1,105
23321	Ghana-Accra	0,816	0,816	0,965	0,965
23323	Ghana-Mobile	0,925	0,925	1,000	1,000
23324	Ghana-Mobile-MTN	0,672	0,672	1,130	1,130
23327	Ghana-Mobile-TIGO	0,722	0,722	1,028	1,028
23320	Ghana-Mobile-Vodafone	0,664	0,664	0,950	0,950
350	Gibraltar	0,102	0,000	0,095	0,000
3505	Gibraltar-Mobile	0,405	0,405	0,455	0,455
881	Global Mobile 881	13,708	13,708	17,260	17,260
8812	Global Mobile 881-Ellipso	13,330	13,330	16,785	16,785
8818	Global Mobile 881-Globalstar 8	9,354	9,354	11,778	11,778
8819	Global Mobile 881-Globalstar 9	7,941	7,941	9,998	9,998
8816	Global Mobile 881-Iridium 8816	12,285	12,285	15,468	15,468
878	Global Personal Number	7,145	7,145	8,995	8,995
87810	Global Personal Number-UPT	1,890	1,890	2,378	2,378
30	Greece	0,026	0,000	0,120	0,000
3069	Greece-Mobile	0,186	0,186	0,253	0,253
30694	Greece-Mobile-Vodafone	0,186	0,186	0,253	0,253
30690	Greece-Mobile-Wind Hellas	0,186	0,186	0,253	0,253

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
299	Greenland	1,026	1,026	1,993	1,993
29949	Greenland-Mobile	1,234	1,234	1,563	1,563
1473	Grenada	0,521	0,521	0,910	0,910
1473403	Grenada-Mobile-C&W	0,619	0,619	0,853	0,853
1473402	Grenada-Mobile-Digicel	0,619	0,619	0,860	0,860
590	Guadeloupe	0,039	0,039	0,153	0,153
590690	Guadeloupe-Mobile	0,142	0,142	0,330	0,330
59069011	Guadeloupe-Mobile-Digicel	0,147	0,147	0,188	0,188
59069026	Guadeloupe-Mobile-Orange	0,161	0,161	0,325	0,325
1671	Guam	0,045	0,000	0,055	0,000
502	Guatemala	0,339	0,339	0,435	0,435
5022285	Guatemala-Cablenet	0,198	0,198	0,340	0,340
502230	Guatemala-Comcel-Fixed	0,334	0,334	0,435	0,435
5023	Guatemala-Mobile	0,371	0,371	0,438	0,438
50230	Guatemala-Mobile-Comcel	0,334	0,334	0,440	0,440
50241	Guatemala-Mobile-PCS	0,294	0,294	0,353	0,353
50234	Guatemala-Mobile-Telefonica	0,373	0,373	0,435	0,435
5022222	Guatemala-PCS	0,294	0,294	0,248	0,248
5022283	Guatemala-TDN	0,294	0,294	0,390	0,390
5022229	Guatemala-Telefonica	0,373	0,373	0,435	0,435
502220	Guatemala-Telgua	0,198	0,198	0,230	0,230
224	Guinea	1,223	1,223	1,558	1,558
245	Guinea Bissau	1,247	1,247	1,853	1,853
2455	Guinea Bissau-Mobile	1,445	1,445	1,780	1,780
22465	Guinea-Mobile	1,013	1,013	1,130	1,130
22424	Guinea-Mobile-Areeba	1,283	1,283	1,553	1,553
22445	Guinea-Mobile-Gamma	1,391	1,391	1,535	1,535
22463	Guinea-Mobile-Interce	1,096	1,096	1,530	1,530
22462	Guinea-Mobile-Orange	1,391	1,391	1,553	1,553
22460	Guinea-Mobile-Sotelgui	1,314	1,314	1,553	1,553
22470	Guinea-VDC	1,223	1,223	1,563	1,563
592	Guyana	0,678	0,678	0,895	0,895
5926	Guyana-Mobile	0,623	0,623	0,943	0,943
592600	Guyana-Mobile-Digicel	0,321	0,321	0,413	0,413
509	Haiti	1,350	1,350	0,950	0,950
5093	Haiti-Mobile	1,350	1,350	1,198	1,198
509281	Haiti-Mobile-Digicel	1,350	1,350	0,790	0,790
50932	Haiti-Mobile-Telecom	1,350	1,350	0,738	0,738
504	Honduras	0,341	0,341	0,405	0,405
5042201	Honduras-Hondutel	0,489	0,489	0,400	0,400
5043	Honduras-Mobile	0,489	0,489	0,448	0,448
504943	Honduras-Mobile-Celtel	0,451	0,451	0,553	0,553
504873	Honduras-Mobile-Digicel	0,365	0,365	0,448	0,448
5047214	Honduras-Mobile-Hondutel	0,342	0,342	0,405	0,405
50431	Honduras-Mobile-Megatel	0,365	0,365	0,448	0,448
852	Hong Kong	0,050	0,000	0,063	0,000
85222584	Hong Kong-Conferencing	0,050	0,000	0,073	0,000
85217	Hong Kong-Mobile	0,054	0,000	0,073	0,000
36	Hungary	0,043	0,000	0,010	0,000
3620	Hungary-Mobile	0,047	0,047	0,198	0,198
354	Iceland	0,033	0,000	0,045	0,000
354380	Iceland-Mobile	0,060	0,000	0,080	0,000
354614	Iceland-Mobile-Vodafone	0,060	0,000	0,068	0,000
91	India	0,070	0,000	0,045	0,000
9111	India-Cities-Group 1	0,070	0,000	0,045	0,000
917200	India-Mobile	0,062	0,000	0,045	0,000
917376	India-Mobile-BSNL	0,062	0,000	0,045	0,000
62	Indonesia	0,096	0,000	0,130	0,000
6222	Indonesia-Cities	0,091	0,000	0,100	0,000
6221	Indonesia-Jakarta	0,059	0,000	0,083	0,000
628	Indonesia-Mobile	0,093	0,000	0,118	0,000

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
62817	Indonesia-Mobile-Excelcom	0,139	0,000	0,238	0,000
62814	Indonesia-Mobile-Indosat	0,095	0,000	0,120	0,000
62811	Indonesia-Mobile-Telkomsel	0,100	0,000	0,123	0,000
6231	Indonesia-Surabaya	0,059	0,000	0,078	0,000
8705	Inmarsat Aero	11,236	11,236	14,148	14,148
87039	Inmarsat B HSD	24,196	24,196	30,468	30,468
87030	Inmarsat B Voice	4,794	4,794	6,035	6,035
87077	Inmarsat BGAN	10,450	10,450	13,158	13,158
87078	Inmarsat BGAN HSD	16,854	16,854	21,223	21,223
870	Inmarsat HSD	19,402	19,402	24,430	24,430
87061	Inmarsat M Voice	3,821	3,821	4,810	4,810
87076	Inmarsat Mini M	3,483	3,483	4,385	4,385
882	Intl Networks 882	19,499	19,499	24,553	24,553
88228	Intl Networks 882-Dtag NGN	1,450	1,450	1,825	1,825
882288	Intl Networks 882-Dtag NGN 2	1,243	1,243	1,565	1,565
88238	Intl Networks 882-Ellipso	17,196	17,196	21,653	21,653
88213	Intl Networks 882-Emsat	7,155	7,155	9,010	9,010
88234	Intl Networks 882-GNS	11,227	11,227	14,138	14,138
88241	Intl Networks 882-Intermatica	6,401	6,401	8,060	8,060
88235	Intl Networks 882-Jasper	16,970	16,970	21,368	21,368
88236	Intl Networks 882-Jersey	13,240	13,240	16,673	16,673
88232	Intl Networks 882-Maritime	4,455	4,455	5,610	5,610
88233	Intl Networks 882-Oration Tech	6,885	6,885	8,670	8,670
88216	Intl Networks 882-Thuraya	4,719	4,719	5,943	5,943
88239	Intl Networks 882-Vodafone	0,271	0,271	0,340	0,340
883	Intl Networks 883	11,237	11,237	14,150	14,150
8835100	Intl Networks 883-Voxbone	9,712	9,712	12,228	12,228
98	Iran	0,467	0,467	0,603	0,603
989	Iran-Mobile	0,472	0,472	0,598	0,598
9821	Iran-Tehran	0,460	0,460	0,603	0,603
964	Iraq	0,359	0,359	0,468	0,468
9641	Iraq-Baghdad	0,406	0,406	0,433	0,433
96470	Iraq-Mobile	0,506	0,506	0,615	0,615
96477	Iraq-Mobile-Asiacell	0,541	0,541	0,670	0,670
96475	Iraq-Mobile-Korek	0,525	0,525	0,630	0,630
96478	Iraq-Mobile-Zain	0,575	0,575	0,670	0,670
353	Ireland	0,013	0,000	0,015	0,000
3531	Ireland-Dublin	0,013	0,000	0,015	0,000
3538	Ireland-Mobile	0,054	0,000	0,133	0,000
35385	Ireland-Mobile-Meteor	0,034	0,000	0,043	0,000
35386	Ireland-Mobile-O2	0,034	0,000	0,043	0,000
353894	Ireland-Mobile-Tesco	0,054	0,000	0,130	0,000
35387	Ireland-Mobile-Vodafone	0,034	0,000	0,043	0,000
35382	Ireland-Paging	0,405	0,405	0,590	0,590
353700	Ireland-Universal Access	0,405	0,405	0,923	0,923
35376	Ireland-VOIP	0,405	0,405	0,323	0,323
972	Israel	0,049	0,000	0,023	0,000
972151	Israel-Mobile	0,064	0,000	0,068	0,000
97222	Israel-Palestine	0,424	0,424	0,523	0,523
97256	Israel-Palestine-Mobile	0,478	0,478	0,578	0,578
39	Italy	0,005	0,000	0,028	0,000
393	Italy-Mobile	0,705	0,705	1,320	1,320
39373	Italy-Mobile-H3G	0,039	0,039	1,033	1,033
39313	Italy-Mobile-RFI	0,710	0,710	1,320	1,320
39330	Italy-Mobile-Telecom Italia	0,039	0,039	1,033	1,033
3934	Italy-Mobile-Vodafone	0,039	0,039	1,033	1,033
39320	Italy-Mobile-Wind	0,044	0,044	1,033	1,033
1876	Jamaica	0,572	0,572	0,588	0,588
1876210	Jamaica-Mobile-CW	0,527	0,527	0,725	0,725
187624	Jamaica-Mobile-Digicel	0,559	0,559	0,715	0,715
81	Japan	0,061	0,000	0,078	0,000

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
813121	Japan-IDC	0,065	0,065	0,223	0,223
8150	Japan-IP Phone	0,065	0,000	0,108	0,000
8170	Japan-Mobile	0,124	0,124	0,145	0,145
8130	Japan-Tokyo	0,049	0,000	0,078	0,000
962	Jordan	0,420	0,420	0,513	0,513
9627	Jordan-Mobile	0,447	0,447	0,553	0,553
962790	Jordan-Mobile-Fastlink	0,447	0,447	0,553	0,553
962770	Jordan-Mobile-Mobilcom	0,446	0,446	0,583	0,583
77	Kazakhstan	0,136	0,136	0,143	0,143
77272	Kazakhstan-Almaty	0,136	0,136	0,133	0,133
77172	Kazakhstan-Astana	0,136	0,136	0,133	0,133
77212	Kazakhstan-Karaganda	0,136	0,136	0,133	0,133
7700	Kazakhstan-Mobile	0,321	0,321	0,185	0,185
7701	Kazakhstan-Mobile-KCell	0,321	0,321	0,495	0,495
7760	Kazakhstan-OLO	2,530	2,530	3,253	3,253
254	Kenya	0,538	0,538	0,760	0,760
2547	Kenya-Mobile	0,718	0,718	0,868	0,868
25473	Kenya-Mobile-Airtel	0,696	0,696	0,943	0,943
254770	Kenya-Mobile-Orange	0,523	0,523	0,955	0,955
25470	Kenya-Mobile-Safaricom	0,339	0,339	0,380	0,380
686	Kiribati	3,531	3,531	5,188	5,188
850	Korea North	1,365	1,365	7,200	7,200
82	Korea South	0,029	0,000	0,060	0,000
8270	Korea South-IP Phone	0,029	0,000	0,038	0,000
821	Korea South-Mobile	0,046	0,000	0,045	0,000
821025	Korea South-Mobile-KTF	0,046	0,000	0,045	0,000
821021	Korea South-Mobile-LG	0,046	0,000	0,045	0,000
821020	Korea South-Mobile-SKTELINK	0,046	0,000	0,045	0,000
38128	Kosovo	0,513	0,513	0,558	0,558
3774	Kosovo-Mobile	0,513	0,513	1,328	1,328
965	Kuwait	0,135	0,135	0,163	0,163
9655	Kuwait-Mobile	0,115	0,115	0,148	0,148
9659	Kuwait-Mobile-Zain	0,130	0,130	0,170	0,170
996	Kyrgyzstan	0,466	0,466	1,138	1,138
996312	Kyrgyzstan-Bishkek	0,466	0,466	1,138	1,138
996200	Kyrgyzstan-Mobile	0,559	0,559	1,238	1,238
99655	Kyrgyzstan-Mobile-Bimacom	0,568	0,568	0,743	0,743
99631258	Kyrgyzstan-Mobile-Sky	0,569	0,569	0,683	0,683
856	Laos	0,209	0,209	0,300	0,300
85620	Laos-Mobile	0,200	0,200	0,260	0,260
371	Latvia	1,428	1,428	4,008	4,008
3712	Latvia-Mobile	1,350	1,350	4,008	4,008
3716000	Latvia-OLO	1,681	1,681	4,008	4,008
961	Lebanon	0,388	0,388	0,280	0,280
9613	Lebanon-Mobile	0,419	0,419	0,538	0,538
266	Lesotho	1,167	1,167	1,460	1,460
2665	Lesotho-Mobile	1,082	1,082	1,473	1,473
231	Liberia	1,215	1,215	1,698	1,698
23155	Liberia-Mobile	1,248	1,248	1,763	1,763
23177	Liberia-Mobile-Cellcom	1,209	1,209	1,713	1,713
2316	Liberia-Mobile-MTN	0,960	0,960	1,240	1,240
218	Libya	0,707	0,707	1,203	1,203
21891	Libya-Mobile	0,857	0,857	1,100	1,100
423	Liechtenstein	0,214	0,214	0,248	0,248
4237	Liechtenstein-Mobile	0,502	0,502	0,613	0,613
4236	Liechtenstein-Special Services	1,013	1,013	4,250	4,250
370	Lithuania	0,498	0,498	4,008	4,008
3706	Lithuania-Mobile	0,962	0,962	3,928	3,928
352	Luxembourg	0,044	0,000	0,025	0,000
35260	Luxembourg-Mobile	0,058	0,000	0,075	0,000
853	Macao	0,251	0,251	0,330	0,330

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
8536	Macao-Mobile	0,261	0,261	0,330	0,330
389	Macedonia	0,361	0,361	0,438	0,438
3897	Macedonia-Mobile	0,879	0,879	1,075	1,075
261	Madagascar	1,633	1,633	2,008	2,008
26130	Madagascar-Mobile	1,889	1,889	2,290	2,290
26132	Madagascar-Mobile-Orange	1,889	1,889	2,030	2,030
265	Malawi	0,861	0,861	1,085	1,085
26588	Malawi-Mobile	1,006	1,006	1,238	1,238
60	Malaysia	0,050	0,000	0,118	0,000
603	Malaysia-Kuala Lumpur	0,104	0,000	0,165	0,000
601	Malaysia-Mobile	0,052	0,052	0,155	0,155
601030	Malaysia-Mobile-Celcom	0,045	0,045	0,073	0,073
60102	Malaysia-Mobile-Digi	0,045	0,045	0,075	0,075
6011120	Malaysia-Mobile-Maxis	0,048	0,048	0,145	0,145
960	Maldives	2,292	2,292	2,728	2,728
9607	Maldives-Mobile	2,248	2,248	2,728	2,728
223	Mali	0,544	0,544	1,255	1,255
223442	Mali-Ikatel	0,427	0,427	0,540	0,540
2236	Mali-Mobile	1,093	1,093	1,255	1,255
2237	Mali-Mobile-Orange	0,927	0,927	1,255	1,255
356	Malta	0,005	0,000	0,025	0,000
3567	Malta-Mobile	0,033	0,000	0,040	0,000
692	Marshall Islands	0,660	0,660	0,943	0,943
596	Martinique	0,055	0,055	0,070	0,070
596696	Martinique-Mobile	0,348	0,348	0,243	0,243
59669610	Martinique-Mobile-Digicel	0,145	0,145	0,185	0,185
5966962	Martinique-Mobile-Orange	0,359	0,359	0,325	0,325
222	Mauritania	1,237	1,237	2,098	2,098
22220	Mauritania-Mobile	1,399	1,399	2,098	2,098
2223	Mauritania-Mobile-Mattel	1,405	1,405	2,230	2,230
230	Mauritius	0,370	0,370	0,600	0,600
23025	Mauritius-Mobile	0,467	0,467	0,600	0,600
2308	Mauritius-Rodriguez Island	0,540	0,540	0,603	0,603
262269	Mayotte	0,181	0,000	0,108	0,000
262639	Mayotte-Mobile	0,181	0,181	0,300	0,300
52	Mexico	0,002	0,000	0,005	0,000
5233	Mexico-Big 3-Guadalajara	0,002	0,000	0,005	0,000
5255	Mexico-Big 3-Mexico City	0,002	0,000	0,005	0,000
5281	Mexico-Big 3-Monterrey	0,002	0,000	0,005	0,000
52222	Mexico-EA	0,002	0,000	0,003	0,000
521	Mexico-Mobile	0,035	0,000	0,043	0,000
521222	Mexico-Mobile-EA	0,036	0,000	0,030	0,000
521222121	Mexico-Mobile-Iusacell	0,035	0,000	0,030	0,000
521222143	Mexico-Mobile-Movistar	0,036	0,000	0,048	0,000
521241	Mexico-Mobile-NEA1	0,027	0,000	0,030	0,000
521223	Mexico-Mobile-NEA2	0,025	0,000	0,030	0,000
52241	Mexico-NEA	0,002	0,000	0,005	0,000
52200	Mexico-NEA2	0,025	0,000	0,005	0,000
691	Micronesia	1,457	1,457	2,075	2,075
373	Moldova	0,847	0,847	1,320	1,320
373671	Moldova-Mobile	1,000	1,000	1,035	1,035
37376	Moldova-Mobile-Moldcell	0,785	0,785	0,875	0,875
37360	Moldova-Mobile-Orange	0,601	0,601	0,895	0,895
37377	Moldova-Mobile-Pridnestrovie	0,696	0,696	0,895	0,895
37321	Moldova-Pridnestrovie	0,744	0,744	0,753	0,753
377	Monaco	0,182	0,000	0,225	0,000
3776	Monaco-Mobile	0,749	0,749	0,880	0,880
976	Mongolia	0,045	0,000	0,063	0,000
97650	Mongolia-Mobile	0,062	0,000	0,063	0,000
1664	Montserrat	0,642	0,642	1,085	1,085
1664349	Montserrat-Mobile	0,642	0,642	0,895	0,895

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
212	Morocco	0,038	0,000	0,048	0,000
212520	Morocco-Meditel	0,410	0,410	0,495	0,495
2126	Morocco-Mobile	0,878	0,878	1,085	1,085
2126921	Morocco-Mobile-Globalstar	0,920	0,920	2,873	2,873
212612	Morocco-Mobile-Medi Telecom	0,924	0,924	1,128	1,128
212600	Morocco-Mobile-Wana	0,898	0,898	1,088	1,088
212526	Morocco-Wana	0,699	0,699	0,868	0,868
258	Mozambique	0,147	0,147	0,283	0,283
2588	Mozambique-Mobile	0,825	0,825	1,153	1,153
25884	Mozambique-Mobile-Vodacom	0,825	0,825	1,163	1,163
95	Myanmar	0,717	0,717	0,865	0,865
959	Myanmar-Mobile	0,760	0,760	1,013	1,013
264	Namibia	0,148	0,148	0,143	0,143
26481	Namibia-Mobile	0,171	0,171	0,210	0,210
674	Nauru	6,600	6,600	3,725	3,725
977	Nepal	0,282	0,282	0,383	0,383
977961	Nepal-Mobile	0,386	0,386	0,383	0,383
977980	Nepal-Mobile-Spice	0,386	0,386	0,575	0,575
31	Netherlands	0,014	0,000	0,030	0,000
316	Netherlands-Mobile	0,095	0,000	0,118	0,000
31610	Netherlands-Mobile-KPN	0,070	0,000	0,098	0,000
31616	Netherlands-Mobile-O2	0,077	0,000	0,098	0,000
31614	Netherlands-Mobile-T Mobile	0,119	0,000	0,098	0,000
31636	Netherlands-Mobile-Tele2	0,074	0,000	0,095	0,000
31611	Netherlands-Mobile-Vodafone	0,078	0,000	0,098	0,000
687	New Caledonia	0,370	0,370	0,475	0,475
68775	New Caledonia-Mobile	0,390	0,390	0,475	0,475
64	New Zealand	0,026	0,000	0,035	0,000
642	New Zealand-Mobile	0,106	0,000	0,135	0,000
64240	New Zealand-Mobile-Scott Base	0,106	0,000	9,433	0,000
64201	New Zealand-Mobile-Vodafone	0,093	0,000	0,135	0,000
505	Nicaragua	0,396	0,396	0,825	0,825
5052220	Nicaragua-Enitel	0,335	0,335	0,405	0,405
5058	Nicaragua-Mobile	0,675	0,675	0,810	0,810
505550	Nicaragua-Mobile-Claro	0,675	0,675	0,775	0,775
50575	Nicaragua-Mobile-Movistar	0,666	0,666	0,793	0,793
227	Niger	1,070	1,070	1,375	1,375
234	Nigeria	0,276	0,276	0,338	0,338
2341	Nigeria-Lagos	0,276	0,276	0,338	0,338
2347025	Nigeria-Mobile	0,271	0,271	0,333	0,333
234809	Nigeria-Mobile-Etisalat	0,241	0,241	0,308	0,308
234705	Nigeria-Mobile-Globacom	0,259	0,259	0,333	0,333
234703	Nigeria-Mobile-MTN	0,259	0,259	0,333	0,333
234701	Nigeria-Mobile-VeeMobile	0,271	0,271	0,333	0,333
22780	Niger-Mobile	1,070	1,070	1,330	1,330
22788	Niger-Mobile-Airtel	1,070	1,070	1,273	1,273
22794	Niger-Mobile-Telecel	1,070	1,070	1,095	1,095
683	Niue	4,576	4,576	5,658	5,658
6723	Norfolk Islands	3,375	3,375	5,140	5,140
1670	Northern Marianas	0,172	0,172	0,168	0,168
47	Norway	0,014	0,000	0,025	0,000
474	Norway-Mobile	0,048	0,000	0,060	0,000
474000	Norway-Mobile-Netcom	0,048	0,000	0,060	0,000
47412	Norway-Mobile-Tele2	0,048	0,000	0,060	0,000
474004	Norway-Mobile-Telenor	0,030	0,000	0,048	0,000
472	Norway-Oslo	0,014	0,000	0,025	0,000
4702	Norway-Special Services	1,013	1,013	1,205	1,205
968	Oman	0,295	0,295	0,363	0,363
9687	Oman-Mobile	0,779	0,779	1,013	1,013
92	Pakistan	0,116	0,116	0,145	0,145
9258	Pakistan-Kashmir	0,116	0,116	0,145	0,145

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
923	Pakistan-Mobile	0,119	0,119	0,145	0,145
9230	Pakistan-Mobile-Mobilink	0,107	0,107	0,145	0,145
9235	Pakistan-Mobile-SCO	0,110	0,110	0,145	0,145
9234	Pakistan-Mobile-Telenor	0,034	0,034	0,040	0,040
9233	Pakistan-Mobile-Ufone	0,107	0,107	0,145	0,145
9232	Pakistan-Mobile-Warid	0,112	0,112	0,145	0,145
9231	Pakistan-Mobile-Zong	0,085	0,085	0,105	0,105
680	Palau	0,678	0,678	0,825	0,825
680620	Palau-Mobile-PMC	0,712	0,712	0,943	0,943
970	Palestine	0,424	0,424	0,533	0,533
97022	Palestine-Israel	0,424	0,424	0,505	0,505
97050	Palestine-Israel-Mobile	0,478	0,478	0,593	0,593
97056	Palestine-Mobile	0,478	0,478	0,600	0,600
507	Panama	0,052	0,000	0,073	0,000
507430	Panama-Colon	0,052	0,000	0,068	0,000
5076	Panama-Mobile	0,325	0,325	0,453	0,453
507650	Panama-Mobile-C&W	0,321	0,321	0,425	0,425
50760	Panama-Mobile-Digicel	0,329	0,329	0,450	0,450
50710	Panama-OLO	0,062	0,000	0,080	0,000
50720	Panama-Panama City	0,051	0,000	0,078	0,000
675	Papua New Guinea	2,750	2,750	1,555	1,555
67565	Papua New Guinea-Mobile	4,350	4,350	2,453	2,453
595	Paraguay	0,076	0,000	0,088	0,000
59521	Paraguay-Asuncion	0,065	0,000	0,085	0,000
5959	Paraguay-Mobile	0,189	0,189	0,263	0,263
59597	Paraguay-Mobile-Personal	0,147	0,147	0,238	0,238
59598	Paraguay-Mobile-TIGO	0,145	0,145	0,240	0,240
59596	Paraguay-Mobile-Vox	0,206	0,206	0,185	0,185
51	Peru	0,017	0,000	0,018	0,000
514129	Peru-High	0,017	0,000	0,018	0,000
5112	Peru-Lima	0,007	0,000	0,008	0,000
519	Peru-Mobile	0,098	0,098	0,140	0,140
5194170	Peru-Mobile-America Moviles	0,060	0,060	0,070	0,070
519460	Peru-Mobile-Nextel	0,062	0,062	0,073	0,073
5194180	Peru-Mobile-Telefonica	0,054	0,054	0,070	0,070
51930	Peru-Mobile-Viettel	0,098	0,098	0,160	0,160
5118	Peru-Rural	0,844	0,844	0,975	0,975
63	Philippines	0,285	0,285	0,390	0,390
632220	Philippines-Bayantel	0,313	0,313	0,385	0,385
632208	Philippines-Digital	0,373	0,373	0,388	0,388
63230	Philippines-ETPI	0,373	0,373	0,390	0,390
63221	Philippines-Globe	0,373	0,373	0,330	0,330
639	Philippines-Mobile	0,373	0,373	0,473	0,473
63817	Philippines-Mobile-Globe	0,320	0,320	0,370	0,370
63813	Philippines-Mobile-Smart	0,365	0,365	0,428	0,428
6342302	Philippines-Paptelco	0,373	0,373	0,375	0,375
63323220	Philippines-Philcom	0,373	0,373	0,375	0,375
63223	Philippines-PLDT	0,373	0,373	0,385	0,385
48	Poland	0,021	0,000	0,035	0,000
4869	Poland-Mobile	0,061	0,061	0,445	0,445
48532	Poland-Mobile-Era	0,061	0,061	0,445	0,445
4850	Poland-Mobile-Orange	0,061	0,061	0,445	0,445
484500	Poland-Mobile-P4	0,061	0,061	0,445	0,445
485366	Poland-Mobile-Plus	0,061	0,061	0,445	0,445
48122002	Poland-OLO	0,024	0,000	0,043	0,000
351	Portugal	0,054	0,000	0,080	0,000
351291	Portugal-Madeira/Azores	0,054	0,000	0,080	0,000
3511692	Portugal-Mobile	0,033	0,033	1,678	1,678
35116169	Portugal-Mobile-Optimus	0,033	0,033	1,678	1,678
3511691	Portugal-Mobile-Vodafone	0,033	0,033	1,678	1,678
3512100	Portugal-OLO	0,054	0,000	0,080	0,000

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
1787	Puerto Rico	0,018	0,000	0,023	0,000
1787220	Puerto Rico-Centennial	0,019	0,000	0,023	0,000
1787201	Puerto Rico-Mobile	0,018	0,000	0,023	0,000
974	Qatar	0,484	0,484	0,535	0,535
9742	Qatar-Mobile	0,459	0,459	0,615	0,615
262	Reunion	0,047	0,000	0,153	0,000
262692	Reunion-Mobile	0,111	0,111	0,395	0,395
40	Romania	0,008	0,000	0,023	0,000
407	Romania-Mobile	0,039	0,000	0,050	0,000
4076	Romania-Mobile-Cosmote	0,034	0,000	0,043	0,000
4074	Romania-Mobile-Orange	0,037	0,000	0,043	0,000
4072	Romania-Mobile-Vodafone	0,039	0,000	0,048	0,000
403	Romania-OLO	0,008	0,000	0,023	0,000
7	Russia	0,200	0,000	0,783	0,000
7336	Russia-Fixed 1	0,099	0,000	0,063	0,000
7341	Russia-Fixed 2	0,073	0,000	0,073	0,000
73012	Russia-Fixed 3	0,107	0,000	0,100	0,000
7342	Russia-Fixed 4	0,119	0,000	0,120	0,000
7301	Russia-Fixed 5	0,137	0,000	0,145	0,000
79	Russia-Mobile	0,370	0,370	1,363	1,363
79407	Russia-Mobile-Abkhazia	0,694	0,694	0,905	0,905
7900335	Russia-Mobile-Beeline	0,615	0,615	0,895	0,895
7954	Russia-Mobile-Global Star	2,425	2,425	5,895	5,895
792	Russia-Mobile-Megafon	0,428	0,428	0,895	0,895
791	Russia-Mobile-MTS	0,407	0,407	0,660	0,660
7901265	Russia-Mobile-Rostelecom	0,370	0,370	0,613	0,613
7495	Russia-Moscow	0,033	0,000	0,043	0,000
7812	Russia-St Petersburg	0,037	0,000	0,030	0,000
250	Rwanda	0,847	0,847	1,155	1,155
25072	Rwanda-Mobile	0,793	0,793	0,948	0,948
25078	Rwanda-Mobile-MTN	0,698	0,698	0,918	0,918
378	San Marino	0,050	0,000	0,068	0,000
3786	San Marino-Mobile	0,683	0,683	0,678	0,678
37855	San Marino-Premium	3,881	3,881	7,650	7,650
239	Sao Tome & Principe	3,355	3,355	3,948	3,948
2399	Sao Tome & Principe-Mobile	3,355	3,355	3,948	3,948
966	Saudi Arabia	0,220	0,220	0,270	0,270
96651	Saudi Arabia-Mobile	0,335	0,335	0,413	0,413
96654	Saudi Arabia-Mobile-Mobily	0,308	0,308	0,393	0,393
96650	Saudi Arabia-Mobile-STC	0,308	0,308	0,393	0,393
96658	Saudi Arabia-Mobile-Zain	0,308	0,308	0,383	0,383
221	Senegal	0,626	0,626	1,350	1,350
2217	Senegal-Mobile	0,969	0,969	1,348	1,348
22177	Senegal-Mobile-Orange	0,969	0,969	1,165	1,165
22176	Senegal-Mobile-Sentel	0,969	0,969	1,318	1,318
221338	Senegal-Orange	0,566	0,566	0,723	0,723
381	Serbia	0,917	0,917	0,558	0,558
382	Serbia Montenegro	0,386	0,386	0,503	0,503
38111	Serbia-Belgrade	0,417	0,417	0,558	0,558
38160	Serbia-Mobile	0,807	0,807	1,048	1,048
38260	Serbia-Mobile-Montenegro	0,807	0,807	1,253	1,253
38164	Serbia-Mobile-Srbija	0,807	0,807	1,188	1,188
38162	Serbia-Mobile-Telenor	0,807	0,807	1,040	1,040
3811051	Serbia-Orion	0,807	0,807	1,138	1,138
248	Seychelles	2,697	2,697	3,373	3,373
2485	Seychelles-Mobile	1,748	1,748	2,943	2,943
232	Sierra Leone	1,453	1,453	1,603	1,603
23222	Sierra Leone-Freetown	1,453	1,453	1,603	1,603
23223	Sierra Leone-Mobile	1,332	1,332	1,603	1,603
23276	Sierra Leone-Mobile-Airtel	1,075	1,075	1,603	1,603
23233	Sierra Leone-Mobile-Comium	1,332	1,332	1,603	1,603

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
23221	Sierra Leone-Sierratel	1,332	1,332	1,685	1,685
65	Singapore	0,118	0,118	0,158	0,158
658	Singapore-Mobile	0,098	0,098	0,158	0,158
656300	Singapore-Starhub	0,118	0,118	0,180	0,180
653	Singapore-VOIP	0,118	0,118	0,180	0,180
421	Slovak Rep	0,025	0,000	0,010	0,000
421940	Slovak Rep-Mobile	0,100	0,000	0,090	0,000
421905	Slovak Rep-Mobile-Orange	0,175	0,000	0,075	0,000
421901	Slovak Rep-Mobile-Tsystems	0,154	0,000	0,078	0,000
386	Slovenia	0,510	0,510	0,525	0,525
38630	Slovenia-Mobile	1,350	1,350	1,175	1,175
38643	Slovenia-Mobile-Kosovo Ipkonet	1,237	1,237	1,440	1,440
38612009	Slovenia-OLO	0,500	0,500	0,525	0,525
677	Solomon Islands	2,515	2,515	8,538	8,538
252	Somalia	1,321	1,321	4,008	4,008
25242	Somalia-Golis	0,868	0,868	4,008	4,008
25215	Somalia-Hormud	1,469	1,469	4,008	4,008
25270	Somalia-Mobile-Onkod	1,455	1,455	4,008	4,008
25217	Somalia-Nationlink	1,455	1,455	4,008	4,008
27	South Africa	0,379	0,000	0,065	0,000
2721	South Africa-Cape Town	0,273	0,000	0,060	0,000
2711	South Africa-Johannesburg	0,273	0,000	0,058	0,000
27600	South Africa-Mobile	0,183	0,000	0,113	0,000
27610	South Africa-Mobile-Cell C	0,060	0,000	0,078	0,000
27603	South Africa-Mobile-MTN	0,096	0,000	0,840	0,000
27606	South Africa-Mobile-Vodacom	0,037	0,000	0,058	0,000
27100010	South Africa-NGN	0,169	0,169	0,235	0,235
211	South Sudan	0,742	0,742	1,178	1,178
2119	South Sudan-Mobile	0,753	0,753	0,928	0,928
21195	South Sudan-Mobile-Vivacell	0,835	0,835	1,073	1,073
34	Spain	0,007	0,000	0,030	0,000
34822	Spain-Canary Islands	0,011	0,000	0,030	0,000
34590	Spain-Mobile	0,312	0,312	0,313	0,313
346010	Spain-Mobile-Movistar	0,258	0,258	0,313	0,313
346016	Spain-Mobile-Orange	0,053	0,053	0,313	0,313
34600	Spain-Mobile-Vodafone	0,258	0,258	0,313	0,313
34622	Spain-Mobile-Yoigo	0,258	0,258	0,313	0,313
3451	Spain-Non Geo	1,283	1,283	1,005	1,005
94	Sri Lanka	0,401	0,401	0,610	0,610
9475	Sri Lanka-Mobile	0,401	0,401	0,528	0,528
9476	Sri Lanka-Mobile-Dialog	0,401	0,401	0,520	0,520
94702	Sri Lanka-Mobile-Mobitel	0,401	0,401	0,525	0,525
9472	Sri Lanka-Mobile-TIGO	0,419	0,419	0,528	0,528
94112	Sri Lanka-SLT	0,401	0,401	0,525	0,525
94114	Sri Lanka-WLL	0,420	0,420	0,535	0,535
290	St. Helena	4,557	4,557	19,748	19,748
1869	St. Kitts & Nevis	0,522	0,522	0,895	0,895
1869212	St. Kitts & Nevis-Mob.	0,759	0,759	0,875	0,875
1758	St. Lucia	0,591	0,591	0,690	0,690
1758481	St. Lucia-Mobile	0,647	0,647	0,895	0,895
1758284	St. Lucia-Mobile-C&W	0,728	0,728	0,878	0,878
1758518	St. Lucia-Mobile-Digicel	0,661	0,661	0,885	0,885
1721	St. Maarten	0,299	0,299	0,353	0,353
1721510	St. Maarten-Mobile	0,315	0,315	0,400	0,400
508	St. Pierre & Miquelon	0,671	0,671	0,853	0,853
50840	St. Pierre & Miquelon-Mobile	1,152	1,152	1,583	1,583
1784	St. Vincents	0,523	0,523	0,753	0,753
1784454	St. Vincents-Mobile	0,645	0,645	0,895	0,895
1784430	St. Vincents-Mobile-Digicel	0,645	0,645	0,828	0,828
249	Sudan	0,422	0,422	0,523	0,523
24915	Sudan-Canar	0,275	0,275	0,340	0,340

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
2499	Sudan-Mobile	0,396	0,396	0,520	0,520
24992	Sudan-Mobile-MTN	0,402	0,402	0,545	0,545
24911	Sudan-Mobile-Sudatel	0,386	0,386	0,463	0,463
24990	Sudan-Mobile-Zain	0,391	0,391	0,495	0,495
597	Suriname	0,668	0,668	0,413	0,413
59768	Suriname-Mobile	1,175	1,175	0,655	0,655
59771	Suriname-Mobile-Digicel	1,175	1,175	1,083	1,083
268	Swaziland	0,093	0,093	0,150	0,150
2686	Swaziland-Mobile	0,345	0,345	0,545	0,545
46	Sweden	0,004	0,000	0,005	0,000
46676	Sweden-Mobile	0,033	0,000	0,048	0,000
46252	Sweden-Mobile-Comviq	0,027	0,000	0,030	0,000
46675	Sweden-Mobile-Hi3G	0,038	0,000	0,048	0,000
46674	Sweden-Mobile-Telenor	0,038	0,000	0,048	0,000
46376	Sweden-Mobile-Telia	0,038	0,000	0,048	0,000
4674	Sweden-Paging	0,027	0,000	0,063	0,000
41	Switzerland	0,053	0,000	0,048	0,000
4175	Switzerland-Mobile	1,418	1,418	1,548	1,548
4178	Switzerland-Mobile-Orange	1,418	1,418	1,548	1,548
4174	Switzerland-Mobile-Paging	1,053	1,053	1,298	1,298
4176	Switzerland-Mobile-Sunrise	1,447	1,447	1,548	1,548
41754	Switzerland-Mobile-Swisscom	1,383	1,383	1,548	1,548
963	Syria	0,211	0,211	0,258	0,258
9639	Syria-Mobile	0,288	0,288	0,380	0,380
96394	Syria-Mobile-MTN	0,288	0,288	0,405	0,405
96393	Syria-Mobile-Syriatel	0,589	0,589	0,405	0,405
886	Taiwan	0,027	0,000	0,068	0,000
8869	Taiwan-Mobile	0,270	0,270	0,380	0,380
992	Tajikstan	0,408	0,408	0,593	0,593
992501	Tajikstan-Mobile	0,425	0,425	0,635	0,635
255	Tanzania	0,770	0,770	1,033	1,033
25561	Tanzania-Mobile	0,770	0,770	0,795	0,795
25575	Tanzania-Mobile-Vodacom	0,568	0,568	0,738	0,738
25577	Tanzania-Mobile-Zantel	0,621	0,621	0,785	0,785
66	Thailand	0,077	0,077	0,213	0,213
666	Thailand-Mobile	0,145	0,145	0,185	0,185
228	Togo	3,038	3,038	3,535	3,535
2289	Togo-Mobile	3,038	3,038	3,535	3,535
22897	Togo-Mobile-Telecel	3,038	3,038	3,535	3,535
690	Tokelau	3,130	3,130	6,130	6,130
676	Tonga	2,025	2,025	2,405	2,405
67611	Tonga-Mobile	2,025	2,025	2,405	2,405
1868	Trinidad & Tobago	0,345	0,345	0,565	0,565
1868266	Trinidad & Tobago-Mob.-Digicel	0,680	0,680	0,898	0,898
186846	Trinidad & Tobago-Mobile	0,680	0,680	0,895	0,895
216	Tunisia	1,625	1,625	1,500	1,500
21640	Tunisia-Mobile	1,625	1,625	1,500	1,500
2165	Tunisia-Mobile-Orange	1,625	1,625	1,500	1,500
2162	Tunisia-Mobile-Tunisiana	1,625	1,625	1,500	1,500
21671	Tunisia-Tunis	1,625	1,625	1,500	1,500
90	Turkey	0,095	0,000	0,118	0,000
90224	Turkey-Cities	0,051	0,000	0,070	0,000
90212	Turkey-Istanbul	0,058	0,000	0,068	0,000
905	Turkey-Mobile	0,404	0,404	0,498	0,498
9053	Turkey-Mobile-Turkcell	0,346	0,346	0,480	0,480
9054	Turkey-Mobile-Vodafone	0,404	0,404	0,510	0,510
90392	Turkey-Nth Cyprus	0,114	0,114	0,143	0,143
9053382	Turkey-Nth Cyprus-Mob-Turkcell	0,245	0,245	0,308	0,308
9054285	Turkey-Nth Cyprus-Mob-Vodafone	0,339	0,339	0,430	0,430
90444	Turkey-Special Services	0,225	0,000	0,118	0,000
993	Turkmenistan	0,296	0,296	0,363	0,363

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
9936	Turkmenistan-Mobile	0,404	0,404	0,518	0,518
1649	Turks & Caicos	0,575	0,575	0,895	0,895
1649231	Turks & Caicos-Mobile	0,757	0,757	0,895	0,895
1649331	Turks & Caicos-Mobile-Digicel	0,757	0,757	0,895	0,895
688	Tuvalu	2,948	2,948	5,188	5,188
256	Uganda	0,991	0,991	1,248	1,248
256477	Uganda-Mobile	0,854	0,854	1,010	1,010
25675	Uganda-Mobile-Airtel	0,917	0,917	1,138	1,138
25632	Uganda-Mobile-MTN	0,896	0,896	1,033	1,033
256204	Uganda-Mobile-Orange	0,802	0,802	1,000	1,000
25671	Uganda-Mobile-UTL	0,816	0,816	1,000	1,000
44	UK	0,008	0,000	0,010	0,000
44843	UK-Local 0844	0,306	0,306	1,475	1,475
44345	UK-Local 0845	0,306	0,306	1,168	1,168
447	UK-Mobile	0,538	0,538	1,038	1,038
4473970	UK-Mobile-H3G	0,538	0,538	0,035	0,035
447106	UK-Mobile-O2	0,023	0,023	0,030	0,030
447409	UK-Mobile-Orange	0,023	0,023	0,035	0,035
447375	UK-Mobile-T Mobile	0,023	0,023	0,030	0,030
447340	UK-Mobile-Vodafone	0,023	0,023	0,030	0,030
443	UK-National 0870	0,576	0,576	1,843	1,843
44871	UK-National 0871	0,576	0,576	3,688	3,688
4470	UK-Personal Numbers	0,730	0,730	1,980	1,980
380	Ukraine	0,361	0,361	0,473	0,473
38039	Ukraine-Mobile	0,699	0,699	0,598	0,598
38063	Ukraine-Mobile-Astelit	0,576	0,576	0,683	0,683
38067	Ukraine-Mobile-Kievstar	0,683	0,683	0,895	0,895
38050	Ukraine-Mobile-UMC	0,651	0,651	0,905	0,905
971	United Arab Emirates	0,373	0,373	0,528	0,528
9715	United Arab Emirates-Mobile	0,390	0,390	0,523	0,523
97152	United Arab Emirates-Mobile DU	0,378	0,378	0,525	0,525
598	Uruguay	0,139	0,139	0,163	0,163
5989	Uruguay-Mobile	0,465	0,465	0,353	0,353
59891	Uruguay-Mobile-Ancel	0,352	0,352	0,448	0,448
59896	Uruguay-Mobile-Claro	0,465	0,465	0,290	0,290
59893	Uruguay-Mobile-Movistar	0,465	0,465	0,375	0,375
5981	Uruguay-Montevideo	0,088	0,088	0,110	0,110
1	USA	0,075	0,000	0,030	0,000
1907	USA-Alaska	0,120	0,120	0,465	0,465
1808	USA-Hawaii	0,120	0,000	0,070	0,000
1205232	USA-High	0,008	0,008	0,300	0,300
1201207	USA-Mobile-VZW	0,008	0,000	0,030	0,000
1201267	USA-VZB	0,008	0,000	0,030	0,000
1201200	USA-VZT	0,008	0,000	0,030	0,000
998	Uzbekistan	0,159	0,159	0,235	0,235
99861220	Uzbekistan-Mobile	0,178	0,178	0,210	0,210
99890	Uzbekistan-Mobile-Unitel	0,178	0,178	0,210	0,210
998711	Uzbekistan-Tashkent	0,159	0,159	0,225	0,225
678	Vanuatu	2,025	2,025	2,405	2,405
67853	Vanuatu-Mobile	2,025	2,025	2,405	2,405
58	Venezuela	0,043	0,000	0,053	0,000
58212	Venezuela-Caracas	0,044	0,000	0,053	0,000
58251	Venezuela-Cities	0,044	0,000	0,053	0,000
584	Venezuela-Mobile	0,086	0,000	0,105	0,000
58412	Venezuela-Mobile-Digitel	0,203	0,000	0,243	0,000
58416	Venezuela-Mobile-Movilnet	0,096	0,000	0,138	0,000
58414	Venezuela-Mobile-Telcel	0,239	0,000	0,315	0,000
58241	Venezuela-Valencia	0,044	0,000	0,053	0,000
84	Vietnam	0,198	0,198	0,253	0,253
844	Vietnam-Hanoi	0,198	0,198	0,243	0,243
848	Vietnam-Ho Chi Minh	0,198	0,198	0,233	0,233

Préfixe	Destinations	VOIP		VGA	
		Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.	Compteur	illimité Fixe, Mobile + 100 dest.
84160	Vietnam-Mobile	0,194	0,194	0,230	0,230
84162	Vietnam-Mobile-Viettel	0,224	0,224	0,255	0,255
8412	Vietnam-Mobile-VMS Vinaphone	0,189	0,189	0,243	0,243
841900	Vietnam-Premium-Service	2,363	2,363	2,773	2,773
84206	Vietnam-Viettel	0,189	0,189	0,243	0,243
1284	Virgin Islands GB	0,522	0,522	0,895	0,895
1284440	Virgin Islands GB-Mob.	0,628	0,628	0,895	0,895
1284300	Virgin Islands GB-Mob.-Digitel	0,616	0,616	0,910	0,910
1340	Virgin Islands USA	0,048	0,000	0,063	0,000
681	Wallis & Futuna	3,476	3,476	7,070	7,070
685	Western Samoa	2,025	2,025	2,380	2,380
6857	Western Samoa-Mobile	2,025	2,025	2,408	2,408
967	Yemen	0,376	0,376	0,470	0,470
96770	Yemen-Mobile	0,376	0,376	0,478	0,478
260	Zambia	1,050	1,050	1,388	1,388
26094	Zambia-Mobile	0,747	0,747	1,745	1,745
26096	Zambia-Mobile-MTN	1,239	1,239	1,790	1,790
26097	Zambia-Mobile-Zain	1,321	1,321	1,698	1,698
26095	Zambia-Mobile-Zamtel	1,292	1,292	1,745	1,745
263	Zimbabwe	0,245	0,245	0,330	0,330
26377	Zimbabwe-Mobile-Econet	1,125	1,125	1,880	1,880
26371	Zimbabwe-Mobile-NetOne	0,823	0,823	1,698	1,698
26373	Zimbabwe-Mobile-Telecel	1,091	1,091	1,448	1,448
2638611	Zimbabwe-Voip	0,530	0,530	0,413	0,413

Annexe 2A : Tarifs mobiles vers l'international

Orange

Tarif Entreprises en euros HT au 07/09/2023, tarif indiqué pour 1 minute, facturation à la seconde dès la 1ère seconde.

Facturation des usages de France Métropolitaine vers l'International.

Les cellules grisées correspondent aux destinations incluses dans les forfaits illimités.

Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

		SMS et MMS		Tarif à l'acte
		SMS		0,300
		MMS		1,125
Cade Pays	Pays	Type	Tarifs	
ABK	Abkhazie	FIXE & MOBILE	0,980	
AFG	Afghanistan	FIXE & MOBILE	0,774	
ALB	Albania	FIXE & MOBILE	1,099	
DZA	Algeria	FIXE	0,270	
DZA	Algeria	MOBILE	2,062	
ASM	American Samoa	FIXE & MOBILE	8,599	
AND	Andorra	FIXE	0,196	
AND	Andorra	MOBILE	0,477	
AGO	Angola	FIXE & MOBILE	0,869	
AIA	Anguilla	FIXE & MOBILE	0,784	
ATG	Antigua and Barbuda	FIXE & MOBILE	0,761	
ARG	Argentina	FIXE	0,220	
ARG	Argentina	MOBILE	0,392	
ARM	Armenia	FIXE & MOBILE	0,774	
ABW	Aruba	FIXE & MOBILE	0,710	
ASC	Ascension	FIXE & MOBILE	8,599	
AUS	Australia	FIXE	0,199	
AUS	Australia	MOBILE	0,264	
AUS	Australia	NUM SPECIAUX	0,199	
AUT	Austria	FIXE	0,166	
AUT	Austria	MOBILE	0,189	
AUT	Austria	NUM SPECIAUX	0,507	
AZE	Azerbaijan	FIXE & MOBILE	0,967	
BHS	Bahamas	FIXE & MOBILE	0,615	
BHR	Bahrain	FIXE & MOBILE	0,500	
BGD	Bangladesh	FIXE & MOBILE	0,223	
BRB	Barbados	FIXE & MOBILE	0,757	
BLR	Belarus	FIXE & MOBILE	1,061	
BEL	Belgium	FIXE	0,189	
BEL	Belgium	MOBILE	0,237	
BLZ	Belize	FIXE & MOBILE	0,737	
BEN	Benin	FIXE & MOBILE	1,318	
BMU	Bermuda	FIXE & MOBILE	0,260	
BTN	Bhutan	FIXE & MOBILE	0,362	
BOL	Bolivia	FIXE & MOBILE	0,602	
BIH	Bosnia and Herzegovina	FIXE & MOBILE	1,075	
BWA	Botswana	FIXE & MOBILE	0,683	
BRA	Brazil	FIXE	0,186	
BRA	Brazil	MOBILE	0,352	
BRN	Brunei Darussalam	FIXE & MOBILE	0,260	
BGR	Bulgaria	FIXE	0,166	
BGR	Bulgaria	MOBILE	0,196	
BFA	Burkina Faso	FIXE & MOBILE	1,099	
BDI	Burundi	FIXE & MOBILE	1,649	
KHM	Cambodia	FIXE & MOBILE	0,314	
CMR	Cameroon	FIXE & MOBILE	1,092	
CAN	Canada - hors Northern Territories	FIXE & MOBILE	0,162	
CA2	Canada - Territoires du nord	FIXE & MOBILE	0,794	
CPV	Cap Verde Islands	FIXE & MOBILE	0,848	
CYM	Cayman Islands	FIXE & MOBILE	0,669	
CAF	Central African Republic	FIXE & MOBILE	1,335	
TCD	Chad	FIXE & MOBILE	1,849	
CHL	Chile	FIXE	0,233	
CHL	Chile	MOBILE	0,226	
CHN	China	FIXE	0,179	
CHN	China	MOBILE	0,169	
COL	Colombia	FIXE & MOBILE	0,328	

Cade Pays	Pays	Type	Tarifs
COM	Comoros	FIXE & MOBILE	1,000
COG	Congo	FIXE & MOBILE	1,447
COD	Congo (Democratic Republic of)	FIXE & MOBILE	3,225
COK	Cook Islands	FIXE & MOBILE	8,599
CRI	Costa Rica	FIXE	0,206
CRI	Costa Rica	MOBILE	0,277
HRV	Croatia	FIXE	0,466
HRV	Croatia	MOBILE	1,088
CUB	Cuba	FIXE & MOBILE	2,282
CYP	Cyprus	FIXE	0,254
CYP	Cyprus	MOBILE	0,493
CYP	Cyprus	NUM SPECIAUX	0,254
CZE	Czech Republic	FIXE	0,243
CZE	Czech Republic	MOBILE	0,439
CZE	Czech Republic	NUM SPECIAUX	0,243
DNK	Denmark	FIXE	0,169
DNK	Denmark	MOBILE	0,210
IOT	Diego Garcia	FIXE & MOBILE	8,599
DJI	Djibouti	FIXE & MOBILE	1,085
DMA	Dominica	FIXE & MOBILE	0,771
DOM	Dominican Republic	FIXE & MOBILE	0,328
TLS	East Timor	FIXE & MOBILE	8,599
ECU	Ecuador	FIXE & MOBILE	0,723
EGY	Egypt	FIXE & MOBILE	0,517
SLV	El Salvador	FIXE & MOBILE	0,747
GNQ	Equatorial Guinea	FIXE & MOBILE	0,798
ERI	Eritrea	FIXE & MOBILE	0,703
EST	Estonia	FIXE	0,189
EST	Estonia	MOBILE	1,720
EST	Estonia	NUM SPECIAUX	0,189
ETH	Ethiopia	FIXE & MOBILE	0,710
FLK	Falkland	FIXE & MOBILE	5,523
FRO	Faroe Island	FIXE & MOBILE	0,602
FJI	Fiji	FIXE & MOBILE	0,571
FIN	Finland	FIXE	0,264
FIN	Finland	MOBILE	0,510
FIN	Finland	NUM SPECIAUX	0,264
GUF	French Guiana	FIXE	0,162
GUF	French Guiana	MOBILE	0,186
PYF	French Polynesia	FIXE & MOBILE	0,747
GAB	Gabon	FIXE & MOBILE	1,325
GMB	Gambia	FIXE & MOBILE	8,599
GEO	Georgia	FIXE & MOBILE	0,835
DEU	Germany	FIXE	0,169
DEU	Germany	MOBILE	0,223
GHA	Ghana	FIXE & MOBILE	0,825
GIB	Gibraltar	FIXE	0,233
GIB	Gibraltar	MOBILE	0,504
GRC	Greece	FIXE	0,210
GRC	Greece	MOBILE	0,368
GRC	Greece	NUM SPECIAUX	0,210
GRL	Greenland	FIXE & MOBILE	1,318
GRD	Grenada	FIXE & MOBILE	0,771
GLP	Guadeloupe	FIXE	0,162
GLP	Guadeloupe	MOBILE	0,223
GUM	Guam	FIXE & MOBILE	0,510
GTM	Guatemala	FIXE & MOBILE	0,510
GIN	Guinea	FIXE & MOBILE	1,396
GNB	Guinea-Bissau	FIXE & MOBILE	1,477
GUY	Guyana	FIXE & MOBILE	0,848
HTI	Haiti	FIXE & MOBILE	0,990
HND	Honduras	FIXE & MOBILE	0,541
HKG	Hong Kong	FIXE	0,189
HKG	Hong Kong	MOBILE	0,210
HUN	Hungary	FIXE	0,166

Cade Pays	Pays	Type	Tarifs
HUN	Hungary	MOBILE	0,331
ISL	Iceland	FIXE	0,213
ISL	Iceland	MOBILE	0,213
UMI	ÎLES MINEURES ÉLOIGNÉES DES ÉTATS-UNIS	FIXE & MOBILE	8,599
IND	India	FIXE	0,203
IND	India	MOBILE	0,189
IDN	Indonesia	FIXE & MOBILE	0,338
IRN	Iran	FIXE & MOBILE	0,548
IRQ	Iraq	FIXE & MOBILE	0,679
IRL	Ireland	FIXE	0,166
IRL	Ireland	MOBILE	0,254
IS2	Israel	FIXE	0,558
IS2	Israel	MOBILE	0,676
ISR	Israel - PALTEL	FIXE	0,524
ISR	Israel - PALTEL	MOBILE	0,639
ITA	Italy	FIXE	0,176
ITA	Italy	MOBILE	0,220
CIV	Ivory Coast	FIXE & MOBILE	1,169
CIV	Ivory Coast	NUM SPECIAUX	1,169
JAM	Jamaica	FIXE & MOBILE	0,744
JPN	Japan	FIXE & MOBILE	0,345
JOR	Jordan	FIXE & MOBILE	0,622
KAZ	Kazakhstan	FIXE & MOBILE	0,507
KEN	Kenya	FIXE & MOBILE	0,886
KIR	Kiribati	FIXE & MOBILE	8,599
PRK	Korea (North)	FIXE & MOBILE	1,224
KOR	Korea (South)	FIXE	0,179
KOR	Korea (South)	MOBILE	0,260
KOS	Kosovo	FIXE & MOBILE	1,115
KWT	Kuwait	FIXE & MOBILE	0,392
KGZ	Kyrgyzstan	FIXE & MOBILE	0,649
LAO	Laos	FIXE & MOBILE	0,368
LVA	Latvia	FIXE	0,291
LVA	Latvia	MOBILE	2,150
LVA	Latvia	NUM SPECIAUX	0,291
LBN	Lebanon	FIXE & MOBILE	0,558
LSO	Lesotho	FIXE & MOBILE	0,706
LBR	Liberia	FIXE & MOBILE	1,325
LBY	Libya	FIXE & MOBILE	1,099
LIE	Liechtenstein	FIXE	0,335
LIE	Liechtenstein	MOBILE	0,585
LTU	Lithuania	FIXE	0,510
LTU	Lithuania	MOBILE	1,142
LTU	Lithuania	NUM SPECIAUX	0,510
LUX	Luxembourg	FIXE	0,179
LUX	Luxembourg	MOBILE	0,213
MAC	Macao	FIXE & MOBILE	0,297
MKD	Macedonia	FIXE & MOBILE	1,119
MDG	Madagascar	FIXE & MOBILE	2,150
MDG	Madagascar	NUM SPECIAUX	8,599
MWI	Malawi	FIXE & MOBILE	1,176
MYS	Malaysia	FIXE	0,183
MYS	Malaysia	MOBILE	0,193
MDV	Maldives	FIXE & MOBILE	1,720
MLI	Mali	FIXE & MOBILE	1,115
MLT	Malta	FIXE	0,166
MLT	Malta	MOBILE	0,183
MHL	Marshall Islands	FIXE & MOBILE	8,599
MTQ	Martinique	FIXE	0,162
MTQ	Martinique	MOBILE	0,196
MRT	Mauritania	FIXE & MOBILE	0,352
MUS	Mauritius	FIXE & MOBILE	1,555
MYT	Mayotte	FIXE	0,159
MYT	Mayotte	MOBILE	0,186
MEX	Mexico	FIXE & MOBILE	0,588

Cade Pays	Pays	Type	Tarifs
FSM	Micronesia	FIXE & MOBILE	1,893
MDA	Moldova	FIXE & MOBILE	1,298
MCO	Monaco	FIXE	0,314
MCO	Monaco	MOBILE	0,869
MNG	Mongolia	FIXE & MOBILE	0,233
MNE	Montenegro	FIXE & MOBILE	0,916
MSR	Montserrat	FIXE & MOBILE	0,730
MAR	Morocco	FIXE	0,220
MAR	Morocco	MOBILE	1,112
MOZ	Mozambique	FIXE & MOBILE	0,957
MMR	Myanmar	FIXE & MOBILE	0,838
NAM	Namibia	FIXE & MOBILE	0,446
NRU	Nauru	FIXE & MOBILE	8,599
NPL	Nepal	FIXE & MOBILE	0,463
NLD	Netherlands	FIXE	0,169
NLD	Netherlands	MOBILE	0,243
BES	Netherlands Antilles	FIXE & MOBILE	0,510
NCL	New Caledonia	FIXE & MOBILE	0,493
NZL	New Zealand	FIXE	0,189
NZL	New Zealand	MOBILE	0,243
NIC	Nicaragua	FIXE & MOBILE	0,791
NER	Niger	FIXE & MOBILE	1,058
NGA	Nigeria	FIXE & MOBILE	0,341
NIU	Niue	FIXE & MOBILE	8,599
NFK	Norfolk Island	FIXE & MOBILE	8,599
MNP	Northern Mariana Islands	FIXE & MOBILE	0,254
NOR	Norway	FIXE	0,169
NOR	Norway	MOBILE	0,240
WSM	Ocidental Samoa	FIXE & MOBILE	8,599
OMN	Oman	FIXE & MOBILE	0,845
WWI	ONU	FIXE & MOBILE	8,599
SOT	Ossétie du Sud	FIXE & MOBILE	0,980
PAK	Pakistan	FIXE & MOBILE	0,443
PLW	Palau	FIXE & MOBILE	8,599
PSE	Palestine	FIXE & MOBILE	0,622
PAN	Panama	FIXE & MOBILE	0,466
PNG	Papua New Guinea	FIXE & MOBILE	1,981
PRY	Paraguay	FIXE & MOBILE	0,395
PER	Peru	FIXE	0,183
PER	Peru	MOBILE	0,270
PHL	Philippines	FIXE & MOBILE	0,605
POL	Poland	FIXE	0,199
POL	Poland	MOBILE	0,199
PRT	Portugal	FIXE	0,166
PRT	Portugal	MOBILE	0,199
PRI	Puerto Rico	FIXE & MOBILE	0,176
QAT	Qatar	FIXE & MOBILE	0,632
REU	Reunion	FIXE	0,159
REU	Reunion	MOBILE	0,186
ROU	Romania	FIXE	0,186
ROU	Romania	MOBILE	0,196
RUS	Russian Federation	FIXE & MOBILE	0,706
RUS	Russian Federation	NUM SPECIAUX	0,706
RWA	Rwanda	FIXE & MOBILE	0,855
KNA	Saint Kitts and Nevis	FIXE & MOBILE	0,804
LCA	Saint Lucia	FIXE & MOBILE	0,771
VCT	Saint Vincent and the Grenadines	FIXE & MOBILE	0,804
SHN	Sainte Hélène	FIXE & MOBILE	8,599
SMR	San Marino	FIXE & MOBILE	2,454
SMR	San Marino	NUM SPECIAUX	2,454
STP	Sao Tome and Principe	FIXE & MOBILE	3,870
SAT	SATELLITE - Telenor Connexion	FIXE & MOBILE	34,395
SAU	Saudi Arabia	FIXE & MOBILE	0,473
SEN	Senegal	FIXE & MOBILE	1,227
SRB	Serbia	FIXE & MOBILE	1,105

Cade Pays	Pays	Type	Tarifs
SYC	Seychelles	FIXE & MOBILE	2,217
SLE	Sierra Leone	FIXE & MOBILE	1,240
SGP	Singapore	FIXE	0,162
SGP	Singapore	MOBILE	0,162
SXM	Sint Maarten	FIXE & MOBILE	8,599
SVK	Slovakia	FIXE	0,162
SVK	Slovakia	MOBILE	0,304
SVN	Slovenia	FIXE	0,179
SVN	Slovenia	MOBILE	1,038
SVN	Slovenia	NUM SPECIAUX	0,179
SLB	Solomon Islands	FIXE & MOBILE	3,218
SOM	Somalia	FIXE & MOBILE	1,453
ZAF	South Africa	FIXE & MOBILE	0,277
SSD	South Sudan	FIXE & MOBILE	1,014
ESP	Spain	FIXE	0,169
ESP	Spain	MOBILE	0,196
ESP	Spain	NUM SPECIAUX	0,169
LKA	Sri Lanka	FIXE & MOBILE	0,605
SPM	St. Pierre & Miquelon	FIXE & MOBILE	1,382
SDN	Sudan	FIXE & MOBILE	1,014
SUR	Suriname	FIXE & MOBILE	0,926
SWZ	Swaziland	FIXE & MOBILE	0,453
SWE	Sweden	FIXE	0,172
SWE	Sweden	MOBILE	0,213
CHE	Switzerland	FIXE	0,186
CHE	Switzerland	MOBILE	0,592
SYR	Syria	FIXE & MOBILE	0,480
TWN	Taiwan	FIXE	0,189
TWN	Taiwan	MOBILE	0,389
TJK	Tajikistan	FIXE & MOBILE	0,517
TZA	Tanzania	FIXE & MOBILE	1,247
THA	Thailand	FIXE & MOBILE	0,183
TGO	Togo	FIXE & MOBILE	1,119
TKL	Tokelau (Polynesia)	FIXE & MOBILE	8,599
TON	Tonga	FIXE & MOBILE	8,599
TTO	Trinidad and Tobago	FIXE & MOBILE	0,710
TUN	Tunisia	FIXE	2,025
TUN	Tunisia	MOBILE	2,025
TUN	Tunisia	NUM SPECIAUX	2,025
TUR	Turkey	FIXE & MOBILE	0,531
TKM	Turkmenistan	FIXE & MOBILE	0,537
TCA	Turks and Caicos Islands	FIXE & MOBILE	0,801
TUV	Tuvalu	FIXE & MOBILE	8,599
UGA	Uganda	FIXE & MOBILE	0,973
UKR	Ukraine	FIXE & MOBILE	1,636
ARE	United Arab Emirates	FIXE & MOBILE	0,581
GBR	United Kingdom	FIXE	0,186
GBR	United Kingdom	MOBILE	0,237
GBR	United Kingdom	NUM SPECIAUX	0,186
USA	United States	FIXE & MOBILE	0,169
URY	Uruguay	FIXE & MOBILE	0,700
UZB	Uzbekistan	FIXE & MOBILE	0,311
VUT	Vanuatu	FIXE & MOBILE	4,299
VAT	Vatican	FIXE & MOBILE	8,599
VEN	Venezuela	FIXE & MOBILE	0,284
VNM	Vietnam	FIXE & MOBILE	0,362
VGB	Virgin Islands (British)	FIXE & MOBILE	0,801
VIR	Virgin Islands (U.S.)	FIXE & MOBILE	0,510
WLF	Wallis and Futuna	FIXE & MOBILE	0,835
YEM	Yemen	FIXE & MOBILE	0,395
ZMB	Zambia	FIXE & MOBILE	1,230
ZWE	Zimbabwe	FIXE & MOBILE	1,393

Annexe 2B : Tarifs mobiles vers l'international

Bouygues

Tarif Entreprises en euros HT au 07/09/2023, tarif indiqué pour 1 minute, facturation à la seconde dès la 1ère seconde.

Facturation des usages de France Métropolitaine vers l'International.

Les cellules grisées correspondent aux destinations incluses dans les forfaits illimités.

Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

		SMS et MMS		Tarif à l'acte
		SMS		0,300
		MMS		1,125
Cade Pays	Pays	Type	Tarifs	
ABK	Abkhazie	FIXE & MOBILE	0,754	
AFG	Afghanistan	FIXE & MOBILE	0,595	
ALB	Albania	FIXE & MOBILE	0,845	
DZA	Algeria	FIXE	0,208	
DZA	Algeria	MOBILE	1,586	
ASM	American Samoa	FIXE & MOBILE	6,614	
AND	Andorra	FIXE	0,151	
AND	Andorra	MOBILE	0,367	
AGO	Angola	FIXE & MOBILE	0,668	
AIA	Anguilla	FIXE & MOBILE	0,603	
ATG	Antigua and Barbuda	FIXE & MOBILE	0,585	
ARG	Argentina	FIXE	0,169	
ARG	Argentina	MOBILE	0,302	
ARM	Armenia	FIXE & MOBILE	0,595	
ABW	Aruba	FIXE & MOBILE	0,546	
ASC	Ascension	FIXE & MOBILE	6,614	
AUS	Australia	FIXE	0,153	
AUS	Australia	MOBILE	0,203	
AUS	Australia	NUM SPECIAUX	0,153	
AUT	Austria	FIXE	0,127	
AUT	Austria	MOBILE	0,146	
AUT	Austria	NUM SPECIAUX	0,390	
AZE	Azerbaijan	FIXE & MOBILE	0,744	
BHS	Bahamas	FIXE & MOBILE	0,473	
BHR	Bahrain	FIXE & MOBILE	0,385	
BGD	Bangladesh	FIXE & MOBILE	0,172	
BRB	Barbados	FIXE & MOBILE	0,582	
BLR	Belarus	FIXE & MOBILE	0,816	
BEL	Belgium	FIXE	0,146	
BEL	Belgium	MOBILE	0,182	
BLZ	Belize	FIXE & MOBILE	0,567	
BEN	Benin	FIXE & MOBILE	1,014	
BMU	Bermuda	FIXE & MOBILE	0,200	
BTN	Bhutan	FIXE & MOBILE	0,278	
BOL	Bolivia	FIXE & MOBILE	0,463	
BIH	Bosnia and Herzegovina	FIXE & MOBILE	0,827	
BWA	Botswana	FIXE & MOBILE	0,525	
BRA	Brazil	FIXE	0,143	
BRA	Brazil	MOBILE	0,270	
BRN	Brunei Darussalam	FIXE & MOBILE	0,200	
BGR	Bulgaria	FIXE	0,127	
BGR	Bulgaria	MOBILE	0,151	
BFA	Burkina Faso	FIXE & MOBILE	0,845	
BDI	Burundi	FIXE & MOBILE	1,269	
KHM	Cambodia	FIXE & MOBILE	0,242	
CMR	Cameroon	FIXE & MOBILE	0,840	
CAN	Canada - hors Northern Territories	FIXE & MOBILE	0,125	
CA2	Canada - Territoires du nord	FIXE & MOBILE	0,611	
CPV	Cap Verde Islands	FIXE & MOBILE	0,653	
CYM	Cayman Islands	FIXE & MOBILE	0,515	
CAF	Central African Republic	FIXE & MOBILE	1,027	
TCD	Chad	FIXE & MOBILE	1,422	
CHL	Chile	FIXE	0,179	
CHL	Chile	MOBILE	0,174	
CHN	China	FIXE	0,138	
CHN	China	MOBILE	0,130	
COL	Colombia	FIXE & MOBILE	0,252	

Cade Pays	Pays	Type	Tarifs
COM	Comoros	FIXE & MOBILE	0,770
COG	Congo	FIXE & MOBILE	1,113
COD	Congo (Democratic Republic of)	FIXE & MOBILE	2,480
COK	Cook Islands	FIXE & MOBILE	6,614
CRI	Costa Rica	FIXE	0,159
CRI	Costa Rica	MOBILE	0,213
HRV	Croatia	FIXE	0,359
HRV	Croatia	MOBILE	0,837
CUB	Cuba	FIXE & MOBILE	1,755
CYP	Cyprus	FIXE	0,195
CYP	Cyprus	MOBILE	0,380
CYP	Cyprus	NUM SPECIAUX	0,195
CZE	Czech Republic	FIXE	0,187
CZE	Czech Republic	MOBILE	0,338
CZE	Czech Republic	NUM SPECIAUX	0,187
DNK	Denmark	FIXE	0,130
DNK	Denmark	MOBILE	0,161
IOT	Diego Garcia	FIXE & MOBILE	6,614
DJI	Djibouti	FIXE & MOBILE	0,835
DMA	Dominica	FIXE & MOBILE	0,593
DOM	Dominican Republic	FIXE & MOBILE	0,252
TLS	East Timor	FIXE & MOBILE	6,614
ECU	Ecuador	FIXE & MOBILE	0,556
EGY	Egypt	FIXE & MOBILE	0,398
SLV	El Salvador	FIXE & MOBILE	0,575
GNQ	Equatorial Guinea	FIXE & MOBILE	0,614
ERI	Eritrea	FIXE & MOBILE	0,541
EST	Estonia	FIXE	0,146
EST	Estonia	MOBILE	1,323
EST	Estonia	NUM SPECIAUX	0,146
ETH	Ethiopia	FIXE & MOBILE	0,546
FLK	Falkland	FIXE & MOBILE	4,248
FRO	Faroe Island	FIXE & MOBILE	0,463
FJI	Fiji	FIXE & MOBILE	0,439
FIN	Finland	FIXE	0,203
FIN	Finland	MOBILE	0,393
FIN	Finland	NUM SPECIAUX	0,203
GUF	French Guiana	FIXE	0,125
GUF	French Guiana	MOBILE	0,143
PYF	French Polynesia	FIXE & MOBILE	0,575
GAB	Gabon	FIXE & MOBILE	1,019
GMB	Gambia	FIXE & MOBILE	6,614
GEO	Georgia	FIXE & MOBILE	0,642
DEU	Germany	FIXE	0,130
DEU	Germany	MOBILE	0,172
GHA	Ghana	FIXE & MOBILE	0,634
GIB	Gibraltar	FIXE	0,179
GIB	Gibraltar	MOBILE	0,387
GRC	Greece	FIXE	0,161
GRC	Greece	MOBILE	0,283
GRC	Greece	NUM SPECIAUX	0,161
GRL	Greenland	FIXE & MOBILE	1,014
GRD	Grenada	FIXE & MOBILE	0,593
GLP	Guadeloupe	FIXE	0,125
GLP	Guadeloupe	MOBILE	0,172
GUM	Guam	FIXE & MOBILE	0,393
GTM	Guatemala	FIXE & MOBILE	0,393
GIN	Guinea	FIXE & MOBILE	1,074
GNB	Guinea-Bissau	FIXE & MOBILE	1,136
GUY	Guyana	FIXE & MOBILE	0,653
HTI	Haiti	FIXE & MOBILE	0,762
HND	Honduras	FIXE & MOBILE	0,416
HKG	Hong Kong	FIXE	0,146
HKG	Hong Kong	MOBILE	0,161
HUN	Hungary	FIXE	0,127

Cade Pays	Pays	Type	Tarifs
HUN	Hungary	MOBILE	0,255
ISL	Iceland	FIXE	0,164
ISL	Iceland	MOBILE	0,164
UMI	ÎLES MINEURES ÉLOIGNÉES DES ÉTATS-UNIS	FIXE & MOBILE	6,614
IND	India	FIXE	0,156
IND	India	MOBILE	0,146
IDN	Indonesia	FIXE & MOBILE	0,260
IRN	Iran	FIXE & MOBILE	0,421
IRQ	Iraq	FIXE & MOBILE	0,523
IRL	Ireland	FIXE	0,127
IRL	Ireland	MOBILE	0,195
IS2	Israel	FIXE	0,429
IS2	Israel	MOBILE	0,520
ISR	Israel - PALTEL	FIXE	0,403
ISR	Israel - PALTEL	MOBILE	0,491
ITA	Italy	FIXE	0,135
ITA	Italy	MOBILE	0,169
CIV	Ivory Coast	FIXE & MOBILE	0,900
CIV	Ivory Coast	NUM SPECIAUX	0,900
JAM	Jamaica	FIXE & MOBILE	0,572
JPN	Japan	FIXE & MOBILE	0,265
JOR	Jordan	FIXE & MOBILE	0,478
KAZ	Kazakhstan	FIXE & MOBILE	0,390
KEN	Kenya	FIXE & MOBILE	0,681
KIR	Kiribati	FIXE & MOBILE	6,614
PRK	Korea (North)	FIXE & MOBILE	0,941
KOR	Korea (South)	FIXE	0,138
KOR	Korea (South)	MOBILE	0,200
KOS	Kosovo	FIXE & MOBILE	0,858
KWT	Kuwait	FIXE & MOBILE	0,302
KGZ	Kyrgyzstan	FIXE & MOBILE	0,499
LAO	Laos	FIXE & MOBILE	0,283
LVA	Latvia	FIXE	0,224
LVA	Latvia	MOBILE	1,654
LVA	Latvia	NUM SPECIAUX	0,224
LBN	Lebanon	FIXE & MOBILE	0,429
LSO	Lesotho	FIXE & MOBILE	0,543
LBR	Liberia	FIXE & MOBILE	1,019
LBY	Libya	FIXE & MOBILE	0,845
LIE	Liechtenstein	FIXE	0,257
LIE	Liechtenstein	MOBILE	0,450
LTU	Lithuania	FIXE	0,393
LTU	Lithuania	MOBILE	0,879
LTU	Lithuania	NUM SPECIAUX	0,393
LUX	Luxembourg	FIXE	0,138
LUX	Luxembourg	MOBILE	0,164
MAC	Macao	FIXE & MOBILE	0,229
MKD	Macedonia	FIXE & MOBILE	0,861
MDG	Madagascar	FIXE & MOBILE	1,654
MDG	Madagascar	NUM SPECIAUX	6,614
MWI	Malawi	FIXE & MOBILE	0,905
MYS	Malaysia	FIXE	0,140
MYS	Malaysia	MOBILE	0,148
MDV	Maldives	FIXE & MOBILE	1,323
MLI	Mali	FIXE & MOBILE	0,858
MLT	Malta	FIXE	0,127
MLT	Malta	MOBILE	0,140
MHL	Marshall Islands	FIXE & MOBILE	6,614
MTQ	Martinique	FIXE	0,125
MTQ	Martinique	MOBILE	0,151
MRT	Mauritania	FIXE & MOBILE	0,270
MUS	Mauritius	FIXE & MOBILE	1,196
MYT	Mayotte	FIXE	0,122
MYT	Mayotte	MOBILE	0,143
MEX	Mexico	FIXE & MOBILE	0,452

Cade Pays	Pays	Type	Tarifs
FSM	Micronesia	FIXE & MOBILE	1,456
MDA	Moldova	FIXE & MOBILE	0,998
MCO	Monaco	FIXE	0,242
MCO	Monaco	MOBILE	0,668
MNG	Mongolia	FIXE & MOBILE	0,179
MNE	Montenegro	FIXE & MOBILE	0,705
MSR	Montserrat	FIXE & MOBILE	0,562
MAR	Morocco	FIXE	0,169
MAR	Morocco	MOBILE	0,855
MOZ	Mozambique	FIXE & MOBILE	0,736
MMR	Myanmar	FIXE & MOBILE	0,645
NAM	Namibia	FIXE & MOBILE	0,343
NRU	Nauru	FIXE & MOBILE	6,614
NPL	Nepal	FIXE & MOBILE	0,356
NLD	Netherlands	FIXE	0,130
NLD	Netherlands	MOBILE	0,187
BES	Netherlands Antilles	FIXE & MOBILE	0,393
NCL	New Caledonia	FIXE & MOBILE	0,380
NZL	New Zealand	FIXE	0,146
NZL	New Zealand	MOBILE	0,187
NIC	Nicaragua	FIXE & MOBILE	0,608
NER	Niger	FIXE & MOBILE	0,814
NGA	Nigeria	FIXE & MOBILE	0,263
NIU	Niue	FIXE & MOBILE	6,614
NFK	Norfolk Island	FIXE & MOBILE	6,614
MNP	Northern Mariana Islands	FIXE & MOBILE	0,195
NOR	Norway	FIXE	0,130
NOR	Norway	MOBILE	0,185
WSM	Ocidental Samoa	FIXE & MOBILE	6,614
OMN	Oman	FIXE & MOBILE	0,650
WWI	ONU	FIXE & MOBILE	6,614
SOT	Ossétie du Sud	FIXE & MOBILE	0,754
PAK	Pakistan	FIXE & MOBILE	0,341
PLW	Palau	FIXE & MOBILE	6,614
PSE	Palestine	FIXE & MOBILE	0,478
PAN	Panama	FIXE & MOBILE	0,359
PNG	Papua New Guinea	FIXE & MOBILE	1,524
PRY	Paraguay	FIXE & MOBILE	0,304
PER	Peru	FIXE	0,140
PER	Peru	MOBILE	0,208
PHL	Philippines	FIXE & MOBILE	0,465
POL	Poland	FIXE	0,153
POL	Poland	MOBILE	0,153
PRT	Portugal	FIXE	0,127
PRT	Portugal	MOBILE	0,153
PRI	Puerto Rico	FIXE & MOBILE	0,135
QAT	Qatar	FIXE & MOBILE	0,486
REU	Reunion	FIXE	0,122
REU	Reunion	MOBILE	0,143
ROU	Romania	FIXE	0,143
ROU	Romania	MOBILE	0,151
RUS	Russian Federation	FIXE & MOBILE	0,543
RUS	Russian Federation	NUM SPECIAUX	0,543
RWA	Rwanda	FIXE & MOBILE	0,658
KNA	Saint Kitts and Nevis	FIXE & MOBILE	0,619
LCA	Saint Lucia	FIXE & MOBILE	0,593
VCT	Saint Vincent and the Grenadines	FIXE & MOBILE	0,619
SHN	Sainte Hélène	FIXE & MOBILE	6,614
SMR	San Marino	FIXE & MOBILE	1,888
SMR	San Marino	NUM SPECIAUX	1,888
STP	Sao Tome and Principe	FIXE & MOBILE	2,977
SAT	SATELLITE - Telenor Connexion	FIXE & MOBILE	26,458
SAU	Saudi Arabia	FIXE & MOBILE	0,364
SEN	Senegal	FIXE & MOBILE	0,944
SRB	Serbia	FIXE & MOBILE	0,850

Cade Pays	Pays	Type	Tarifs
SYC	Seychelles	FIXE & MOBILE	1,706
SLE	Sierra Leone	FIXE & MOBILE	0,954
SGP	Singapore	FIXE	0,125
SGP	Singapore	MOBILE	0,125
SXM	Sint Maarten	FIXE & MOBILE	6,614
SVK	Slovakia	FIXE	0,125
SVK	Slovakia	MOBILE	0,234
SVN	Slovenia	FIXE	0,138
SVN	Slovenia	MOBILE	0,798
SVN	Slovenia	NUM SPECIAUX	0,138
SLB	Solomon Islands	FIXE & MOBILE	2,475
SOM	Somalia	FIXE & MOBILE	1,118
ZAF	South Africa	FIXE & MOBILE	0,213
SSD	South Sudan	FIXE & MOBILE	0,780
ESP	Spain	FIXE	0,130
ESP	Spain	MOBILE	0,151
ESP	Spain	NUM SPECIAUX	0,130
LKA	Sri Lanka	FIXE & MOBILE	0,465
SPM	St. Pierre & Miquelon	FIXE & MOBILE	1,063
SDN	Sudan	FIXE & MOBILE	0,780
SUR	Suriname	FIXE & MOBILE	0,712
SWZ	Swaziland	FIXE & MOBILE	0,348
SWE	Sweden	FIXE	0,133
SWE	Sweden	MOBILE	0,164
CHE	Switzerland	FIXE	0,143
CHE	Switzerland	MOBILE	0,455
SYR	Syria	FIXE & MOBILE	0,369
TWN	Taiwan	FIXE	0,146
TWN	Taiwan	MOBILE	0,299
TJK	Tajikistan	FIXE & MOBILE	0,398
TZA	Tanzania	FIXE & MOBILE	0,959
THA	Thailand	FIXE & MOBILE	0,140
TGO	Togo	FIXE & MOBILE	0,861
TKL	Tokelau (Polynesia)	FIXE & MOBILE	6,614
TON	Tonga	FIXE & MOBILE	6,614
TTO	Trinidad and Tobago	FIXE & MOBILE	0,546
TUN	Tunisia	FIXE	1,557
TUN	Tunisia	MOBILE	1,557
TUN	Tunisia	NUM SPECIAUX	1,557
TUR	Turkey	FIXE & MOBILE	0,408
TKM	Turkmenistan	FIXE & MOBILE	0,413
TCA	Turks and Caicos Islands	FIXE & MOBILE	0,616
TUV	Tuvalu	FIXE & MOBILE	6,614
UGA	Uganda	FIXE & MOBILE	0,749
UKR	Ukraine	FIXE & MOBILE	1,258
ARE	United Arab Emirates	FIXE & MOBILE	0,447
GBR	United Kingdom	FIXE	0,143
GBR	United Kingdom	MOBILE	0,182
GBR	United Kingdom	NUM SPECIAUX	0,143
USA	United States	FIXE & MOBILE	0,130
URY	Uruguay	FIXE & MOBILE	0,538
UZB	Uzbekistan	FIXE & MOBILE	0,239
VUT	Vanuatu	FIXE & MOBILE	3,307
VAT	Vatican	FIXE & MOBILE	6,614
VEN	Venezuela	FIXE & MOBILE	0,218
VNM	Vietnam	FIXE & MOBILE	0,278
VGB	Virgin Islands (British)	FIXE & MOBILE	0,616
VIR	Virgin Islands (U.S.)	FIXE & MOBILE	0,393
WLF	Wallis and Futuna	FIXE & MOBILE	0,642
YEM	Yemen	FIXE & MOBILE	0,304
ZMB	Zambia	FIXE & MOBILE	0,946
ZWE	Zimbabwe	FIXE & MOBILE	1,071

Les usages à l'international sont facturés suivant la zone géographique de l'appelant et de l'appelé. Pour les appels entrants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les appels sortants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde après un premier palier indivisible de 30 secondes par appel pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones

Durant la période en itinérance (roaming), l'utilisation des données est soumise à des limitations différentes de celles en France.

Ces limitations dépendent de deux scénarios définis conformément au règlement européen :

- Soit dans la limite du forfait de l'utilisateur (par exemple, 1 Go pour un forfait de 1 Go)

- Dans le cas contraire, la limite déterminée par la formule suivante sera utilisée : Prix du forfait HT x 2 / Prix de gros de l'échange Data Européen (fixé à 1,8€/Go par l'Europe).

Il est important de noter que la limitation la plus restrictive entre ces deux cas est celle qui sera appliquée.

Lien: <https://www.arcep.fr/demarches-et-services/litinerance-roaming-en-europe-au-sein-de-lespace-economique-europeen.html>.

Pour les usages Data, la facturation se fait au ko en Zone 1 et par palier de 10 ko avec un premier palier indivisible de 30 ko par session dans les autres Zones.

Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

Tarif Entreprises en euros HT au 07/09/2023, indiqué pour 1 minute, facturé à la seconde dès la 1^{ère} seconde.

Quel que soit l'usage, tout palier entamé est dû.

Zone	Nom	Pays
1	Union européenne (28 pays) et pays régulés	Austria, Belgium, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Ireland, Italy, Luxemburg, Netherlands, Portugal, Spain, Sweden, UK, Bulgaria, Cyprus, Czech Republic, Estonia, Hungary, Latvia, Lithuania, Malta, Poland, Romania, Slovenia, Slovakia, Gibraltar, Guadeloupe, Martinique, Reunion (La), French Guiana, Iceland, Liechtenstein, Norway, Croatia, Mayotte, Saint Pierre and Miquelon, St Barthelemy, St Martin
2	Reste de l'Europe	Albania, Andorra, Bosnia Herzegovina, Faroe Islands, Kosovo, Macedonia, Moldavian Republic, Montenegro, San Marino, Serbia, Turkey, Guernsey Island, Isle of Man, Jersey Island
3	Asie, Moyen-Orient, Russie et états indépendants	Afghanistan, Armenia, Azerbaijan, Bangladesh, Bahrain, Cambodia, China, Georgia, Hong Kong, India, Indonesia, Israel, Japan, Jordan, Kazakhstan, Korea (South), Kuwait, Kyrgyzstan, Macao, Malaysia, Maldives, Mongolia, Oman, Pakistan, Palestine, Philippines, Qatar, Russia, Saudi Arabia, Singapore, Sri Lanka, Taiwan, Tajikistan, Thailand, Ukraine, Uzbekistan, Vietnam, Yemen, Belarus,
4	Océanie	American Samoa, Australia, Cook Islands, Fiji, New Zealand, Papua New Guinea, Samoa, Tonga, Vanuatu
5	Afrique	Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroon, Cap Verde Islands, Central African Republic, Chad, Congo, Congo (Democratic Republic of), Egypt, Gabon, Gambia, Ghana, Guinea Bissau, Guinea Republic, Ivory Coast, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritania, Mauritius, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Seychelles, Sierra Leone, South Africa, South Sudan, Sudan, Swaziland, Tanzania, Togo, Uganda, Zambia, Zimbabwe
6	Mexique et Caraïbes	Anguilla, Antigua, Barbados, Bermuda, Bonaire, Cayman Island, Curacao (Netherlands Antilles), Dominica Island, Dominican Rep, Jamaica, Montserrat, Puerto Rico, Saint Lucia, St Kitts/Nevis, St Vincent & the Grenadines, Trinidad/Tobago, Turks & Caicos Islands, Virgin Islands (UK), Virgin Islands (USA), Haiti, Aruba, Grenada, Mexico
7	Amérique Centrale et Amérique du Sud	Argentina, Bolivia, Brazil, Chile, Colombia, Costa Rica, Ecuador, El Salvador, Guatemala, Guyana, Honduras, Nicaragua, Paraguay, Panama, Peru, Suriname, Uruguay, Venezuela
8	Satellites	Globalstar, Inmarsat, Thuraya, (Any Satellite Operator), Cruise Ships
9	Pays spécifiques	Angola, Bahamas, Belize, Bhutan, Brunei, Comoros, Cuba, Djibouti, Equatorial Guinea, Ethiopia, French Polynesia, Greenland, Guam, Iran, Iraq, Laos, Lebanon, Lesotho, Libya, Myanmar, Namibia, Nepal, New Caledonia, Sao Tome and Principe, Turkmenistan, United Arab Emirates
10	USA	USA, Alaska, Hawaii
11	Canada	Canada
12	Suisse	Suisse
13	Maghreb	Morocco, Algeria, Tunisia

Les usages à l'international sont facturés suivant la zone géographique de l'appelant et de l'appelé. Pour les appels entrants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les appels sortants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde après un premier palier indivisible de 30 secondes par appel pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones

Durant la période en itinérance (roaming), l'utilisation des données est soumise à des limitations différentes de celles en France.

Ces limitations dépendent de deux scénarios définis conformément au règlement européen :

- Soit dans la limite du forfait de l'utilisateur (par exemple, 1 Go pour un forfait de 1 Go)
- Dans le cas contraire, la limite déterminée par la formule suivante sera utilisée : Prix du forfait HT x 2 / Prix de gros de l'échange Data Européen (fixé à 1,8€/Go par l'Europe).

Il est important de noter que la limitation la plus restrictive entre ces deux cas est celle qui sera appliquée.

Lien: <https://www.arcep.fr/demarches-et-services/litinerance-roaming-en-europe-au-sein-de-lespace-economique-europeen.html>.

Pour les usages Data, la facturation se fait au ko en Zone 1 et par palier de 10 ko avec un premier palier indivisible de 30 ko par session dans les autres Zones.

Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

Tarif Entreprises en euros HT au 07/09/2023, indiqué pour 1 minute, facturé à la seconde dès la 1^{ère} seconde.

Quel que soit l'usage, tout palier entamé est dû.

Zone	Nom	Pays
1	Union européenne (28 pays) et pays régulés	Austria, Belgium, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Ireland, Italy, Luxemburg, Netherlands, Portugal, Spain, Sweden, UK, Bulgaria, Cyprus, Czech Republic, Estonia, Hungary, Latvia, Lithuania, Malta, Poland, Romania, Slovenia, Slovakia, Gibraltar, Guadeloupe, Martinique, Reunion (La), French Guiana, Iceland, Liechtenstein, Norway, Croatia, Mayotte, Saint Pierre and Miquelon, St Barthelemy, St Martin
2	Reste de l'Europe	Albania, Andorra, Bosnia Herzegovina, Faroe Islands ,Kosovo, Macedonia, Moldavian Republic, Montenegro, San Marino, Serbia, Turkey, Guernsey Island, Isle of Man, Jersey Island
3	Asie, Moyen-Orient, Russie et états indépendants	Afghanistan, Armenia, Azerbaijan, Bangladesh, Bahrain, Cambodia, China, Georgia, Hong Kong, India, Indonesia, Israel, Japan, Jordan, Kazakhstan, Korea (South), Kuwait, Kyrgyzstan, Macao, Malaysia, Maldives, Mongolia, Oman, Pakistan, Palestine, Philippines, Qatar, Russia, Saudi Arabia, Singapore, Sri Lanka, Taiwan, Tajikistan, Thailand, Ukraine, Uzbekistan, Vietnam, Yemen, Belarus,
4	Océanie	American Samoa, Australia, Cook Islands, Fiji, New Zealand, Papua New Guinea, Samoa, Tonga, Vanuatu
5	Afrique	Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroon, Cap Verde Islands, Central African Republic, Chad, Congo, Congo (Democratic Republic of), Egypt, Gabon, Gambia, Ghana, Guinea Bissau, Guinea Republic, Ivory Coast, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritania, Mauritius, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Seychelles, Sierra Leone, South Africa, South Sudan, Sudan, Swaziland, Tanzania, Togo, Uganda, Zambia, Zimbabwe
6	Mexique et Caraïbes	Anguilla, Antigua, Barbados, Bermuda, Bonaire, Cayman Island, Curacao (Netherlands Antilles), Dominica Island, Dominican Rep, Jamaica, Montserrat, Puerto Rico, Saint Lucia, St Kitts/Nevis, St Vincent & the Grenadines, Trinidad/Tobago, Turks & Caicos Islands, Virgin Islands (UK), Virgin Islands (USA), Haiti, Aruba, Grenada, Mexico
7	Amérique Centrale et Amérique du Sud	Argentina, Bolivia, Brazil, Chile, Colombia, Costa Rica, Ecuador, El Salvador, Guatemala, Guyana, Honduras, Nicaragua, Paraguay, Panama, Peru, Suriname, Uruguay, Venezuela
8	Satellites	Globalstar, Inmarsat, Thuraya, (Any Satellite Operator), Cruise Ships
9	Pays spécifiques	Angola, Bahamas, Belize, Bhutan, Brunei, Comoros, Cuba, Djibouti, Equatorial Guinea, Ethiopia, French Polynesia, Greenland, Guam, Iran, Iraq, Laos, Lebanon, Lesotho, Libya, Myanmar, Namibia, Nepal, New Caledonia, Sao Tome and Principe, Turkmenistan, United Arab Emirates
10	USA	USA, Alaska, Hawaii
11	Canada	Canada
12	Suisse	Suisse
13	Maghreb	Morocco, Algeria, Tunisia

Annexe 4A : Tarifs depuis l'étranger (roaming)

Orange

Les usages à l'international sont facturés suivant la zone géographique de l'appelant et de l'appelé. Pour les appels entrants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les appels sortants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde après un premier palier indivisible de 30 secondes par appel pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les usages Data, la facturation se fait au ko en Zone 1 et par palier de 10 ko avec un premier palier indivisible de 30 ko par session dans les autres Zones. Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

Quel que soit l'usage, tout palier entamé est dû.

Zone	Appels entrants (€ HT : minute)	Envoi de SMS	Envoi et réception de MMS	Data (€ HT / Mo)
1	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0114 €
2	0,3803 €	0,6338 €	1,2675 €	2,4083 €
3	1,8252 €	0,8366 €	3,8025 €	2,4083 €
4	1,0140 €	0,8366 €	3,8025 €	2,4083 €
5	1,4450 €	0,8366 €	3,8025 €	2,4083 €
6	2,5097 €	0,8366 €	1,2675 €	2,4083 €
7	2,5097 €	0,8366 €	3,7950 €	2,4083 €
8	10,2414 €	3,2955 €	19,0125 €	22,8150 €
9	4,5123 €	1,4450 €	6,3375 €	12,6750 €
10	1,2675 €	0,6338 €	1,2675 €	1,2675 €
11	1,2675 €	0,6338 €	1,2675 €	1,2675 €
12	0,0000 €	0,5070 €	1,2675 €	1,2675 €
13	1,4450 €	0,6338 €	1,2675 €	2,4083 €

Annexe 4B : Tarifs depuis l'étranger (roaming)

Bouygues

Les usages à l'international sont facturés suivant la zone géographique de l'appelant et de l'appelé. Pour les appels entrants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les appels sortants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde après un premier palier indivisible de 30 secondes par appel pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les usages Data, la facturation se fait au ko en Zone 1 et par palier de 10 ko avec un premier palier indivisible de 30 ko par session dans les autres Zones. Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

Quel que soit l'usage, tout palier entamé est dû.

Zone	Appels entrants (€ HT : minute)	Envoi de SMS	Envoi et réception de MMS	Data (€ HT / Mo)
1	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0089 €
2	0,2925 €	0,4875 €	0,9750 €	1,8525 €
3	1,4040 €	0,6435 €	2,9250 €	1,8525 €
4	0,7800 €	0,6435 €	2,9250 €	1,8525 €
5	1,1115 €	0,6435 €	2,9250 €	1,8525 €
6	1,9305 €	0,6435 €	0,9750 €	1,8525 €
7	1,9305 €	0,6435 €	2,9250 €	1,8525 €
8	7,8780 €	2,5350 €	14,6250 €	17,5500 €
9	3,4710 €	1,1115 €	4,8750 €	9,7500 €
10	0,9750 €	0,4875 €	0,9750 €	0,9750 €
11	0,9750 €	0,4875 €	0,9750 €	0,9750 €
12	0,0000 €	0,3900 €	0,9750 €	0,9750 €
13	1,1115 €	0,4875 €	0,9750 €	1,8525 €

Annexe 5A : Tarifs roaming en émission

Orange

Les usages à l'international sont facturés suivant la zone géographique de l'appelant et de l'appelé.

Pour les appels entrants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les appels sortants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde après un premier palier indivisible de 30 secondes par appel pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les usages Data, la facturation se fait au ko en Zone 1 et par palier de 10 ko avec un premier palier indivisible de 30 ko par session dans les autres Zones.

Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

Quel que soit l'usage, tout palier entamé est dû.

Zone de destination de l'appel

Zones	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	0,000	2,307	2,307	2,307	2,307	2,307	2,307	27,885	2,307	1,775	1,775	0,000	1,775
2	1,977	1,977	3,803	3,803	3,803	3,803	3,803	27,885	5,070	3,803	3,803	1,977	3,803
3	4,791	5,070	4,791	5,070	5,070	5,070	5,070	27,885	5,070	5,070	5,070	5,070	5,070
4	3,296	5,070	5,070	3,296	5,070	5,070	5,070	27,885	5,070	5,070	5,070	5,070	5,070
5	5,070	5,070	5,070	5,070	5,070	5,070	5,070	27,885	5,070	5,070	5,070	5,070	5,070
6	2,510	3,296	3,296	3,296	3,296	1,826	3,296	27,885	3,296	1,907	1,907	3,296	3,296
7	5,070	5,070	5,070	5,070	5,070	5,070	3,296	27,885	5,070	5,070	5,070	5,070	5,070
8	27,885	27,885	27,885	27,885	27,885	27,885	27,885	27,885	27,885	27,885	27,885	27,885	27,885
9	7,275	8,898	8,898	8,898	8,898	8,898	8,898	27,885	8,898	8,898	8,898	8,898	8,898
10	1,268	3,296	3,296	3,296	3,296	1,826	3,296	27,885	3,296	1,268	1,268	1,775	3,296
11	1,268	3,296	3,296	3,296	3,296	1,826	3,296	27,885	3,296	1,268	1,268	1,775	3,296
12	0,000	1,977	3,803	3,803	3,803	3,803	3,803	27,885	5,070	1,775	1,775	0,000	3,803
13	2,535	3,803	3,803	3,803	3,803	3,803	3,803	27,885	5,070	3,803	3,803	3,803	2,535

Zone d'origine de l'appel

Annexe 5B : Tarifs roaming en émission

Bouygues

Les usages à l'international sont facturés suivant la zone géographique de l'appelant et de l'appelé.

Pour les appels entrants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les appels sortants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde après un premier palier indivisible de 30 secondes par appel pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les usages Data, la facturation se fait au ko en Zone 1 et par palier de 10 ko avec un premier palier indivisible de 30 ko par session dans les autres Zones.

Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

Quel que soit l'usage, tout palier entamé est dû.

Zone de destination de l'appel

Zones	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	0,000	1,775	1,775	1,775	1,775	1,775	1,775	21,450	1,775	1,365	1,365	0,000	1,365
2	1,521	1,521	2,925	2,925	2,925	2,925	2,925	21,450	3,900	2,925	2,925	1,521	2,925
3	3,686	3,900	3,686	3,900	3,900	3,900	3,900	21,450	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900
4	2,535	3,900	3,900	2,535	3,900	3,900	3,900	21,450	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900
5	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900	21,450	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900
6	1,931	2,535	2,535	2,535	2,535	1,404	2,535	21,450	2,535	1,404	1,404	2,535	2,535
7	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900	2,535	21,450	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900
8	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450
9	5,597	6,845	6,845	6,845	6,845	6,845	6,845	21,450	6,845	6,845	6,845	6,845	6,845
10	0,975	2,535	2,535	2,535	2,535	1,404	2,535	21,450	2,535	0,975	0,975	1,365	2,535
11	0,975	2,535	2,535	2,535	2,535	1,404	2,535	21,450	2,535	0,975	0,975	1,365	2,535
12	0,000	1,521	2,925	2,925	2,925	2,925	2,925	21,450	3,900	1,365	1,365	0,000	2,925
13	1,950	2,925	2,925	2,925	2,925	2,925	2,925	21,450	3,900	2,925	2,925	2,925	1,950

Zone d'origine de l'appel

Annexe 6 : Réglementation ARCEP en vigueur et pénalités associées

Généralités

L'Opérateur est responsable de la qualité du trafic de son Abonné qui ne doit pas pratiquer de campagnes de SPAM téléphonique ou PING Calling. Le non-respect des critères ci-dessous entrainera la coupure immédiate du service :

- Le taux d'aboutissement des appels doit être supérieur à 70%.
- Le SEER (Session Establishment Effectiveness Ratio) mesure le nombre d'appels établis avec succès, qu'ils soient aboutis ou pas, doit être d'un minimum de 80%.

Règles du plan de numérotation pour lutter contre la fraude

Utilisation des numéros polyvalents vérifiés pour les systèmes automatisés

A compter du 1er janvier 2023, un système automatisé¹ ne pourra plus utiliser de numéros géographiques (01 à 05), polyvalents (09), polyvalents utilisables pour les échanges avec une plateforme technique et mobiles à 10 chiffres (06 et 07) en tant qu'identifiant d'appelant ou d'émetteur de messages, sauf exceptions prévues par l'ARCEP².

L'ARCEP a donc créé une catégorie de « numéros polyvalents vérifiés » que devront exclusivement utiliser les systèmes automatisés. Ces numéros sont ceux ayant les racines : 0ZAB = 0162, 0163, 0270, 0271, 0377, 0378, 0424, 0425, 0568, 0569, 0948 à 0949 inclus.

Dans ce contexte, l'Abonné s'engage à respecter les conditions d'utilisation de ces numéros. A ce titre, l'Abonné se porte fort du respect des conditions d'utilisation des numéros polyvalents vérifiés par ses propres clients.

Planet'Info ne fournit pas de « numéros polyvalents vérifiés ». L'Abonné qui utilise un système automatisé à des fins de démarchage ou de prospection doit s'appuyer sur un opérateur proposant ce type de numéro.

Création d'une catégorie de numéros polyvalents pour les échanges avec une plateforme

Afin de répondre aux nouveaux usages qui se sont développés notamment dans les échanges entre une entreprise et sa clientèle, l'ARCEP crée une catégorie de « numéros polyvalents utilisables pour les échanges avec une plateforme technique³ ». A compter du 1er janvier 2023, ces numéros seront les seuls à même d'être utilisés pour les échanges voix et messages entre une entreprises et sa clientèle via une telle plateforme (promotion, RDV, SAV, livraison, chauffeur VTC, etc.).

Cette nouvelle catégorie de numéros correspond à ceux ayant les racines suivantes : 0ZAB = 0937, 0938 0ZABP = 09390 à 09394 inclus.

Dans ce contexte, Planet'Info propose une offre de service sur ces nouveaux numéros dédiés aux plateformes. Rapprochez-vous de votre interlocuteur commercial pour demander un RDV avant-vente et valider la faisabilité de votre projet.

Utilisation des numéros mobiles pour des usages interpersonnels

A compter du 1er janvier 2023, les numéros mobiles à 10 chiffres (06 et 07) seront exclusivement utilisés en vue de fournir des services de communications interpersonnelles fondés sur la numérotation et seront utilisés par une personne physique unique. Cet usage interpersonnel est constitué d'un service de téléphonie et d'un service de messagerie à travers un accès mobile. L'usage des numéros mobiles est donc formellement interdit pour les usages autres qu'interpersonnels, tels que les échanges entre une entreprise et sa clientèle (SMS A2P, systèmes automatisés).

Autres règles du plan de numérotation

Utilisation abusive d'un numéro

Selon l'article 9 des CGAS Planet'Info, l'Abonné s'engage à utiliser les Services conformément aux lois et réglementations applicables. Notamment, l'Abonné s'engage à présenter un numéro lui appartenant dans l'entête « CallerID » et faisant partie du plan de numérotation français et dont l'appelant doit être identifié en cas de rappel (les appels anonymes sont considérés comme frauduleux). L'utilisation d'un « CallerID » n'appartenant pas à l'Abonné ou en dehors du plan de numérotation français constitue une fraude à l'utilisation du service et est passible de pénalité appliqué par Planet'Info. L'Abonné s'engage à respecter et faire respecter cette règle auprès du Client Final. Aussi, dès lors que Planet'Info constate des tentatives et/ou cas avérés de fraude, d'abus ou un manquement aux règles déontologiques, quelle que soit l'origine (nationale ou internationale) des appels qui lui sont remis, Planet'Info se réserve le droit d'appliquer les pénalités légales.

¹ Article L. 32 32° du Code des postes et des communications électroniques : « système émettant des appels ou des messages de manière automatique vers plusieurs utilisateurs finals conformément aux instructions établies pour ce système ».

² Exceptions pour certains systèmes automatisés selon le volume de trafic : ceux qui émettent des appels ou messages à l'attention de 5 numéros ou moins sur 30 jours ; ceux pour lesquels le nombre d'appels émis est équivalent (à 20 % près) ou inférieur au nombre d'appels reçus sur 30 jours ; et ceux pour lesquels le nombre de messages émis est équivalent (à 20 % près) ou inférieur au nombre de messages reçus sur 30 jours. Ces systèmes automatisés pourront, dans un tel cas, utiliser les numéros interdits, à l'exclusion des numéros mobiles à 10 chiffres.

Exceptions pour les numéros polyvalents utilisables pour les échanges avec une plateforme technique, qui pourront être utilisés par des systèmes automatisés d'envoi de messages même si le nombre de messages reçus est significativement inférieur au nombre de messages émis.

³ Plateforme technique : infrastructure physique ou logicielle exploitée par un opérateur de communications électroniques ou un tiers qui rend possible l'envoi et la réception, directe ou indirecte, par un utilisateur des appels ou messages dans le cadre d'une prestation liée à un service de communications électroniques.

Annexe 6 : Réglementation ARCEP en vigueur et pénalités associées

Dézonage des numéros géographiques

La décision n° 2019-0954 de l'ARCEP en date du 11 juillet 2019 supprime les contraintes géographiques liées aux Zones (01 à 05) à compter du 1^{er} janvier 2023. Ainsi l'Abonné ou l'un utilisateur final pourra conserver son numéro lorsqu'il déménage tant qu'il restera au sein du Territoire auquel son numéro est alloué.

Interdiction de la mise à disposition de numéros

La décision n° 2018-0881 de l'ARCEP en date du 24 juillet 2018 interdit la mise à disposition de numéros géographiques (01 à 05) à compter du 1^{er} janvier 2023, lorsque l'Opérateur n'exploite pas les numéros pour ses propres besoins, cette mesure ne s'appliquant toutefois pas aux numéros géographiques déjà mis à disposition au 31 décembre 2022.

En tant qu'opérateur détenant des tranches de numéros et un préfixe de portabilité, Planet'Info attribue des numéros ou effectue des portabilités pour le compte des clients finaux de l'Abonné. Afin de respecter le cadre réglementaire associé à la gestion des numéros, l'Abonné se doit d'informer explicitement son Client Final et de mentionner dans ses conditions générales de vente qu'il s'appuie sur Planet'Info en qualité d'opérateur attributaire pour lui fournir des numéros ou assurer les actions de portabilité.

Mise en relation vers les numéros d'urgence

Au regard de l'objectif de protection des consommateurs et en raison de problème pour connaître la localisation de l'appelant, l'ARCEP précise qu'aucun numéro territorialisé, spécial ou court ne peut être utilisé à des fins de mise en relation vers les numéros d'urgence.

Planet'Info route les numéros d'urgence en fonction de l'adresse du site auquel est rattaché le numéro. Si des numéros qui ne sont pas à l'adresse du site où est déployé la solution, l'Opérateur a la responsabilité de paramétrer le code INSEE pour assurer le bon fonctionnement des numéros d'urgence. Le paramétrage des numéros d'urgence est personnalisable par numéro pour répondre aux besoins des multisites et des télétravailleurs.

Encadrement de la prospection commerciale par le décret n° 2022-1313

Le décret n° 2022-1313 du 13 octobre 2022 encadre les jours, horaires et fréquence des appels téléphoniques à des fins de prospection commerciale non-sollicitée.

La prospection commerciale non-sollicitée vise à la fois les appels vers les consommateurs inscrits sur la liste Bloctel et ceux vers les personnes sollicitées dans le cadre d'un contrat en cours.

La prospection commerciale est autorisée du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 20h. Elle est interdite les week-ends et jours fériés. Néanmoins, lorsque le professionnel a reçu le consentement exprès et préalable du consommateur pour être appelé, le professionnel peut le contacter en dehors des jours et plages horaires définis par le décret, charge au professionnel de prouver le recueil dudit consentement.

Le professionnel ne peut contacter un même consommateur plus de 4 fois au cours d'une période de 30 jours calendaires. Cette règle vise aussi bien les interactions téléphoniques établies avec ce consommateur que les tentatives d'appels. Lorsque le consommateur refuse ce démarchage lors de la conversation téléphonique, le professionnel s'abstient de le contacter ou de tenter de le contacter avant l'expiration d'une période de 60 jours calendaires révolus à compter de ce refus.

En cas de non-respect du cadre prévu par le décret, le professionnel s'expose au paiement de l'amende administrative prévue à l'article L. 242-16 du Code de la consommation : 75 000 € pour une personne physique et 375 000 € pour une personne morale.

Sanctions et pénalités applicables en cas de non-respect des règles en vigueur

Planet'Info s'assurera du respect de l'ensemble des nouvelles dispositions adoptées par l'ARCEP dans ses décisions susmentionnées et celles prévues par le décret n° 2022-1313 précité.

Planet'Info rappelle à l'Abonné l'importance du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que des règles déontologies sectorielles par celui-ci, par ses clients ainsi que par l'ensemble des acteurs de la chaîne de traitement des appels. L'Abonné s'engage ainsi à respecter et à faire respecter à ses clients les dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les règles déontologiques sectorielles, notamment celles relatives à la lutte contre la fraude.

Aussi, dès lors que Planet'Info constate des tentatives et/ou des cas avérés de fraude, d'abus ou de manquement aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'aux règles déontologiques, quelle que soit l'origine nationale ou internationale des appels qui lui sont remis, Planet'Info se réserve le droit d'appliquer à l'Abonné les pénalités et sanctions suivantes :

- Facturation d'une pénalité de deux milles (2 000) euros par numéro appelant.
- Facturation d'une pénalité de deux centimes (0,08) euros par tentative d'appel ou appel.
- Les appels vers l'international présentant un numéro étranger sont surtaxés à hauteur de 0,5 € / minute indivisible.
- Coupure du service.

Planet'Info se réserve le droit de refacturer tous les montants qui lui seront éventuellement facturés par les opérateurs tiers portant sur le trafic de Client et liés au non-respect de la déontologie ou aux conditions d'utilisation des identifiants d'appelant et à l'encadrement des systèmes automatisés. Ces réglementations sont susceptibles d'évoluer, par conséquent, l'Abonné doit se référer aux dernières décisions en vigueur de l'ARCEP.